

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 7 |
| 1^{ERE} PARTIE : | 9 |
| FORCES ET FAIBLESSES DU TOURISME A SAVERNE ET DANS SA REGION | 9 |
| I. LES STRUCTURES DU TOURISME EN ALSACE DU NORD | 10 |
| A. Pamina et Vis-à-Vis | 10 |
| B. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) | 11 |
| C. Le Pays Saverne Plaine et Plateau (PSPP) | 15 |
| D. Le SCOT | 17 |
| E. La CCRS | 18 |
| II. L'OFFICE DE TOURISME DE SAVERNE ET SA REGION | 23 |
| A. Ses missions | 23 |
| B. Son conseil d'administration | 23 |
| C. Ses finances | 23 |
| D. Son personnel | 24 |
| E. Ses actions | 25 |
| III. LES AUTRES ACTEURS DU TOURISME DANS LA CCRS | 27 |
| A. Les Collectivités publiques | 27 |
| B. Les gestionnaires de sites touristiques et de loisirs | 31 |
| C. Les autres associations | 33 |
| D. Les hébergeurs | 34 |
| E. Les restaurateurs et les agriculteurs | 35 |
| F. Les commerçants | 36 |
| G. Les entreprises | 36 |
| 2^{EME} PARTIE : | 38 |
| PISTES D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE | 38 |
| I. LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE | 39 |
| A. Quelle clientèle? | 39 |
| B. Quelle thématique? | 39 |
| C. Quels objectifs? | 40 |
| II. LE PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE | 42 |
| A. La compétence tourisme à la CCRS | 42 |
| B. Les grandes orientations du projet | 44 |
| C. Qui fait quoi? | 47 |
| D. Les moyens financiers | 51 |
| III. LE JEU DES ACTEURS | 53 |
| A. Le réseau des acteurs à l'intérieur de la CCRS | 53 |
| B. Le réseau des acteurs à l'échelle du Pays | 55 |
| C. Les incidences sur la CCRS et l'Office de Tourisme | 57 |

| | |
|---|-----------|
| 3^{EME} PARTIE : | 62 |
| FICHES PRA TIQUES | 62 |
| I. FICHES D' ACTIONS | 63 |
| A. Fiche d'actions sur la qualité des hôtels | 64 |
| B. Fiche d'actions sur l'ouverture des sites touristiques | 66 |
| C. Fiche d'actions sur l'aménagement des sites touristiques | 67 |
| D. Fiche d'actions sur l'animation des sites touristiques | 69 |
| E. Fiche d'action sur la promotion touristique | 71 |
| F. Fiche d'actions sur la valorisation de la vallée de la Zorn | 72 |
| G. Fiche d'actions sur la création d'équipements touristiques | 73 |
| II. FICHE SUR L'INTERET COMMUNAUTAIRE | 74 |
| III. FICHES RELATIVES AUX MODES DE GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME | 77 |
| A. La Convention Générale | 78 |
| B. La Convention d'Objectif | 79 |
| C. La Régie | 81 |
| D. La Délégation de Service Public | 83 |
| E. La Prestation de Service | 85 |
| F. Conclusions par rapport à l'OTSR | 87 |
| CONCLUSION | 88 |
| BIBLIOGRAPHIE | 89 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 92 |
| TABLE DES MATIERES | 93 |
| ANNEXES | 96 |

INTRODUCTION

La Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS) se situe au nord-ouest du Bas-Rhin et de l'Alsace, à côté du département lorrain de la Moselle.

Elle est bordée par les Vosges à l'ouest et s'étend à l'est sur les campagnes fertiles du Kochersberg. Ses paysages sont composés aussi bien de forêts, de grandes prairies, de vergers, que de beaux champs agricoles. Côté architecture, la région de Saverne est dotée de châteaux forts, d'églises remarquables, de maisons alsaciennes typiques ainsi que des monuments que Saverne doit à son ancienne qualité de capitale de l'évêché de Strasbourg.

La région de Saverne en est aussi une de passage. Le col de Saverne est en effet une porte principale de l'Alsace. C'est la raison pour laquelle le secteur est traversé à la fois par le canal de la Marne au Rhin, l'autoroute A4 et la route nationale RN4 toutes deux reliant Paris et Strasbourg.

De ce fait, la région de Saverne attire beaucoup de touristes de passage. Ils viennent de la Lorraine où ils sont allés visiter le plan incliné d'Artzwiller, des Vosges où ils viennent d'achever une randonnée, d'Alsace où ils sont passés à Strasbourg ou par la Route du Vin. Les touristes présents à Saverne sont souvent des gens un peu là par hasard. Ils ne connaissent généralement pas bien ce secteur avant de s'y trouver mais y reviennent volontiers. En effet, la région de Saverne plaît pour ses paysages, son patrimoine et son accueil.

Là où les touristes sont moins satisfaits est l'offre en termes d'animations et de loisirs. Saverne et sa région disposent d'un bon nombre de sites, prestigieux pour certains, mais ceux-ci ne sont pas reliés les uns aux autres et sont très peu animés par quelque activité que ce soit. Seules quelques visites guidées et manifestations viennent mettre en valeur les sites touristiques. La Saga du Haut-Barr est à ce titre un bon exemple.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation. D'une part, le tourisme n'est pas considéré comme une priorité. En effet, Saverne, ville de 11 201¹ habitants, ne tire pas l'essentiel de ses ressources de cette activité. Par conséquent, les moyens alloués au tourisme en général et à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région en particulier sont relativement limités. D'autre part, les prestataires touristiques ne sont pas vraiment organisés et ne montrent pas beaucoup d'intérêt pour l'Office de Tourisme.

Une condition nécessaire au développement touristique paraît dès lors la mise en réseau non seulement de tous les acteurs du tourisme mais encore d'acteurs comme les associations et la population qui pourraient davantage participer au tourisme de la région. Une prise de conscience générale est indispensable pour que les touristes viennent plus nombreux, soient plus satisfaits et donc restent plus longtemps et reviennent plus souvent. Ce n'est que dans ces circonstances que le tourisme deviendra un facteur de développement économique pour la région.

Dans ce contexte, la question du passage de la compétence tourisme des Communes à la CCRS est une véritable opportunité. Cela est l'occasion de sensibiliser les maires, leur population et leurs associations au tourisme, même dans les Communes a priori sans potentiels touristiques. Cela est aussi l'occasion d'une réorganisation profonde des acteurs du tourisme.

Nous allons d'abord présenter un diagnostic des acteurs du tourisme qui ont un rôle à jouer dans la région de Saverne. Cette présentation des forces et faiblesses des acteurs touristiques nous permettra déjà de nous rendre compte de l'offre touristique et des potentialités pour son développement.

¹ RGP 1999 (INSEE)

A partir de ce diagnostic, nous montrerons comment ces acteurs peuvent s'organiser et quelles collaborations sont souhaitables.

Enfin, dans la dernière partie, des fiches pratiques viendront compléter les préconisations pour le passage de la compétence tourisme à la CCRS.

1^{ère} partie :

Forces et faiblesses du tourisme à Saverne et dans sa région

I. Les structures du tourisme en Alsace du Nord

Les caractéristiques de la région (sa localisation notamment par rapport aux Vosges et aux axes de communication, ses paysages, etc.) sont propices au tourisme. Le foisonnement des organismes qui y ont un rôle à jouer en est la preuve. Examinons les de la plus grande échelle à la plus petite afin de mieux connaître les partenaires souhaitables de la CCRS en matière touristique.

A. Pamina et Vis-à-Vis



Carte n°1 : l'Espace Pamina

Source : PAMINA

Le territoire de la CCRS fait partie de l'ensemble transfrontalier Pamina, qui rassemble les régions allemandes du Palatinat et du Pays de Bade ainsi que l'Alsace du Nord du côté français. Il s'intitule aujourd'hui le groupement local Regio Pamina.

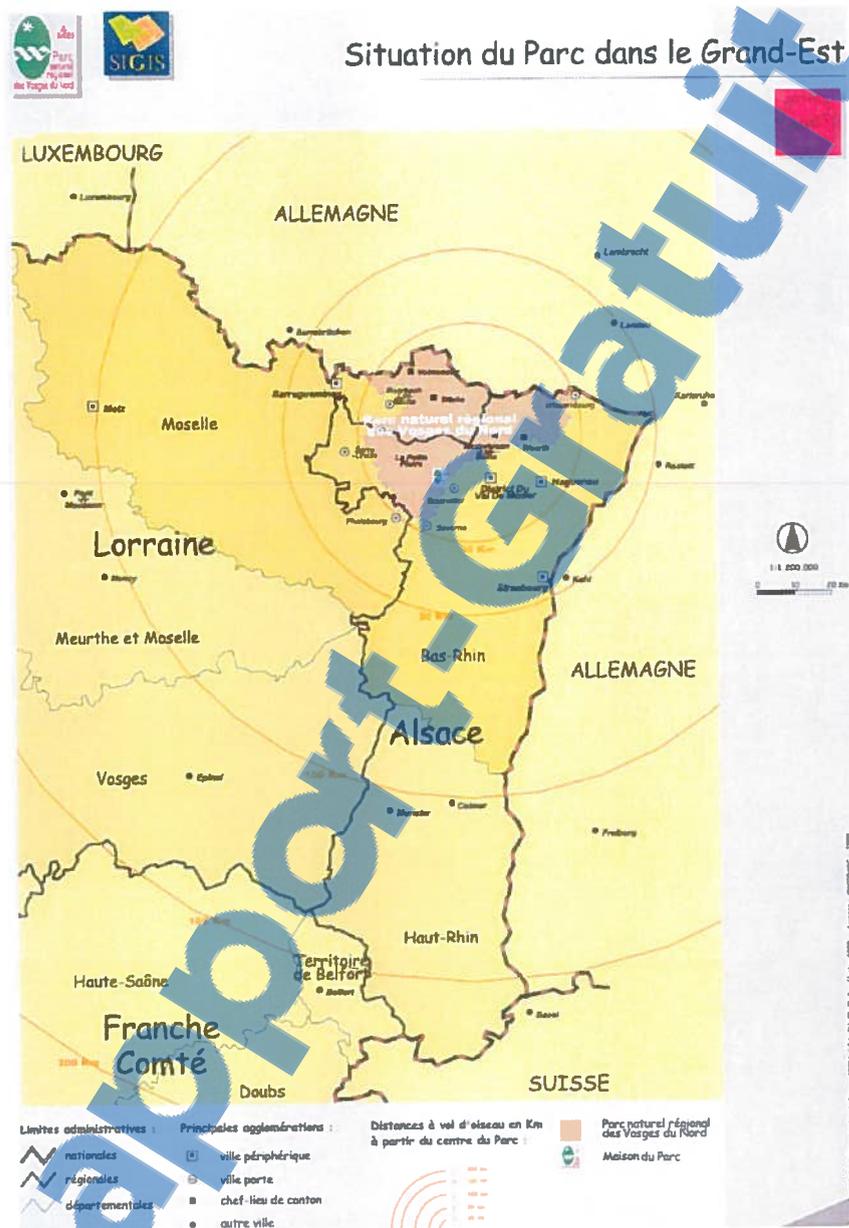
Dans le domaine du tourisme, Pamina a son association : Vis-à-Vis. Celle-ci a pour mission de mettre en place la coopération franco-allemande dans le domaine du tourisme. Elle élabore par exemple un guide pratique d'informations touristiques et réalise des séminaires annuels de formation continue destinés aux techniciens de la profession. Elle a créé la Route Touristique Franco-Allemande et publie des brochures bilingues présentant les circuits cyclo-touristiques et les manifestations de chaque année. Elle possède aussi une antenne d'information touristique située aux points de rencontre des 3 régions, à l'Ancienne Douane de Lauterbourg / Scheinbenhardt.

L'association comporte 58 membres comprenant des Offices de Tourisme, des organismes régionaux de tourisme, des organisations d'aménagement du territoire, un groupe d'intérêts économiques, et des entreprises. L'association est financée par les fonds Interreg II de l'Union Européenne, par le département du Bas-Rhin et par les Länder du Bade-Württemberg et de Rhénanie-Palatinat.

Cet espace Pamina et son association touristique sont ainsi des lieux privilégiés d'un développement touristique cohérent sur un large territoire. Pamina a par exemple lancé un plan d'actions touristiques pour la promotion de la qualité des sites sur le plan régional ainsi que du tourisme. Ce plan est co-financé à parts égales par le FEDER (Interreg IIIA) d'une part et par les fonds nationaux d'autre part. Ce plan prévoit une analyse en termes de forces

et de faiblesses de l'offre touristique et de leur fréquentation sur l'ensemble du territoire Pamina ainsi que le dégagement de stratégies de développement basées sur la typologie des touristes. La CCRS devrait donc s'appuyer sur Pamina pour élaborer une stratégie touristique cohérente avec celle de l'interrégion franco-allemande.

B. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN)



Carte n°2 : Localisation du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Source : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

1) Le PNRVN et la CCRS

Le PNRVN s'étend sur une surface de 1305 km², à cheval sur les départements du Bas-Rhin (2/3 des 111 Communes) et de la Moselle. Il est géré par le syndicat mixte SYCOPARC.

Le territoire de la CCRS est lié au PNRVN pour plusieurs raisons, ce qui rend la compréhension des relations entre le PNRVN et la CCRS difficile.

Déjà, 3 Communes de la CCRS – Ernolsheim-lès-Saverne, Saint-Jean Saverne et Eckartswiller- sont à l'intérieur du périmètre du PNRVN ; elles font donc partie du SYCOPARC et y contribuent financièrement. Elles seules sont tenues de mettre en oeuvre la Charte du Parc.

La CCRS est elle aussi signataire de la Charte, elle est membre du SYCOPARC et y apporte une contribution financière. Elle doit associer le SYCOPARC à ses réflexions et le considérer comme membre associé.

Enfin, Saverne est une des villes-porte du PNR, elle est par conséquent membre statutaire du SYCOPARC et participe à son financement.

Concrètement, la CCRS est amenée à approuver la Charte qui doit devenir la référence de son programme. Le SYCOPARC et la CCRS, comme toutes les Communautés de Communes membres, peuvent élaborer des contrats d'objectifs et des programmes d'action en concertant d'une part, les différentes structures à leur niveau d'intervention et de mission et, d'autre part, en cohérence avec les politiques territorialisées ou thématiques de l'Etat, des Régions et des Départements. Des conventions de partenariat territorial peuvent être élaborées entre le SYCOPARC et la CCRS. Ces conventions précisent :

- ✓ les modalités de concertation dans l'élaboration des programmes d'actions,
- ✓ les missions qu'assurera le SYCOPARC auprès de la Communauté de Communes, notamment dans le cadre de l'aide à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets
- ✓ les missions qui seront assurées par la Communauté de Communes, notamment dans le cadre de la Charte du Parc.

La collaboration entre Communautés de Communes passe également par le PNRVN. Il est mentionné dans sa Charte que :

« Dans le cadre du renforcement du réseau de structures de coopération intercommunale, le SYCOPARC animera une démarche de collaboration entre les EPCI afin de créer des synergies et relations de travail plus fortes. Il pourra également animer des projets ou exercer des compétences qui dépassent l'intérêt ou l'objectif d'une seule structure intercommunale.

Le SYCOPARC animera des dispositifs de concertation, en particulier :

- *une conférence territoriale, réunissant les présidents des EPCI du Parc*
- *une "équipe technique élargie" du Parc, associant les techniciens du SYCOPARC à ceux des EPCI »*

La mutualisation d'un architecte conseil entre 4 Communautés de Communes dont la CCRS et sous l'égide du SYCOPARC est une des seules opérations inter EPCI à ce jour. Dans le domaine du tourisme, le PNRVN organise également des journées « Ticket-Découverte » à l'attention des professionnels du tourisme afin que ceux-ci visitent les sites touristiques des autres territoires que le leur et afin aussi qu'ils se familiarisent entre eux.

Quant à Saverne, en tant que ville-porte du Parc, elle peut de même passer une convention de partenariat pluri-annuelle avec le PNRVN. Celle-ci doit s'inscrire dans le programme d'actions du Parc et porter dans le domaine touristique sur :

- ✓ la valorisation des patrimoines, notamment dans le cadre de la politique des musées,
- ✓ la mise en oeuvre du programme d'actions tourisme (entité touristique), notamment dans les domaines de l'information, de la promotion et du montage des produits,
- ✓ la mise en place de points d'information sur le Parc dans les centres d'accueil touristiques,
- ✓ la mise en place d'équipements d'interprétation des patrimoines naturels et bâtis,
- ✓ l'action en milieu scolaire et vers les jeunes en général,
- ✓ la communication conjointe.

La proximité du PNRVN représente donc un fort atout pour la CCRS qui peut s'appuyer sur une structure expérimentée en matière de développement durable et de gestion touristique allant dans ce sens. Il est dès lors intéressant de voir comment le PNR envisage le tourisme sur son territoire.

2) Le tourisme dans le PNRVN

Un nombre important de mesures inscrites dans la Charte du PNRVN ont trait au tourisme, y figurent notamment les objectifs suivants :

- ✓ Concilier le tourisme, les loisirs et la forêt
- ✓ Restaurer le patrimoine bâti
- ✓ Valoriser les sites patrimoniaux majeurs
- ✓ Développer un réseau cohérent d'équipements patrimoniaux et muséographiques
- ✓ Valoriser les patrimoines architecturaux
- ✓ Garantir un espace touristique de qualité
- ✓ Renforcer le tissu des entreprises touristiques
- ✓ Promouvoir des productions touristiques et agricoles contribuant aux objectifs du Parc
- ✓ Créer et animer un réseau cohérent d'équipements d'interprétation et de découverte
- ✓ Améliorer la signalisation touristique et la signalétique

En définitive, l'accent est mis sur la recherche d'un tourisme durable lié au développement local économique tout en impliquant les habitants.

La promotion du Parc à l'attention des touristes mais aussi des habitants se fait à travers le Carnet du Parc édité chaque année. Sur sa centaine de pages, il recense l'ensemble des possibilités de découverte accompagnée ou libre ainsi que les équipements patrimoniaux et les manifestations culturelles. C'est donc un outil privilégié de promotion du Parc en même temps qu'un guide de tourisme et de loisirs.

Le PNRVN gère également une association spécialement conçue pour le tourisme. Il s'agit d'ATOUPARC. Elle est née fin 1997 et remplace le Groupe de Travail Tourisme qui existait déjà depuis 8 ans. L'association rassemble les Offices de Tourisme et quelques professionnels du PNRVN. Elle vise d'une part à co-piloter la stratégie tourisme du PNRVN, avec le Sycoparc, et renforcer la promotion touristique ; d'autre part à « mutualiser » des ressources humaines supplémentaires, pour la promotion et la mise en marché de l'offre touristique. Ses objectifs sont de :

- ✓ Regrouper les Offices de Tourisme
- ✓ Mettre en commun les moyens nécessaires à la promotion de l'offre touristique et de l'image du PNRVN
- ✓ Promouvoir des formes spécifiques de tourisme dans un PNR
- ✓ Elaborer un programme de promotion pluriannuel, en concertation avec les politiques à l'échelle départementale et régionale
- ✓ Faciliter et contribuer à la mise en marché de l'offre touristique
- ✓ Collecter, analyser et diffuser les informations relatives au marché.

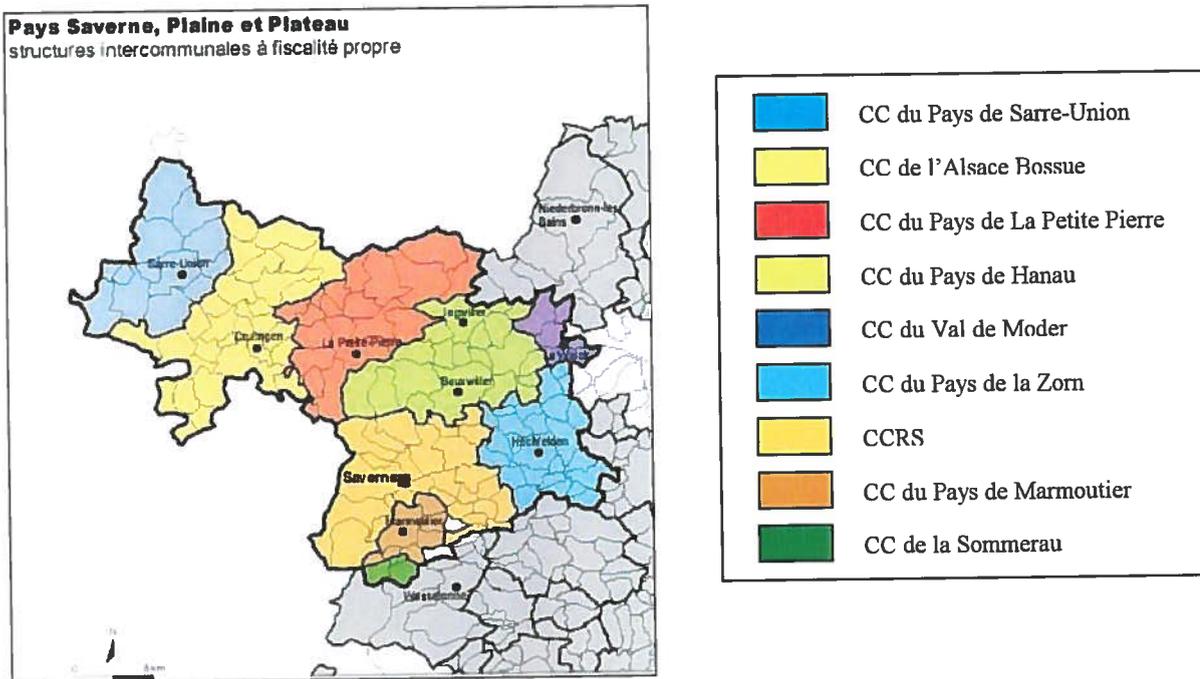
ATOUPARC dispose de 3 collèges de partenaires. Le 1^{er} d'entre eux réunit les Offices de Tourisme, ou par défaut, le regroupement intercommunal ayant compétence en matière touristique. Le 2^{ème} réunit les groupements professionnels ayant vocation de promotion touristique, comme les groupements d'hôteliers-restaurateurs et les villages de gîtes. Enfin, un collège peut réunir des professionnels individuels pour s'attacher des partenaires « locomotive » ou positionnés sur un créneau spécifique comme des autocaristes locaux, agences de voyages réceptives, guides, représentants du Club Vosgien, éditeurs, etc qui contribuent à la promotion de la région.

ATOUPARC permet donc une large concertation non seulement entre Offices de Tourisme mais aussi entre tous les professionnels du secteur. L'OTSR en était membre mais n'en fait plus partie aujourd'hui. Si la région de Saverne ne fait pas partie à proprement parlé du PNRVN et si l'offre touristique n'y est pas identique à celle proposée dans celui-ci, il semble néanmoins important que l'OTSR participe à ATOUPARC.

En particulier la promotion du territoire à l'extérieur (grands salons, brochures diffusées à grande échelle, etc.) doit se faire en commun. La personne susceptible de venir en touriste dans la région doit en effet d'abord être informée des nombreuses et diverses possibilités de la région au sens large (PNRVN, Alsace Bossue, Pays de Hanau, Pays de la Zorn, Pays de Marmoutier, Région de Saverne...). Ce n'est qu'une fois sur place que le touriste doit être informé du détail de l'offre de chaque territoire en se rendant dans les différents Offices de Tourisme.

De plus, la coopération entre acteurs du tourisme sur un large territoire permettrait à chacun, en particulier les Offices de Tourisme, d'accroître ses moyens en mutualisant un certain nombre (mutualisation des moyens humains, techniques et financiers). C'est pourquoi le PNRVN est un élément majeur pour la mise en réseau des territoires touristiques, tout comme le Pays Saverne Plaine et Plateau.

C. Le Pays Saverne Plaine et Plateau (PSPP)



Carte n°3 : Le territoire et la composition du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Source : Région Alsace, 2003.

1) Présentation du PSPP

Le PSPP se compose de 9 Communautés de Communes et de quelques Communes isolées. Le SYCOPARC est également un membre du Pays et participe de ce fait à la définition des politiques. Le Pays doit de même respecter les principes de la Charte du PNRVN.

La démarche Pays au sein du PSPP a été lancée au courant de l'année 2000, et ce sous l'impulsion de Monsieur le Député Emile Blessig. Le Pays a son périmètre reconnu par le Préfet. Une chargée de mission a été engagée afin de définir la politique du Pays. Le conseil de développement n'existe pas encore.

La mission de l'association gérant le Pays est de contribuer à la définition et à l'élaboration d'un projet global de développement et d'aménagement du territoire. Il doit aussi favoriser et coordonner la mise en oeuvre des actions en découlant. Les travaux entrepris jusqu'à maintenant ont été la comparaison systématique des statuts, des compétences et des Chartes des Communautés de Communes composant le PSPP. De là, 4 groupes de travail thématiques ont été mis sur pied en 2004. L'un d'eux porte sur le tourisme. L'objectif qu'il se propose est de fédérer les initiatives intercommunales et de rendre l'offre cohérente.

Le PSPP en partenariat avec un cabinet de consultants professionnels a lancé un questionnaire auprès des touristes visitant la région pendant l'été 2004. Ses résultats ne seront que connus à l'automne mais les résultats pour la CCRS ont néanmoins déjà pu être synthétisés et les premiers enseignements tirés (Cf. annexes). Il permettra de mieux cerner les attentes des touristes et de décider des orientations stratégiques adaptées.

2) Le PSPP et le tourisme

Sur les 9 Communautés de Communes composant le PSPP, 7 d'entre elles possèdent la compétence tourisme (la CCRS et la Communauté de Communes du Val de Moder étant les 2 exceptions). Pour la majorité, le tourisme ne constitue pas une compétence spécifique mais est inscrite au titre de la compétence obligatoire « action de développement économique ».

Les principales préoccupations sont la professionnalisation du secteur touristique, la promotion touristique, la mise en valeur du patrimoine bâti, le déploiement du tourisme de loisirs, et ce dans le but de renforcer l'attractivité du territoire et de dynamiser l'économie. Certaines Communautés de Communes s'attachent également à mettre en réseau les acteurs du tourisme ainsi qu'à développer le tourisme fluvial et l'hébergement.

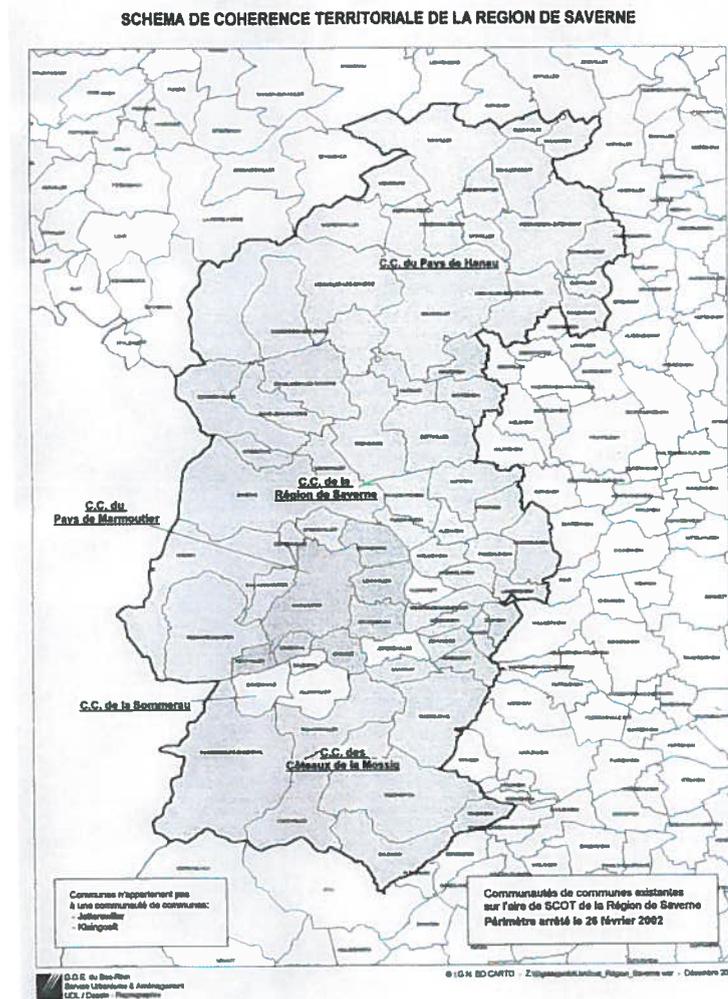
Le PSPP compte 5 300 lits marchands, soit 5% de l'offre régionale ; 8 295 lits en résidence secondaire soit 10.4% de l'offre régionale et le taux d'occupation est de 47.4% contre 57.1% en moyenne en Alsace. La fréquentation est importante à l'automne et en décembre. Le bilan à l'échelle du Pays fait ressortir l'existence d'une offre touristique diversifiée mais peu organisée, et essentiellement non marchande. Un problème majeur est la très courte durée de séjour des touristes car les activités sur place sont insuffisantes. Il convient aussi de mieux identifier les cibles. De là découlent les objectifs à venir, à savoir :

- ✓ la définition d'une offre touristique commune,
- ✓ la mutualisation de la gestion de celle-ci,
- ✓ la mise en place de quelques animations phares,
- ✓ une meilleure exploitation des données sur le tourisme et une meilleure organisation sur le territoire.

Actuellement, une étude est entreprise par un cabinet de consultants professionnels pour établir le diagnostic et la stratégie du Pays en matière touristique.

La CCRS devra travailler étroitement avec le PSPP pour le tourisme. Leur rôle sera complémentaire. Le PSPP représente l'organe de définition de la stratégie touristique pour la région de Saverne au sens large tandis que la CCRS précise cette stratégie en l'adaptant à son échelle.

D. Le SCOT

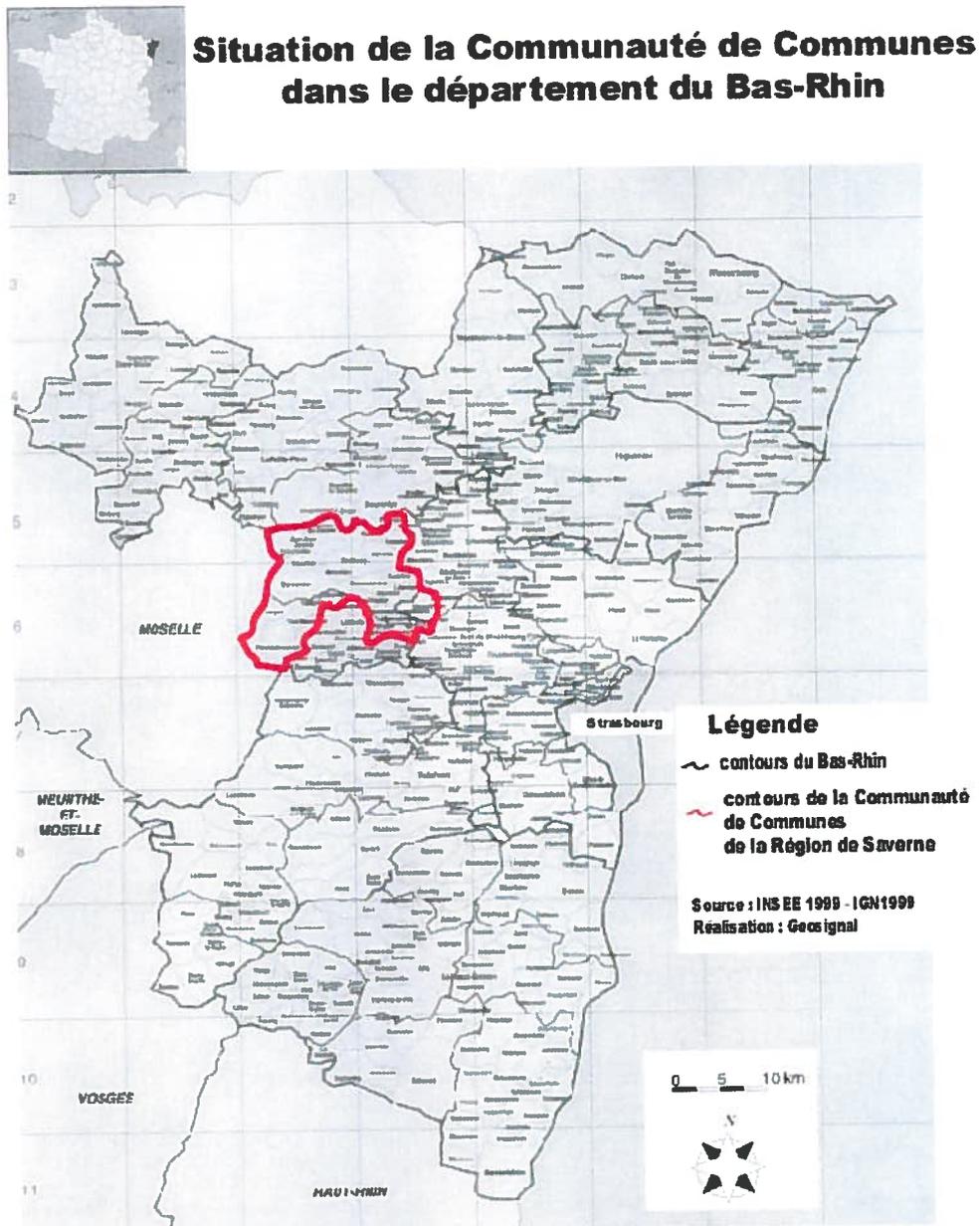


Carte n°4 : Périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne

Source : DDE du Bas-Rhin

La CCRS fait partie du périmètre d'un SCOT avec 4 autres Communautés de Communes et 2 Communes isolées depuis le 5 Novembre 2002. Ce SCOT en est à ses prémices mais pourra constituer à terme un cadre pour la planification touristique.

E. La CCRS



Carte 5 : Localisation de la Communauté de Communes de la Région de Saverne

1) Présentation de la CCRS

La CCRS se compose de 27 Communes. Elle date du 5 décembre 1997, faisant suite au District de Saverne qui existait depuis décembre 1991. Elle est dotée de la TPU depuis le 1^{er} janvier 2004.

Ses compétences obligatoires sont :

- ✓ **l'aménagement de l'espace** (le schéma directeur dont les zones d'activité intercommunales et les plans paysagers ; la création et la mise en œuvre des zones d'aménagement concerté)
- ✓ **et le développement économique** (la gestion des zones d'activités ; l'étude, l'aménagement et la gestion de plates-formes départementales d'activités).

Ses compétences optionnelles sont :

- ✓ **la protection et la mise en valeur de l'environnement** (l'amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie du territoire)
- ✓ **la politique du logement et du cadre de vie** (l'élaboration et la mise en œuvre du PLH ; l'aide à la création de logements sociaux ; OPAH ; les études, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage)

Ses compétences facultatives sont :

- ✓ **les actions de développement local d'intérêt commun** définies notamment dans la Charte intercommunale signée avec le Conseil Général
- ✓ **la création et la gestion d'une dotation de solidarité affectée entre les Communes**, au titre des charges de centralité et de ruralité
- ✓ l'étude de faisabilité, la construction et la gestion d'**une piscine et d'une zone de loisirs intercommunale**
- ✓ **le développement de l'enseignement supérieur**
- ✓ **la mise en place d'un réseau câblé**
- ✓ **l'enfance** (dont les centres de loisirs sans hébergement ; les animations socio-culturelles, musicales et sportives étant exclues)
- ✓ **le transport** (organisation du service de transport collectif à la demande par délégation du Conseil Général)

2) Le tourisme dans la Charte intercommunale 2001-2006

Une Charte intercommunale a été signée pour 2001-2006 ; elle a été contractualisée avec le Conseil Général en 2002. Cela permet à la CCRS de recevoir des financements supplémentaires de la part de ce dernier pour les actions qui y sont inscrites. Il manque cependant un véritable projet de développement à l'intérieur de cette Charte qui ressemble davantage à une liste d'actions.

La présente Charte rappelle les réalisations de la 1^{ère} (1994-2000). L'économie touristique s'était par exemple appuyée sur la création et la promotion de sentiers cyclo-touristiques. Leur réalisation consiste en un balisage par une signalétique particulière, des aménagements tel qu'une aire de pique-nique, et l'édition d'une brochure de promotion et d'information. Ces itinéraires forment 4 circuits en étoile autour de Saverne, accessibles à tous les niveaux de pratique. Cette opération n'empêche pas que l'objectif principal n'est pas atteint. En effet, elle est insuffisamment liée au tourisme fluvial car les circuits ne passent pas aux haltes prévues pour les bateaux où les indications sont très limitées. De plus, le fait que les circuits empruntent le plus souvent des routes départementales, certes pas toujours très fréquentées, et non des sites propres, constitue une autre limite de l'opération.

La présente Charte se fixe comme orientations :

- ✓ l'animation et l'accueil touristique

- ✓ la création et la commercialisation de produits touristiques
- ✓ la réalisation d'équipements touristiques et de loisirs
- ✓ la promotion de la région de Saverne
- ✓ l'information sur les festivités locales concernant l'ensemble de la CCRS
- ✓ la mise en réseau des Communes au travers des référents tourisme communaux
- ✓ la promotion de l'hébergement touristique du territoire
- ✓ la recherche d'une démarche qualité en lien avec l'ADT, le CRT et l'UDOTSI

Pour ce faire, la Charte recommande de continuer le soutien à l'économie touristique en travaillant sur :

- ✓ les structures d'accueil et d'hébergement par la promotion de structures intégrées au paysage, intermédiaires entre les locations traditionnelles et le camping.
- ✓ les sentiers pédestres et cyclo-touristiques : développement des possibilités cyclistes et sécurisation de l'existant. Création de sentiers d'interprétation des paysages dans la vallée de la Zorn.
- ✓ la découverte du petit patrimoine touristique par la réalisation d'un circuit autour de 10 sites sélectionnés dans les Communes de la CCRS. Préconisations sur la signalétique et sur la promotion à travers une brochure.
- ✓ le développement du tourisme fluvial par l'aménagement de nouvelles haltes sur le canal. Soutien des projets en cours aidés par le Conseil Régional. Nécessité affirmée de prévoir les liaisons avec les sentiers cyclistes et pédestres.
- ✓ le soutien à la réhabilitation du patrimoine non protégé (les petits édifices historiques notamment) en appuyant les actions des Communes.

La CCRS agit donc dans le domaine du tourisme sans être dotée jusqu'à maintenant de cette compétence. De plus, comme nous le verrons plus loin, la CCRS a versé de 2000 à 2003 inclus une subvention de 26000 € par an à l'Office du Tourisme communal de la Ville de Saverne et de sa Région. L'arrêt de la subvention s'explique par son illégalité, puisque la réglementation empêche les collectivités publiques de subventionner des organismes pour lesquels ils n'ont pas la compétence.

3) Bilan provisoire de la Charte en 2004

La période couvrant la Charte n'étant pas encore révolue, il ne peut s'agir que d'un bilan provisoire. Il est néanmoins intéressant de faire le point sur les réalisations de la CCRS.

D'une façon générale, des efforts ont été apportés pour faire émerger le sens de l'intercommunalité dans le tourisme de la région de Saverne.

Déjà, et ce depuis longtemps, l'Office de Tourisme est appelé "Office de Tourisme de Saverne et de sa région". De plus, pour les loueurs de meublés, la cotisation est du même montant où qu'ils soient situés dans la CCRS. Seuls les propriétaires extérieurs à la CCRS payent un surplus. Le sens de l'intercommunalité est aussi vérifiable dans l'information dispensée sur les festivités locales. Chaque mois une feuille recensant l'essentiel des manifestations des Communes de la CCRS est en effet mise à disposition de la population locale et des touristes à l'Office de Tourisme. Par contre, la documentation proprement touristique met toujours Saverne en 1^{er} plan, les autres Communes étant relayées à la fin et

très brièvement. Par ailleurs, la désignation de référents communaux pour le tourisme prônée par la Charte n'a pas suffisamment bien fonctionné pour être poursuivie.

Pour les éléments plus concrets, nous allons passer les actions annoncées dans la Charte en revue.

- ✓ Les structures d'accueil et d'hébergement : La mise en place d'hébergements de type intermédiaire entre la location en dur et le camping (hébergement de type mobile-home) n'a pas encore eu lieu. La demande étant réelle, il semble judicieux de réaliser cette proposition.
- ✓ Les sentiers pédestres et cyclo-touristiques : les sentiers cyclo-touristiques font l'objet d'un topo-guide en cours de réalisation. Mais rien n'a été fait à ce jour pour améliorer l'offre en pistes cyclables, ce qui paraît plus pressant. Quant aux sentiers nature, ils n'ont pas encore vu le jour.
- ✓ La découverte du petit patrimoine touristique : le circuit prévu n'est pas encore réalisé.
- ✓ Le développement du tourisme fluvial : il n'est pas prioritaire. Le tourisme fluvial sur le canal de la Marne au Rhin est stable depuis 1993. Le port de Saverne n'est que saturé quelques jours par an. L'offre n'est par conséquent pas à renforcer. Il faudrait par contre réfléchir à la façon dont on peut tirer davantage de profit de ce type de tourisme.
- ✓ Le soutien à la réhabilitation du patrimoine non protégé : un dispositif a été adopté. Il est financé à 50% par le Conseil Général et 50% par la CCRS. Chaque Commune est amenée à délimiter un périmètre pour identifier les bâtiments construits avant 1900, seules constructions à entrer dans ce dispositif. Le patrimoine bâti ancien est réhabilité sous les conseils d'un architecte conseil, mutualisé entre les Communautés de Communes de la Région de Saverne, du Pays de la Petite-Pierre, du Pays de Hanau et de l'Alsace Bossue.

La CCRS est donc impliquée dans de nombreuses structures. Pourtant les collaborations concrètes sont limitées. Bien que les territoires du PNRVN et de la CCRS ne se recouvrent que très partiellement, la CCRS pourrait par exemple bénéficier d'une plus étroite collaboration avec cette entité qui est forte d'une longue expérience en matière de tourisme durable. De même, les partenariats qu'offrent les cadres du Pays et de Pamina sont à intensifier.

La CCRS est un territoire institutionnel et non touristique. Pour attirer les touristes, il est indispensable qu'elle travaille en partenariat avec les territoires qui l'entourent et ceux de plus grande échelle dont elle fait partie. La région de Saverne ne doit donc pas simplement être promue comme telle mais son offre doit prolonger celle des territoires voisins tout en apportant certaines spécificités. Pour ce faire, la CCRS a intérêt à s'appuyer sur ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent le Pays et les autres Communautés de Communes. Elle doit également mieux organiser et améliorer l'existant, comme nous allons le voir dans un autre chapitre.

II. L'Office de Tourisme de Saverne et sa Région

A. Ses missions

L'Office de Tourisme communal de Saverne et sa région est de catégorie 2 étoiles. C'est une association régie par la loi locale de 1908. Son action consiste en l'accueil des touristes, l'information touristique sur l'ensemble de la région Alsace et sur la partie la plus proche de la Lorraine, la promotion et la commercialisation de produits touristiques sur le territoire des Communes de la CCRS ainsi que sur 8 autres Communes n'appartenant pas à la CCRS. L'Office de Tourisme a pour but d'étudier et de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique. Il contribue en liaison avec les collectivités publiques et privées et avec les différents organes de la FNOTSI² à la défense et à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales. L'OTSR n'intervient pas dans l'organisation et le portage de manifestations (il vend uniquement des billets) sauf pour des missions de coordination telles que les animations de Noël.

B. Son conseil d'administration

L'OTSR, bien qu'il soit communal, a des missions bien au-delà du périmètre de la ville. Il en résulte que parmi les membres de droit désignés par les collectivités territoriales, 5 sont désignés par la Ville de Saverne et 3 par la CCRS.

Les autres membres sont désignés par l'Assemblée Générale. Ce sont des membres actifs représentant soit les socio-professionnels (entreprises, commerces, banques, hôteliers, loueurs de meublés, autres hébergeurs, etc.) soit des associations. Ces membres actifs, au nombre de 16 actuellement, sont élus pour 3 ans. Ils adhèrent volontairement à l'Office de Tourisme et doivent cotiser annuellement.

Le Conseil d'Administration peut comprendre des membres d'honneur. C'est le cas d'une personne, un ancien président de l'Office.

C. Ses finances

Le budget s'élevait à 287 300€ en 2003 avec plus de 200 000€ de subvention de la Ville de Saverne. A travers cette subvention, la Ville finance le loyer à hauteur de 1372 € par mois, le personnel d'entretien et apporte une assistance technique.

Le financement de l'Office de Tourisme de Saverne provient de 3 types de sources :

- ✓ Les crédits de fonctionnement et subventions accordées par les collectivités publiques
- ✓ Les cotisations des membres
- ✓ Les recettes propre de l'Office : les produits touristiques, les ventes à l'accueil et les prestations de services, les visites guidées, les billetteries, la location de salles, etc.

Comme en témoignent les graphiques ci-dessous, les subventions représentent $\frac{3}{4}$ des recettes et les charges de personnel la $\frac{1}{2}$ des dépenses de l'OTSR.

² Fédération Nationale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives

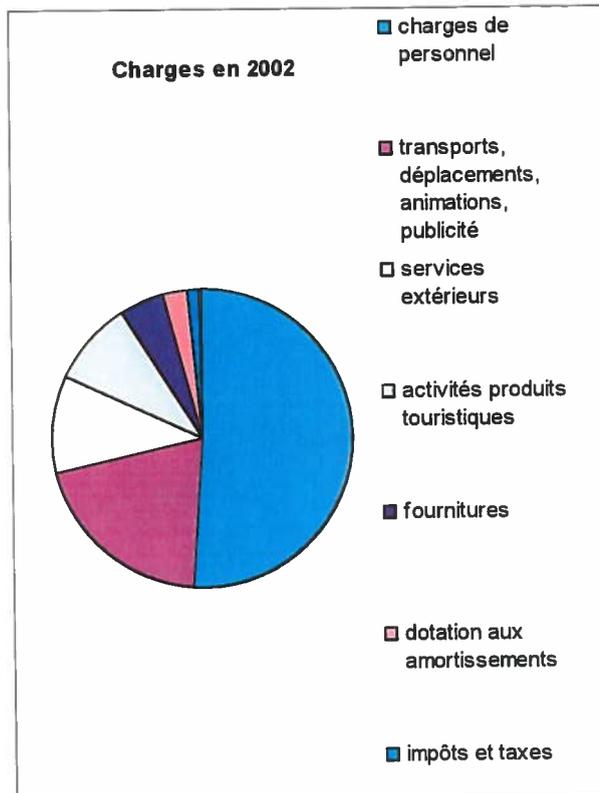
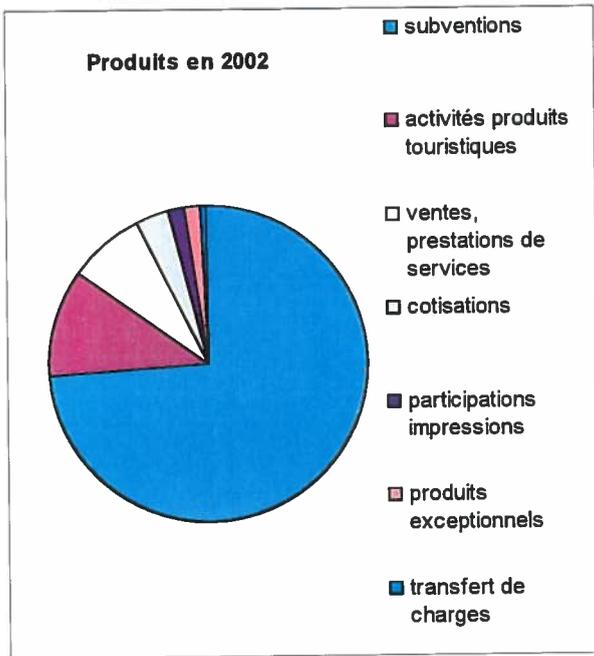


Fig. 1 et 2 : Comptes de résultats de l'Office du Tourisme de Saverne et sa Région

Source : OTSR ; réalisation : Sophie Willaime.

D. Son personnel

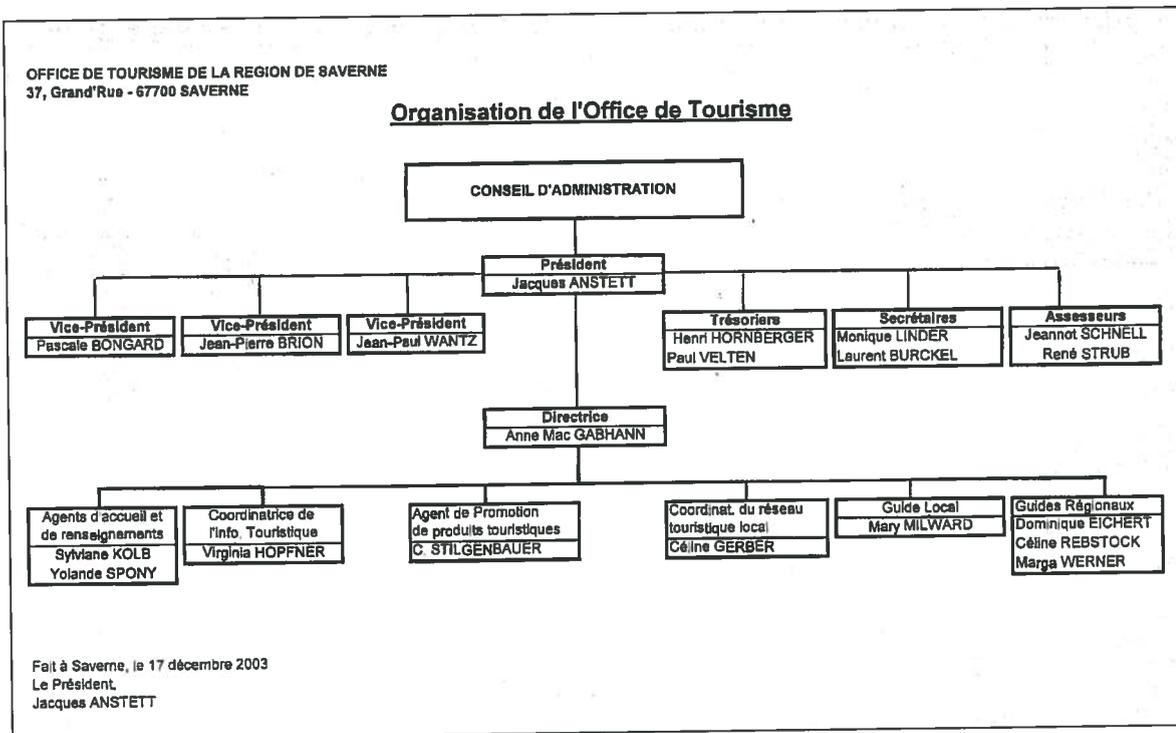


Fig. 3 : Organigramme de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région

Source : OTSR

Actuellement 6 personnes sont en poste, dont 2 mi-temps, et parmi les 4 temps complets, 3 sont des emplois jeunes. 4 guides sont en outre ponctuellement sollicités. Le personnel saisonnier compte une personne assurant les dimanches et jours fériés de mai à septembre et en décembre. Le président est actuellement un élu de la Ville de Saverne.

E. Ses actions

L'OTSR est centrale de réservation pour les gîtes et meublés, il organise des visites guidées (de la vieille ville, des Château des Rohan et du Haut-Barr) et des animations (accueil hebdomadaire des touristes l'été, sorties VTT et escalade) ainsi que des séjours à la carte pour les groupes. Il intervient dans le tourisme d'affaires en proposant des produits ; ceux-ci représentent la moitié des bénéfices en 2003. Il propose également un certain nombre de produits dans le domaine du tourisme familial ou pour les individuels (quelques uns par an dont les formules Saga repas-spectacle qui correspondent à un bénéfice de près de 1000 € en 2003)

L'OTSR est également de plus en plus un animateur du territoire. Il a par exemple lancé un inventaire des richesses touristiques dans l'ensemble des Communes de la CCRS. Et il se prépare actuellement à diffuser une gazette auprès des prestataires membres et des Communes pour présenter ses activités.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme accueille régulièrement et de plus en plus souvent au fil des années des expositions présentant l'œuvre d'un artiste local.

Concernant les visites guidées, celles de la vieille ville sont proposées une fois par semaine en juillet et août, et sur réservation les autres mois. Elles sont payantes la plupart du temps (2 €). Le château du Haut-Barr fait l'objet d'environ une vingtaine de visites guidées par an dont une par mois l'été et son entrée est libre. Entre 30 et 40 visites guidées par an (une par mois l'été et sur réservation pour les groupes) sont consacrées au Château des Rohan.

A la période de Noël, sont proposées des animations dont la coordination revient à l'Office de Tourisme, à la demande de la Ville de Saverne. Le Conseil Régional apporte son soutien financier et assure la promotion. L'Alsace est en effet réputée pour ses marchés de Noël, devenus des attractions touristiques de grande ampleur, et qui permettent à la région une forte fréquentation touristique en décembre. Les animations dans la région de Saverne ont cependant perdu de leur vigueur, ce qui s'explique par le manque d'organisation des commerçants et du moindre soutien du Conseil Régional.

L'Office de Tourisme de Saverne et sa Région possède des moyens satisfaisants mais ses partenaires, au premier rang desquels les associations gérant des sites touristiques, manquent de moyens. Les relations entre l'Office et ses partenaires sont aussi à consolider, d'autant plus dans la perspective du développement touristique local. L'OTSR doit gagner progressivement la confiance des prestataires pour que l'Office et la collectivité dont il dépend puissent davantage s'appuyer sur eux pour développer le tourisme. Une culture du tourisme est à transmettre à l'ensemble des acteurs potentiels.

Le PSPP et le passage de la compétence tourisme à la CCRS devraient conjointement amener de nouvelles opportunités. Si l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région devient intercommunal, il pourrait mieux se positionner par rapport à ses voisins qui sont tous déjà intercommunaux, celui de Marmoutier en particulier. Des collaborations effectives et la mutualisation de moyens entre des Communautés de Communes du PSPP sont de véritables chances pour accroître le tourisme dans la région.

III. Les autres acteurs du tourisme dans la CCRS

Nous allons à présent dresser un panorama des acteurs du tourisme dans la CCRS et de leur offre touristique. Il a été rendu possible notamment par l'exploitation des résultats des questionnaires passés auprès des mairies des Communes membres de la CCRS. En annexes, se trouve le tableau synthétisant l'ensemble des résultats.

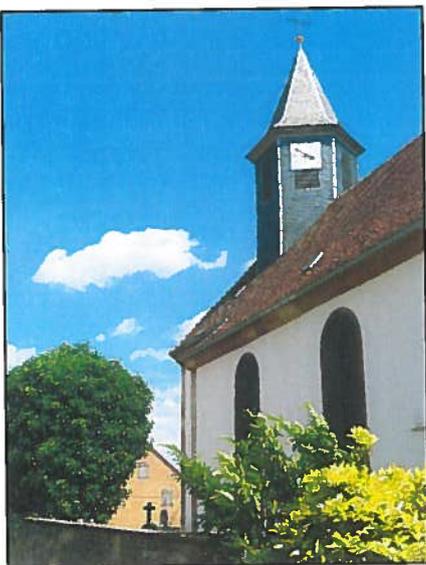
A. Les Collectivités publiques

Les Communes ont un rôle à jouer essentiellement en matière de tourisme culturel. Elles gèrent en effet du patrimoine, des équipements et des manifestations. Aux côtés de la CCRS, elles contribuent aussi à l'offre en matière sportive.

1) Le patrimoine

(a) Le patrimoine bâti

Saverne et sa région sont dotées d'un patrimoine bâti remarquable. Mis à part les plus grands édifices, ce patrimoine est généralement assez mal signalé aux touristes. Une attention devrait être portée à leur signalisation, aux explications mises à disposition sur place, aux heures d'ouverture et aux possibilités de visites guidées ou d'autres animations. Ce patrimoine peut être distingué entre patrimoine religieux, patrimoine architectural, patrimoine historique et petit patrimoine bâti.



L'église de Friedolsheim

Le patrimoine religieux se compose pour partie des églises des Communes de la CCRS. Les plus anciennes datent des 12-13^è siècles. Parmi les plus remarquables, on peut citer l'Abbatiale de Saint Jean Baptiste à Saint-Jean-Saverne et Notre Dame de la Nativité à Saverne. Une particularité alsacienne tient dans la présence aussi bien d'églises catholiques que de temples protestants selon les Communes, parfois les deux co-existant dans la même Commune. De nombreux orgues remarquables dont des orgues Silbermann et datant du 18^è au 20^è siècle, sont présents dans les églises de la CCRS. Ils pourraient être valorisés pour les touristes en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier. A noter également le Cloître des Récollets à Saverne. C'est un cloître gothique du 14^è siècle, l'un des plus beaux d'Alsace. Il n'est pas du tout mis en valeur et est mal indiqué mais fait l'objet d'une réhabilitation actuellement.

Les églises ne sont généralement pas ouvertes aux visites. Ponctuellement, des fêtes les mettent à l'honneur. Sinon une opération "Chemins d'art sacré" est organisée depuis 6 ans dans un certain nombre d'églises d'Alsace. L'opération consiste en l'exposition d'œuvres d'art

dans les églises pendant l'été. Pour chaque église, une adaptation des œuvres au lieu est recherchée. Un livret-guide accompagne le visiteur. C'est un réel succès et montre le dévouement des paroissiens et des prêtres pour ce genre d'opérations.

Les autres éléments du patrimoine religieux sont essentiellement les calvaires, les *bieldstock* (petits monuments représentant des scènes religieuses), et les croix rurales de toutes sortes datant du 17^e au 20^e siècle.

Le patrimoine architectural de la région de Saverne est surtout représenté par les nombreuses maisons alsaciennes traditionnelles. Elles datent souvent du 18^e ou du 19^e siècle et sont la plupart du temps en bon état. De même, de nombreux corps de ferme ont une valeur patrimoniale. Ces maisons sont habitées et donc uniquement visibles de l'extérieur. D'autres maisons comme celle des bergers et celle des tonneliers à Eckartswiller sont à remarquer. Pour ce qui est de la ville de Saverne, elle est attrayante avec ses bâtiments et ses maisons remarquables comme la maison Katz.



A Lupstein

Le patrimoine ayant joué un rôle dans l'histoire est celui des châteaux forts autour de Saverne. Les ruines des châteaux de Daubenschlagfelsen, Ochsenstein, Geroldseck, Greifenstein et Warthenberg se trouvent à proximité. Le principal pour le territoire de la CCRS est celui du Haut-Barr, situé sur les hauteurs de Saverne. Un autre château est celui des Rohan au centre-ville de Saverne. Il était autrefois la résidence des évêques de Strasbourg et abrite aujourd'hui 3 musées.

A côté des châteaux, existent aussi des témoins de l'histoire passée moins connus. Il s'agit de tombes mérovingiennes à Westhouse-Marmoutier, des anciennes routes romaines ou de l'ossuaire de la guerre des paysans de 1525. Ces vestiges du passé ne sont pas spécialement mis en valeur et mériteraient de l'être, par exemple, pour certains d'entre eux, en les connectant à la Saga du Haut-Barr.

Les Communes possèdent en outre un petit patrimoine bâti non religieux. On peut citer des fontaines, des bans, des bancs Napoléon, des lavoirs. Certains auraient besoin d'être restaurés.

(b) Le patrimoine naturel

La région de Saverne dispose d'un riche patrimoine naturel. Il y a déjà les flancs des Vosges qui s'étendent sur l'ouest du territoire où l'on trouve des forêts et des vergers. Les Vosges sont intéressantes pour leurs paysages mais aussi pour leurs vestiges archéologiques. Les Communes d'Ernolsheim et de Saint-Jean-Saverne proposent même un circuit sur ce thème, qui mériterait d'être mieux connu. Plus à l'est se situe la forêt domaniale de Saverne qui correspond à l'ancienne propriété du château des Rohan, qui pourrait faire l'objet d'une reconstitution historique. A Saessolsheim, un jardin pédagogique avec une aire de jeux est en train d'être réalisé.

Le territoire de la CCRS est aussi traversé par plusieurs cours d'eau. La Zinsel du Sud vient du nord-ouest pour se jeter dans la Zorn qui traverse la CCRS d'ouest en est. Mais l'axe d'eau majeur demeure le canal de la Marne au Rhin qui est la plus importante voie de navigation fluviale de l'Est de la France. Il a été inauguré en 1841. Il comporte de nombreuses écluses et depuis 1969, un plan incliné à Saint-Louis/Arzviller (à 14 kms de Saverne) qui remplace 17 écluses. Celui-ci permet ainsi de gagner une journée de navigation en franchissant une chute de 44,55 mètres. C'est une réelle prouesse technique qui n'est égalée en Europe qu'en Belgique et en Russie. Le plan incliné est devenu l'un des sites touristiques les plus visités de Lorraine.

Le tourisme fluvial est rendu possible par l'aménagement de plusieurs équipements. Saverne possède un port de plaisance prévu pour 48 bateaux et 4 péniches mais qui comporte de fait environ 70 places. Le trafic est de l'ordre de 6000 bateaux chaque année. Une société nationale, Nicol's, propose la location de bateaux pour des durées variables allant de 2 jours à plus d'une semaine. De plus, quelques Communes disposent d'appontements associés à une aire de pique-nique à Steinbourg. Ce tourisme fluvial pourrait être développé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et en lien avec l'histoire industrielle de la région.



Le port de Saverne

2) Les équipements culturels

Saverne possède 3 musées réunis au Château des Rohan dont la fréquentation s'élève à environ 15 000 entrées par an. Il s'agit du musée d'art et d'histoire de la ville, du musée Louise Weiss (elle a fait don de ses collections au musée) et du musée archéologique présentant des collections des périodes gallo-romaine et médiévale. L'ensemble des musées est fermé le mardi, les matinées des dimanches et jours fériés et entre 12h et 14h les autres jours. C'est un musée apprécié de ses visiteurs actuels mais dont la présentation n'est pas assez moderne (utilisation des nouvelles technologies, interaction des visiteurs, organisation de davantage d'animations pédagogiques, etc.) pour espérer attirer d'autres types de clientèle.

En matière de culture, la région de Saverne dispose d'une dizaine de salles de spectacle ainsi que de l'Espace Rohan à Saverne. L'Espace Rohan est un relais culturel permettant d'accueillir des concerts, spectacles, congrès et séminaires. La salle J.-L. Barrault fait 500 places, comporte une scène, une régie et des loges. La région de Saverne n'offre pas de salles de cinéma mis à part des séances le week-end hors vacances d'été à l'Espace Rohan. Un cinéma est en projet à la Ville.

3) Les manifestations

Les manifestations sont présentes et variées mais il leur manque un fil conducteur. De plus, elles sont assez peu lisibles pour les touristes car elles s'adressent d'abord aux populations locales.

(a) La Saga du Haut-Barr

La Saga du Haut-Barr est un spectacle d'été sur le site du château du Haut-Barr. Son thème est ancré dans le passé de Saverne, de sa région et de l'Alsace. Il fait partie du projet transfrontalier *Le Temps des Chevaliers* en Alsace et au Palatinat, en partie financé par les fonds européens de développement régional de l'Union Européenne. Il est monté par une société de production privée.

Il se tient les vendredis et samedis soirs pendant un mois et demi. Un système de navettes est mis en place entre Saverne et le Haut-Barr pour assurer la sécurité des visiteurs. Le spectacle est néanmoins difficilement accessible aux petits enfants et aux personnes à mobilité réduite. La réservation du spectacle est obligatoire, elle peut se faire à l'Office du Tourisme ou par téléphone. Des casques audio sont mis à la disposition des visiteurs.

La Saga ne se fait pas beaucoup sentir au-delà du site du château ; mis à part les formules repas - spectacle dans les restaurants de la ville, quelques actions dans les boulangeries – pâtisseries et quelques personnes costumées, rien ne rappelle la Saga dans la ville. La portée du spectacle pourrait être accrue pour qu'il y ait plus de répercussions sur la ville et sa région.

(b) Les autres manifestations

Fin mai a lieu le Rendez-vous au jardin. Pendant quelques jours, des activités autour des jardins y sont organisées en même temps qu'à la Roseraie et au Château des Rohan. La création de jardins d'exceptions, une expo-vente, des ateliers de jardinage, une animation musicale, des contes et des conférences ont alors lieu. Cette année, la manifestation a pris une tournure intercommunale puisque 11 Communes des alentours de Saverne ont exposé chacune leur jardin. Cependant, l'aménagement du jardin du Château des Rohan en continu semble indispensable pour que la ville mérite son nom de Cité des jardins.

Le Festival Interrégional Jeune Public est un festival qui en est à sa 5^{ème} édition. Il rassemble 30 compagnies artistiques qui donnent plus de 100 représentations scolaires et tout public au château de la Petite-Pierre. L'organisation est assurée par l'Espace Rohan de Saverne et Aparté 57.

"Les Rives de l'Art" est une exposition-vente lors d'un week-end de juin, d'œuvres d'artistes ou d'artisans sur les berges du Port de plaisance de Saverne. Elle connaît un beau succès et permet de faire se rencontrer les artistes / artisans et la population.

Saverne organise aussi chaque année une grande cavalcade internationale au moment du Carnaval et une bourse aux minéraux et aux fossiles en avril.

(c) La vie socio-culturelle des Communes

Les petites Communes ont également leurs animations. Un certain nombre organisent un feu de la Saint-Jean autour du solstice d'été ainsi que des animations pour le 14 Juillet et participent aux journées du patrimoine. La plupart ont leur messti – brocante et/ou une fête des pompiers qui reviennent dans les 2 cas à une fête de village mais qui attire les gens au-delà de la Commune. Ces festivités ne sont pas proprement touristiques, elles ne sont pas pour autant à négliger. Elles peuvent d'une part accompagner des manifestations de plus grande envergure en incitant les visiteurs venus pour une autre occasion d'aller à la rencontre des villages de la CCRS ; d'autre part elles peuvent créer de l'animation dans les villages où des

touristes résideraient. Ces fêtes peuvent être l'occasion pour les touristes de découvrir la culture et la gastronomie alsaciennes.

4) Le sport

La Commune d'Ottersthal a son parcours de santé. Un ensemble de pistes cyclables est aussi proposé. La principale d'entre elles longe le canal de la Marne au Rhin. Il est à noter l'absence de barrières, ce qui représente un danger pour les enfants en particulier. D'autres circuits à thème que nous avons cité plus haut au titre de la Charte intercommunale ont été aménagés autour de Saverne. De 10 à 30 km, ces boucles incitent à la découverte des châteaux, de la région agricole de l'Ackerland, des abbayes ou du Piémont des Vosges.

Saverne dispose aujourd'hui d'une piscine (de 25 000 à 40 000 entrées par an pour la piscine découverte). Surtout, un nouveau complexe dont la CCRS a la charge, est actuellement en travaux. Ce centre nautique possédera non seulement un bassin sportif mais aussi des équipements ludiques (rivière, toboggan, pentagliss) dont des équipements spécialement prévus pour les enfants selon leur âge (pataugeoire, jeux). Le centre possédera une partie extérieure accessible toute l'année. La détente tiendra également une place importante avec la présence d'un bain bouillonnant, de saunas et hammams, d'une salle de repos, et d'une cafétéria.

Il participera pleinement à la qualité de l'offre du territoire et au confort des touristes et de la population locale. Son objectif premier était en effet de renforcer l'attractivité du territoire. Ce centre donne en même temps une bonne image de la région puisqu'il respecte les principes du développement durable ; le chauffage étant assuré par une chaufferie au bois en utilisant des plaquettes venant des forêts vosgiennes.

La localisation choisie pour la nouvelle piscine est à la limite entre Saverne et Otterswiller, c'est-à-dire relativement loin du centre-ville et du camping municipal. Des liaisons devront être aménagées pour permettre aux campeurs d'accéder facilement à la nouvelle infrastructure.

5) Pour les enfants

La CCRS édite chaque année une plaquette recensant les activités pour les enfants et les jeunes (jusqu'à 16 ans), qu'ils habitent sur place ou non. Il y a 8 centres de loisirs dans les Communes de la CCRS. La plupart des Communes sont équipées en aires de jeux. Mais l'offre touristique adaptée aux enfants, tant en termes d'infrastructures que d'animations, manque nettement.

B. Les gestionnaires de sites touristiques et de loisirs

1) Les gestionnaires de sites touristiques

Les sites touristiques sont généralement gérés par des associations. Faute de moyens, les horaires d'ouverture ou l'obligation de réservation sont contraignantes pour les touristes et se font au détriment de la qualité de l'offre qui leur est proposée.

(a) Autour de la Rose

Saverne est surnommée la cité des Roses. Une roseraie a été créée en 1898 par la Société Alsacienne et Lorraine des Amis des Roses. Elle compte quelques 8500 rosiers, de plus de 550 variétés. Chaque année, en juin, et ce depuis 1923, s'y déroule le Concours international des roses nouvelles, l'occasion d'une grande fête populaire avec corsos fleuris, la Fête des Roses.

La roseraie peut être visitée de juin à septembre. Des visites guidées sont possibles pour des groupes d'au moins 10 personnes sur rendez-vous, et pour les individuels une fois par mois pendant l'été. Des cours de taille et de greffe sont organisés un week-end par an, respectivement en mars et en août.

Une autre roseraie est ouverte au public à Lochwiller, soit en dehors de la CCRS. Des visites guidées gratuites sont organisées tous les dimanches de l'été.

(b) Le Jardin botanique

Saverne et sa région sont également connus pour leurs jardins. Le premier d'entre eux est le Jardin botanique de Saverne qui existe depuis 1931 et qui est géré par l'Association des Amis du Jardin Botanique de Saverne. Il offre à la vue entre autres des cultures de céréales en voie de disparition, une collection de fougères et de belles orchidées. Des visites guidées générales (une fois l'été) et thématiques (3 fois pendant l'été) ainsi que des ateliers botaniques (2 fois en juillet) ou des animations sur un thème (1 fois par mois l'été) sont organisées et contribuent à la bonne fréquentation du site. Il est ouvert tous les jours.

(c) Le centre de réimplantation des cigognes



Le patrimoine naturel comprend aussi les animaux. La cigogne est bien entendu le plus emblématique. Un centre de réimplantation privé se situe à Steinbourg. Des visites guidées sont organisées sur rendez-vous. Le centre est assez peu visible sur le plan touristique.

(d) La Maison Saint-Florent

La maison Saint Florent à Saverne accueille le Centre Libermann. Celui-ci permet de connaître la vie du Père Libermann, qui était l'un des premiers à lancer le grand élan missionnaire au 19^e siècle. Des objets et des réalités de l'art africain sont également exposés. Le Centre est aussi un lieu d'accueil de groupes, de halte spirituelle et de sessions. Une communauté de "missionnaires" en semi-retraite vit sur place dans cette ancienne maison de formation de la Congrégation du Saint Esprit. Une permanence est assurée les jours ouvrables. Mais les visites ne sont possibles que sur rendez-vous.

2) Les gestionnaires des autres lieux de sortie

La région de Saverne dispose d'un faible nombre de lieux de sortie, ce qui fait dire qu'il y a peu de choses à faire à Saverne le soir. Dans la CCRS, seuls un bar est présent à Thal Marmoutier et une discothèque à Wolschheim.

Par ailleurs, Brumath est à une trentaine de kilomètres de Saverne (accès direct par l'A4) et dispose d'une des plus grandes discothèques d'Alsace ainsi que d'un complexe cinématographique. Le célèbre Royal Palace se situe à Kirrwiller, soit à 20 km de Saverne. Enfin, à Niederbronn-les-Bains (40 km de Saverne) se trouve un casino.

C. Les autres associations

Les associations ont toujours tenu une place importante en Alsace. En témoigne le nombre élevé d'associations sur la région de Saverne. Parmi elles, il en existe de nombreuses qui peuvent contribuer à l'attraction touristique de la région (se reporter aux annexes pour plus de détails). Les associations sont en effet des viviers pour l'organisation de week-ends thématiques et autres produits touristiques. Elles devraient davantage être mises en tourisme.

1) Les associations culturelles

Elles sont consacrées aussi bien au patrimoine (association des Amis de l'orgue à Saessolsheim, de la chapelle à Ottershal et de la chapelle et du patrimoine à Otterswiller) qu'à la culture proprement dite (nombreuses chorales Sainte-Cécile, théâtre à Altenheim, musique par exemple à Eckartswiller). Le tourisme de découverte du patrimoine doit s'appuyer sur elles afin de connaître les particularités de ce patrimoine et de le rendre vivant en y organisant des animations.

Un bon exemple d'association culturelle contribuant à l'animation estivale de la région est "Plains Indians Movement" de Steinbourg regroupant des Indiens des Etats-Unis. Le festival Pow Wow qu'elle organise début août est l'occasion de danses, chants et spectacles. Une autre partie de l'association gère une école d'apprentissage avec démonstrations et cours de danses.

2) Les associations sportives

Les associations sportives permettent la pratique de différents sports dans un cadre sécurisé et encadré.

Les randonnées pédestres sont largement pratiquées dans les Vosges. De nombreux sentiers sont en effet aménagés, balisés et entretenus par le Club Vosgien (fondé au 19^e siècle à Saverne) qui organise aussi de nombreuses sorties. Celles-ci sont toutefois essentiellement destinées aux locaux.

Pour ce qui est des randonnées cyclistes, une association, Vélo Evasion, propose des sorties.

Les randonnées équestres sont possibles à partir d'Ernolsheim-lès-Saverne, où existe un gîte équestre, vers le sud-est et le sud-ouest de Saverne. Un centre se trouve aussi à Haegen où des randonnées en calèche sont proposées à la journée.

Le canoë-kayak est praticable sur la Zorn en particulier entre Lutzelbourg et Saverne et entre Steinbourg et Hochfelden. Un club est présent à Dettwiller.

On peut aussi pratiquer l'escalade aux alentours de Saverne, sur le site du Wasserwald notamment. Dans ce domaine, il faut remarquer la Charte passée entre le comité bas-rhinois de la Fédération française de la montagne et de l'escalade et le PNRVN. La Fédération a également organisé un week-end intitulé « escalade et développement durable » qui visait à mieux faire respecter la nature aux grimpeurs.

De nombreux étangs et clubs de pêche sont présents sur le territoire. Des activités de pêche vacance et de pêche sont respectivement proposées 2 fois par semaine et une fois par semaine pour l'été. Il n'y a par contre pas d'école de pêche.

D'autres sports n'ayant pas de lien avec la nature peuvent être pratiqués dans la CCRS. Il s'agit notamment du tennis, du tir à l'arc et des loisirs aquatiques. Un terrain de cross et de 4x4 est présent sur la Commune de Steinbourg où se tient également un salon 4x4. Ces équipements ne sont pas référencés dans le guide principal de Saverne, qui est distribué à l'Office de Tourisme.

Par ailleurs, la région peut être découverte par les airs lors de circuits aériens proposés à l'aérodrome de Sarre-Union. Celui de Steinbourg n'offre pas de possibilités pour les touristes.

3) Les associations de professionnels et/ou de producteurs

Elles concernent la production de fruits et la distillation ou l'arboriculture (Ernolsheim, Saessolsheim, Saverne), la pisciculture (Ernolsheim, Monswiller, Otterswiller, Thal-Marmoutier) ou encore l'aviculture (Steinbourg) et l'apiculture (Saverne).

Elles peuvent être l'instrument de la mise en valeur des produits et spécialités de la région. Là aussi, leur mise en tourisme permettrait un certain développement touristique.

D. Les hébergeurs

1) Les hôteliers

La CCRS compte une douzaine d'hôtels, dont 7 se situent à Saverne, qui représentent environ 200 chambres. La plupart ont 2 ou 3 étoiles mais ne sont pas toujours en très bon état. La majorité fait également restaurant. Ce sont essentiellement des hôtels indépendants puisqu'un seul hôtel appartient à une chaîne nationale (Formule 1 à Monswiller) et un autre est géré par une société qui n'est pas locale (Auberge du Kochersberg à Landersheim).

Il faut distinguer 3 types d'hôtels. D'abord, un certain nombre d'hôtels, situés principalement au centre de Saverne, tirent l'essentiel de leur clientèle du tourisme d'affaire. Un nouvel hôtel destiné à la clientèle d'affaire est prévu dans une des zones d'activité. Ce sont des hôtels relativement chics et assez chers. D'autres sont des hôtels de charme destinés à une clientèle aisée. Les autres hôtels sont de moins bonne qualité et accueillent les touristes le plus souvent pour une nuit. Ils servent principalement d'étape aux voyageurs.

En définitive, les hôtels de Saverne et de sa région sont assez peu adaptés à l'accueil des touristes en général et des familles en particulier. Les tarifs appliqués, ainsi que le manque d'équipements spécifiques aux enfants et de loisirs (un seul hôtel dispose d'une piscine par exemple) n'incitent pas les familles à séjourner en hôtel plus d'une nuit. Celles-ci sont amenées à préférer d'autres types d'hébergement.

2) Les meublés de tourisme, gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes

Il existe plus de 30 meublés de tourisme sur la CCRS, dont 4 sont Gîtes de France, et au moins 6 chambres d'hôtes. L'offre est relativement bien répartie sur le territoire. La CCRS apporte des aides supplémentaires à celles du Conseil Général aux propriétaires - loueurs de meublés.

L'Office de Tourisme est centrale de réservation pour les meublés de tourisme. Il s'avère que l'offre pourrait être développée, notamment en meublés de grande capacité (4 personnes ou plus). Les meublés gérés par l'Office de Tourisme sont hétérogènes en termes de qualité d'accueil des touristes. Il conviendrait d'établir des critères pour sélectionner les meublés gérés par l'Office de Tourisme selon le principe d'une démarche globale de qualité pour l'ensemble de l'offre touristique de la région.

3) Les autres types d'hébergement

La CCRS dispose d'une auberge de jeunesse localisée dans le Château des Rohan. Elle compte 86 lits; elle est classée 2 étoiles. La durée moyenne de séjour est de 2,13 nuits en 2002.

Mais la région de Saverne est sous-équipée en infrastructures dont la capacité permet l'accueil de groupes en dortoirs. Les centres les plus proches se trouvent à 12-15 km de Saverne (à Neuwiller-les-Saverne et à Hultehouse en Moselle). Des gîtes de grande capacité où l'hébergement se fait en chambres sont également présents entre autres à Wingen-sur-Moder mais non dans la région de Saverne.

La CCRS dispose également d'un camping, situé sur les hauteurs de Saverne, vers le Haut-Barr. Il compte 145 emplacements; il est classé 3 étoiles. La durée moyenne de séjour y est de 2,23 nuits en 2002. Un autre camping se situe à Thal-Marmoutier.

La région de Saverne n'a par contre ni résidence de tourisme, ni centre ou village de vacances. Une résidence de vacances Vacancier se trouve néanmoins à proximité, à Dossenheim-sur-Zinsel dans le Pays de Hanau.

Pour conclure sur les hébergeurs, il faut signaler que son recensement exhaustif sur la CCRS est difficile à établir tant sa présentation est disparate. L'Office de Tourisme ne promeut en effet que ses membres. Les meublés de tourisme par exemple ne sont pas tous membres et tous les membres ne passent par l'Office de Tourisme pour leurs réservations. Les Gîtes de France sont eux promus à part, par l'intermédiaire du réseau Gîtes de France. En définitive, les établissements ont des logiques diverses, les uns travaillant de façon autonome, les autres selon des objectifs dictés de l'extérieur. Il y a peu de concertation entre eux et l'Office de Tourisme a jusqu'à maintenant du mal à s'imposer comme chef de file et animateur du territoire.

E. Les restaurateurs et les agriculteurs

L'Alsace est connue pour sa gastronomie. De nombreuses spécialités alsaciennes peuvent être dégustées à Saverne ou dans les bourgs et villages aux alentours, dans la vingtaine de restaurants (dont la moitié à Saverne) et les nombreuses boulangeries –

pâtisseries présentes sur le territoire. Pourtant les spécialités savernoises, les spécialités à la rose et au chocolat, la bière de la Licorne, sont encore relativement peu connues des touristes.

A côté de cela, on peut trouver plusieurs fermes pratiquant la vente en direct. Les plus importantes sont la ferme de pissenlits au printemps d'Altenheim et la ferme Saint-André à Friedolsheim. Celle-ci est une exploitation agricole biologique, en même temps qu'une entreprise d'insertion et un lieu de rencontre et d'animation en milieu rural. Elle propose en effet 3 fêtes dans l'année, en plus des ventes à la ferme un jour dans la semaine et sa participation au marché de Saverne. En outre, l'association a mis en place un système de "Paniers-légumes" (incluant des produits laitiers sur demande). Les abonnés reçoivent chaque semaine à domicile un panier de produits frais. Ce type d'opérations serait à développer dans la CCRS, notamment sur sa partie est, la plus agricole, où les potentialités d'agro-tourisme sont grandes.



*Paysage du Kochersberg vers
Maennolsheim et Landersheim*

F. Les commerçants

Les commerçants de Saverne sont organisés en association mais ils ne proposent pas d'actions tournées vers les touristes en particulier. Pour Noël seulement, les commerçants se mettent d'accord avec l'Office de Tourisme pour organiser des animations. Celles-ci n'ont pas bien fonctionné l'année dernière.

Pour les commerces concernant directement les touristes, il est à noter qu'un seul point de location vélo est présent sur Saverne et il est éloigné du centre-ville piétonnier.

G. Les entreprises

1) Les artisans

L'artisanat traditionnel de la région concerne le travail de la chaussure et du cuir ainsi que le bois et l'ameublement. A cela, on peut encore ajouter la taille du cristal et la marqueterie. En tout, la CCRS possède plus de 300 entreprises artisanales.

Parmi celles qui peuvent intéresser le touriste, on en compte dans le travail du bois, du verre et du cristal, ou encore l'imprimerie et les arts graphiques. Certaines visites d'ateliers existent déjà, notamment à Saverne pour la marqueterie (atelier - expo - vente chez Mr Straub) et la cristallerie (atelier et vente chez Mr Carabin). Des petits espaces d'exposition sont prévus à l'Office de Tourisme et les coordonnées des artisans les plus connus sont référencées dans le guide tourisme et loisirs de Saverne. Mais ce sont des actions isolées qui

mériteraient d'être mises en valeur de façon collective en étant reliées à d'autres activités ou sites du même ordre.

D'autres activités artisanales sont à mentionner : la peinture à Gottesheim, la manufacture d'orgue dans plusieurs Communes, la céramique et la taille de pierre à Steinbourg, le travail de la chaussure anciennement à Dettwiller et aujourd'hui à Landersheim (Adidas). Elles ne sont généralement pas mises en tourisme.

2) Les autres entreprises

Les industries traditionnelles du secteur de Saverne sont la fonderie et le travail des métaux ainsi que la construction électrique et électronique.

Une exploitation agricole peut aujourd'hui être visitée à Saessolsheim. Les sociétés Haemmerlin à Monswiller (brouettes), Savernoise d'arts graphiques, Flash (matériel domotique), et Kuhn (machines agricoles) à Saverne organisent également des visites gratuites sur réservation de 1 à 2 mois à l'avance. Mais la possibilité de visiter ces entreprises est très peu connue du public et encore moins des touristes. Elles sont plutôt réservées aux groupes de scolaires ou à l'entourage des salariés.

La Commune de Monswiller travaille actuellement sur un circuit de découverte qui inclurait l'héritage de l'usine Goldenberg. Cette opération mériterait d'être mise en relation avec d'autres sites industriels le long de la Zorn.

D'une manière générale, le tourisme industriel est encore peu développé dans la CCRS alors que les potentialités existent. Une démarche globale de sensibilisation des entrepreneurs pourrait être lancée.

Les acteurs et l'offre touristiques sont donc variés. Des manques sont tout de même à ne pas négliger. Tout d'abord, cette offre devrait être nettement plus animée par des activités de découverte menées par des personnes spécialement formées. Les possibilités pour les enfants surtout devraient être développées. De plus, la politique des horaires aussi bien de certains sites touristiques que des commerces (fermeture à 19h tous les jours) serait à revoir. Entre 12h et 14h, la plupart des lieux sont fermés mais surtout, en soirée la ville n'est pas du tout animée. Enfin, l'offre touristique n'est pas toujours très professionnalisée.

La plupart des sites manquent ainsi de moyens. L'Office de Tourisme devra resserrer les liens avec les prestataires du territoire pour faire émerger un véritable réseau touristique. De plus, du personnel supplémentaire pourra être embauché, servant à l'animation de plusieurs sites. Car seule une démarche d'ensemble de la part des acteurs du tourisme pourra conforter la région comme destination touristique.

2^{ème} partie :

Pistes d'actions pour le développement touristique

I. Les possibilités de développement touristique

A. Quelle clientèle?

Les touristes peuvent être classés en 7 groupes - cibles, auxquels correspondent des attentes différenciées.³

1. **La génération – fun (14-18 ans)** : divertissement ou romantisme
2. **La génération – carrière (29-49 ans)** : profiter des plaisirs de la vie, activités, prestige
3. **Les "établis" (> 50 ans)** : randonnées / promenades, manger / boire, culture
4. **Les familles avec enfants** : activités divertissantes pour les enfants sans stress pour les parents
5. **Les "oisifs"** : "traîasser", possibilités de shopping, se divertir
6. **Les "explorateurs"** : sites culturels et culturels et (un peu) d'aventure
7. **Les "éco – touristes"** : nature pure, cyclotourisme, respect de l'environnement, tendance bio.

D'après les questionnaires passés auprès des touristes, questionnaires dont les résultats se trouvent en annexes, les touristes actuels de la région de Saverne se situent surtout dans les catégories "explorateurs" et "éco-touristes". Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut que satisfaire les attentes de ces derniers. Le développement touristique de la CCRS peut viser une nouvelle clientèle tout en continuant à attirer sa clientèle privilégiée d'aujourd'hui.

B. Quelle thématique?

Dans la perspective du développement touristique de la région de Saverne, il faut que celle-ci fasse sa promotion à partir d'une thématique qui lui serait propre. Différentes orientations sont possibles ; il s'agit entre autres du :

- ✓ Tourisme vert
- ✓ Tourisme fluvial
- ✓ Tourisme culturel
- ✓ Tourisme familial
- ✓ Tourisme basé sur l'évènementiel et les animations
- ✓ Tourisme historique
- ✓ Tourisme industriel
- ✓ ...

Il convient dès lors de prendre en compte les thématiques mises en avant par les territoires entourant la CCRS afin de définir le contenu de l'offre future que la CCRS devrait proposer. Pour un certain nombre de territoires proches, voyons les principales valeurs et activités mises en avant dans les brochures touristiques et sur les sites internet.

³ Guide pratique des produits touristiques, PAMINA / Vis-à-Vis.

La Suisse d'Alsace, "Entre vignoble et montagne":

Valeurs : tonicité / bouger, passion, authenticité, convivialité, découverte, saveur, émerveillement

Activités : randonnée, gastronomie, fêtes, découverte du patrimoine intercommunal, artisanat, viticulture, manifestations.

Le Pays de la Zorn :

Valeurs : l'activité, préservation, dynamisme, savoir-faire

Activités : découverte du houblon et des brasseries, randonnées, loisirs aquatiques, patrimoine

Pays de Marmoutier, "un Pays où la nature est histoire" :

Valeurs : histoire, religion

Activités : musique, patrimoine, art et artisanat, nature, animations

Pays de Hanau (et Val de Moder), "Berceau du Bretzel":

Valeurs : nature, calme, préservation, patrimoine, culture, histoire, observation, découverte, repos

Activités : patrimoine, musées, produits du terroir, art, artisanat, loisirs

Alsace Bossue, "le Pays Secret" :

Valeurs : authenticité, histoire, douceur de vivre

Activités : musées, patrimoine, expositions, animations, culture, sport, loisirs, artisanat et produit du terroir

Pays de la Petite-Pierre :

Valeurs : nature, culture, authenticité, pittoresque, équilibre, bien-être, retour aux source, dynamisme, repos,

Activités : balades, randonnées, nature, bien-être, patrimoine, culture, animations, manifestations, commerces, art, artisanat, sport, loisirs, gastronomie

PNRVN :

Valeurs : nature, culture, histoire, religion, arts, découverte

Activités : sport, agriculture, art, artisanat, technique, industrie, ouvrages militaires; histoire, nature, patrimoine, architecture, art, théâtre, musique, exposition, fêtes, produits du terroir.

C. Quels objectifs?

En d'autres termes, il faut se poser la question : qu'est-ce qui est attendu d'un développement touristique de la région de Saverne? Plus précisément, une fois la compétence acquise, la CCRS devra se poser les questions suivantes :

- ✓ Quelle est la priorité des choses à améliorer ou des manques à combler?
- ✓ Cherche-t-on à augmenter la durée des séjours des touristes, à attirer de nouveaux touristes ou plutôt à les fidéliser?
- ✓ Cherche-t-on à accroître l'attractivité touristique du pôle ou préfère-t-on répartir le tourisme de façon plus homogène sur le territoire de la CCRS?

Bien sûr, ces questions ne sont pas exhaustives et appellent des réponses nuancées. Mais la CCRS aura tout intérêt à clarifier ses objectifs qui doivent être restreints pour être efficaces.

Quelle que soit l'option que choisit la CCRS pour le développement touristique en termes de clientèle visée, de thématique mise en avant et d'objectifs à atteindre, la CCRS devra adopter une position claire pour être facilement compréhensible de l'extérieur.

La politique de développement touristique de la CCRS devra être cohérente avec celle des Communautés de Communes voisines. Sur un certain nombre de points (la promotion et l'édition de brochures surtout), les Communautés devraient même se mettre ensemble. L'offre de chacun serait ainsi mieux mise en valeur puisque présentée à une plus grande échelle et les singularités et complémentarités des territoires seraient mieux perceptibles pour les touristes.

II. Le projet de développement touristique

Le projet de développement touristique passe d'abord par la prise de la compétence tourisme par la CCRS. C'est en effet la seule Communauté de Communes de ce secteur où le tourisme n'est pas administré à l'échelle intercommunale. Nous verrons ensuite les grandes orientations du projet et les principales actions à mener et par qui.

A. La compétence tourisme à la CCRS

1) Remarques sur les compétences

(a) Le tourisme par rapport aux compétences actuelles de la CCRS

Doter la CCRS de la compétence tourisme serait logique du point de vue des compétences. En effet, la CCRS possède déjà les compétences « développement économique » et gère la nouvelle piscine. Or le tourisme est lié à ces deux domaines. Le développement économique et le tourisme en particulier gagnent à être couplés dans la même structure : il sera d'autant plus facile d'intégrer le tourisme au développement économique et de coordonner les actions sur le territoire.

(b) La définition de la compétence tourisme

Pour toute compétence, l'intérêt communautaire est déterminé par les élus, à la majorité des 2/3 des Communes membres pour les Communautés de Communes [articles L.5216-5, L. 5215-5 et L. 5214-5 du CGCL].

La définition et le contenu de la compétence « développement touristique » sont laissés à la libre appréciation des élus du groupement. Elle peut être très volontariste, tel que définie par la loi Mouly ou au contraire minimaliste.

Et les élus ont toute latitude pour reconnaître (ou pas) le caractère communautaire de la création et/ou de la gestion d'un équipement touristique.

La création d'un Office de Tourisme intercommunal est expressément reconnue par la loi Mouly. Mais il faut savoir que les compétences habituelles d'un Office de Tourisme (accueil, information des touristes et promotion touristique) ne peuvent être partagées entre les Communes et la Communauté de Communes. De plus, la transformation de l'OTSR en Office de Tourisme intercommunal rendrait la subvention de la Ville de Saverne caduque, selon le principe de spécialité des compétences.

Dans le cas de la CCRS, la compétence intercommunale portant sur le tourisme aurait intérêt à comprendre la politique de développement touristique, la création le cas échéant des équipements touristiques de grande importance ainsi que leur gestion, et l'Office de Tourisme avec une mise à niveau de l'information et de la promotion du tourisme dans les Communes de la CCRS autres que Saverne. Les Communes pourraient rester responsables de l'animation des loisirs, l'organisation des fêtes et des manifestations artistiques ainsi que de l'entretien des sites touristiques dont elles sont propriétaires.

La définition de la compétence tourisme est étudiée plus en détails dans les fiches pratiques.

2) Les incidences géographiques du passage de la compétence à la CCRS

A l'heure actuelle, l'OTSR travaille déjà avec de nombreux partenaires autres que la Ville de Saverne dans et hors du territoire de la CCRS. Pour les Communes à l'intérieur de la CCRS, cela ne pose pas de problèmes particuliers. Par contre, il faudra renégocier les conventions avec les Communes non incluses dans le territoire de la CCRS.

Comme nous l'avons déjà dit, le territoire de la CCRS ne délimite pas un territoire touristique. Les logiques institutionnelle et touristique ne sont donc pas à confondre. Les Communes de la CCRS ont par exemple des potentiels touristiques hétérogènes. Mener une politique uniforme sur tout le territoire serait par conséquent une erreur. De même, décréter que la CCRS doit à tout prix se distinguer des Communautés de Communes voisines d'un point de vue touristique n'apparaît pas la meilleure solution. En définitive, faire de la CCRS l'échelon compétent en matière de tourisme ne veut pas dire ériger le territoire de la CCRS en une destination touristique singulière (avec sa propre brochure et ses propres produits touristiques), mais que la CCRS doit plutôt soutenir les projets touristiques sur son territoire afin d'obtenir une offre de qualité au moins aussi bonne que celle de ses voisins, en prolongeant et en complétant celle-ci. Il apparaît en effet que les territoires des Communautés de Communes du secteur ne sont pas suffisamment étendus géographiquement pour faire de chacune d'entre elles un territoire touristique proprement dit. Cela dit, il ne s'agit pas non plus d'imiter les Communautés de Communes voisines.

Les Communes de la CCRS n'ayant pas toutes les mêmes potentialités touristiques, les différents maires sont plus ou moins intéressés pour ce passage du tourisme à l'intercommunalité. Pourtant un tourisme administré au niveau intercommunal représenterait des avantages pour tout le monde. D'une part, les aides de la CCRS seraient destinées à toutes les Communes. Les Communes même faiblement touchées par le tourisme pourraient bénéficier d'aides intercommunales pour des petites opérations allant dans le sens du développement touristique ou pour des opérations s'inscrivant sur plusieurs Communes en même temps. D'autre part, toute la région de Saverne profiterait d'un accroissement du tourisme dans la région, et ce par les retombées induites comme la taxe de séjour qui deviendrait aussi intercommunale et par les effets indirects sur le commerce notamment.

3) Les avantages d'un tourisme intercommunal

Outre les raisons évoquées plus haut, la prise de la compétence tourisme par la CCRS donnerait davantage de lisibilité et de simplicité au travail en partenariat avec les autres structures extérieures à la CCRS d'une part et à l'intérieur de la CCRS d'autre part.

Nous avons montré dans la 1^{ère} partie la pluralité des structures auxquelles la CCRS appartient, comparée à un faible nombre de collaborations concrètes. Le passage de la compétence tourisme à la CCRS apparaît dès lors indispensable car il est plus facile de collaborer avec une Communauté qu'avec 27 Communes. Le développement du tourisme dans la CCRS doit en effet être lié aux territoires qui l'entourent. Une CCRS compétente pour le tourisme lui permettrait de devenir un interlocuteur privilégié pour le Pays, le PNR et Pamina. Doter la CCRS de la compétence tourisme permettrait non seulement de mieux se positionner par rapport aux autres territoires touristiques de la région mais donnerait aussi davantage de cohérence interne au territoire de la CCRS en matière de tourisme, ceci parce que le développement touristique ne peut se faire sans une large coordination de l'ensemble des acteurs.

De plus, ce passage du tourisme du niveau communal au niveau intercommunal serait cohérent avec la législation nationale selon laquelle les EPCI sont les acteurs de la mise en oeuvre de la nouvelle organisation territoriale touristique, l'Office de Tourisme intercommunal en étant l'outil privilégié. Ce précepte est issu d'une part de la loi sur l'intercommunalité (1999) qui reconnaît, dans les compétences des EPCI, le secteur touristique comme une activité économique à part entière, et d'autre part du document intitulé "L'Office de Tourisme de pôle : animateur de zone" (1995) établi par la FNOTSI. Ce dernier texte stipule que l'Office de Tourisme de pôle ou intercommunal est appelé à exercer des missions sur un « territoire touristique avec une zone d'action élargie » afin de promouvoir « une synergie pour faire plus et mieux ensemble ».

B. Les grandes orientations du projet

Pour cerner les grandes orientations que la CCRS devrait adopter pour son projet de développement touristique, les résultats des questionnaires passés auprès des touristes (Cf. annexes) ont permis de relater les attentes et les satisfactions des touristes d'aujourd'hui.

Dans son projet de développement touristique, la région de Saverne devra valoriser ses avantages comparatifs. Ceux-ci sont de plusieurs ordres : il y a ceux qui concernent les besoins des touristes (services, accessibilité, etc.), ceux qui vont faire venir les touristes de près (à Saverne, le Jardin botanique, la Roseraie et la vieille ville par exemple), et ceux qui vont faire venir les touristes de loin (le Château des Rohan et son histoire notamment). Aujourd'hui, la région de Saverne est en mesure de répondre aux besoins des touristes et d'attirer des touristes de plus ou moins grande proximité (les touristes habitant dans des secteurs limitrophes ou les touristes qui s'arrêtent en cours de route). Il faudra simplement veiller à communiquer sur ces avantages et à les améliorer, ce qui s'avère être la priorité du projet de développement à court terme (§1). Mais la région de Saverne ne dispose pas à ce jour de suffisamment d'éléments forts, permettant de faire venir exprès des touristes de loin. Il lui faudra alors proposer de nouveaux produits touristiques lui permettant de se distinguer et de se faire connaître d'un point de vue touristique. Pour cela, la région de Saverne pourra se donner une dimension internationale en s'appuyant sur des personnages célèbres comme Louise Weiss ou le Père Libermann (§2).

1) Les priorités du projet : approfondir le potentiel

La région de Saverne doit commencer par mettre en avant ses atouts. La ville est riche sur le plan culturel : l'Espace Rohan est un lieu privilégié et un cinéma va bientôt voir le jour. La région s'équipe également pour le sport : une nouvelle piscine et un golf à proximité, plus la possibilité de pratiquer de nombreuses activités sportives dans un cadre privilégié. La région a aussi l'avantage de ne pas être isolée : Saverne, Dettwiller, Steinbourg, Monswiller offrent une gamme intéressante de commerces et de services. Ce sont là des équipements de base pour le touriste mais qui sont importants pour répondre à ses besoins et à son confort, et qui contribuent à sa satisfaction.

A côté de cela, la région de Saverne doit valoriser ses spécificités, par rapport notamment aux autres secteurs d'Alsace et de Lorraine, afin de faire venir davantage de touristes, de proximité dans un premier temps.

Deux des traits les plus connus de la région de Saverne sont d'une part le col du même nom, qui est un franchissement majeur des Vosges, et d'autre part, l'histoire de la ville et de ses environs liée à sa position d'ancienne capitale de l'évêché de Strasbourg. L'histoire et la géographie doivent par conséquent servir de base au développement touristique de la région.



Le champ de foire du Château des Rohan, un bel exemple de site non exploité

La mise en perspective de l'histoire de la ville passe d'abord par la mise en valeur des sites évoquant les grands moments de l'histoire de la région. Les châteaux sont déjà relativement bien mis en valeur. Mais du patrimoine plus ancien comme les tombes mérovingiennes ou les routes romanes mériterait également d'être valorisé. Et surtout toute l'histoire industrielle de la région devrait être exploitée à des fins touristiques (par des visites d'usines, des reconstitutions du travail et de la vie des ouvriers d'autrefois, etc.)

La valorisation de la localisation de la région passe elle par des expositions ou des parcours autour du col, des axes de transport, des ouvrages comme l'ancien viaduc ferroviaire, de la faune et la flore, des cours d'eau, de l'agriculture et de l'arboriculture, etc. Les sites existants comme la Roseraie et le Jardin botanique devraient être aidés pour qu'ils soient en mesure d'assurer un accueil plus régulier et certains sites devraient être réaménagés (la Roseraie en particulier).

Ce qui importe tout autant, c'est que les sites soient connectés les uns aux autres. Il faut par exemple qu'un visiteur au Château du Haut-Barr soit informé de l'existence d'un ossuaire de la guerre des paysans à Lupstein, le but étant d'attiser la curiosité du touriste et de le rendre capable de reconstituer l'histoire de la région à travers les différents sites historiques.

Sur le plan uniquement culturel, les châteaux du Haut-Barr et des Rohan devraient être rendus plus vivants en travaillant sur l'événementiel. La Saga du Haut-Barr devrait ainsi être renouvelée et développée. De même une grande fête autour du Château des Rohan pourrait être imaginée. Le patrimoine devrait aussi être mieux mis en valeur par une signalétique, des explications et des animations adaptées. Et le Château des Rohan devrait pouvoir être visité de l'intérieur. Pour ce faire, un travail par un agent/animateur du patrimoine pourrait s'avérer nécessaire.

Côté géographie, il faudra séduire les touristes et les excursionnistes d'une part, pour leur donner l'envie de venir dans la région de Saverne et d'autre part, pour qu'ils restent plus longtemps sur place. Il faudra donc miser sur des animations originales comme des activités combinant sport et découverte du patrimoine, des manifestations de tous types, des initiations sportives ou artistiques. Des circuits thématiques (sur un aspect du patrimoine, sur un élément de la faune et/ou de la flore) accompagnés par des spécialistes pourront être proposés par différents moyens de transport (à pied, à vélo, à cheval...)

Pour ce qui est de la clientèle visée, ces efforts concentrés sur l'amélioration de la qualité, la mise en réseau et l'animation des sites touristiques devraient améliorer la qualité d'accueil des enfants (donc des familles), des jeunes (la "génération-fun"), et les touristes dits "explorateurs". Ces catégories de touristes ne correspondent pas aux touristes les plus présents à l'heure actuelle dans la région, qui se situent davantage dans les catégories "établis" et "éco-

touristes"⁴. Mais la création de nouvelles animations pourra tout aussi bien satisfaire les envies des touristes d'aujourd'hui qui observent souvent un manque en la matière, en attirant en même temps de nouveaux touristes, a priori plus consommateurs.

Pour ce qui est des familles avec enfants, c'est une clientèle pour laquelle il semble y avoir beaucoup de potentialités alors que l'offre existante est très réduite et insuffisante. Améliorer les prestations pour les enfants présente aussi l'avantage de s'inscrire dans une stratégie à long terme, les enfants d'aujourd'hui étant la clientèle de demain. Par ailleurs, l'ADT⁵ travaille sur ce thème à l'heure actuelle.

Pour les jeunes, il faudra avant tout mettre en avant les activités et animations sportives ; pour les "explorateurs", les activités et animations de découverte. Pour ces deux catégories, les produits touristiques devront être à la fois pédagogiques et divertissants.

2) Une thématique originale pour un développement sur le long terme

Les mesures citées jusqu'ici seraient profitables à la population locale et aux touristes venant de territoires proches ou qui seraient déjà sur place. Car pour faire venir des touristes exprès et de plus loin, il faut que la région puisse proposer quelque chose de vraiment unique.

Au jour d'aujourd'hui, il manque à la région de Saverne un centre muséographique moderne et de grande envergure. Son thème pourrait être les cultures du monde et le voyage. En effet, Saverne dispose déjà de deux musées retraçant la vie de deux grands voyageurs, à savoir Louise Weiss et le Père Libermann. De plus, Saverne a déjà organisé un festival international du film touristique. Ces 3 éléments regroupés pourraient être la base du projet. C'est surtout un thème à peine développé autour de l'Alsace alors que les Français d'origine étrangère et les émigrés sont importants dans la région. Ce complexe muséographique proposerait des animations (spectacles, conférences, expositions, etc.), en plus des présentations pédagogiques sur différentes cultures et sur l'expérience du voyage. Cela permettrait de doter la région d'une offre culturelle et touristique originale et de grande ampleur, tout en reconnaissant les populations allochtones de la région. En effet, ce projet devrait impliquer les associations culturelles marocaine et turque par exemple.

Ce projet pourrait être complété par des actions de coopération décentralisée. La coopération décentralisée est l'échange d'expériences et de savoir-faire au niveau international entre deux institutions non étatiques. Dans le cas de la région de Saverne, elle permettrait de valoriser, à l'extérieur, les potentialités économiques, culturelles et touristiques de la Communauté de Communes, de montrer ses capacités d'ouverture et son dynamisme. Elle serait aussi un levier pour le développement de la citoyenneté locale et de la démocratie participative en impliquant notamment les populations alsaciennes et émigrées, les scolaires et les associations soit directement au projet de la CCRS soit à des projets connexes. La CCRS y gagnerait en termes d'image et de positionnement par rapport aux autres territoires alsaciens ou lorrains. La région de Saverne pourrait rechercher un partenariat avec la Silésie en Pologne dans le cadre du programme Interreg de la Région Alsace, avec une collectivité dont les ressortissants sont nombreux dans la CCRS (pays du Maghreb, Turquie) ou avec le Liban. Ce pays est souvent désireux de collaborer avec l'étranger pour se redresser économiquement et une part importante de sa population est francophone. Il présente un maillage administratif comparable à celui de la France, confronté de même à une logique de décentralisation. Surtout, il a une configuration géographique quelque peu similaire à celle de l'Alsace avec

⁴ Cf. p 39 pour la typologie de la clientèle.

⁵ Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

deux plaines, l'une littorale, l'autre à l'intérieur des terres, longeant une chaîne de montagne (le Mont Liban). Son tourisme se base sur le patrimoine religieux pour une bonne part ainsi que sur la viticulture par exemple, des thèmes qui sont loin d'être étrangers à l'Alsace.

3) Un développement touristique durable

Un des principes majeurs de ce projet serait de faire du tourisme un instrument de développement durable ; c'est-à-dire un tourisme capable de développer économiquement la région, un tourisme faisant participer la population la plus large possible (l'ensemble des professionnels bien sûr mais également les habitants, les scolaires, les acteurs économiques, les associations, les scolaires,... et les touristes eux-mêmes), et un tourisme respectueux de l'environnement.

Le développement économique par le tourisme suppose d'attirer plus de touristes, de les faire rester plus longtemps et de les faire revenir autant que possible. Il repose également sur une plus large commercialisation : de brochures, de produits, etc. Il passe enfin par la création de formules attrayantes pour le touriste.

Le développement touristique pourra respecter et mettre en valeur l'environnement s'il est conçu des produits touristiques sur ce thème. Des randonnées nature pourront être proposées comme par exemple une découverte des vergers à vélo qui permettrait aux visiteurs de connaître le travail des arboriculteurs.

Le développement touristique aura en même temps une dimension sociale s'il implique la population. Les associations sont à faire participer à l'animation des produits touristiques et les habitants et les scolaires peuvent prendre part à des projets de valorisation des potentialités touristiques de la région. Il faut en fait sensibiliser toute la population pour qu'elle prenne conscience des opportunités qu'offre le tourisme pour le territoire.

Enfin un développement touristique durable doit être démocratique c'est-à-dire que tout un chacun devrait être informé du nombre de touristes arrivés dans la région sur la saison et de se rendre compte des retombées du tourisme. Pour ce faire, il convient d'adopter des moyens visant à mieux connaître les touristes et le tourisme sur la région de Saverne. Les statistiques locales à partir de quelques indicateurs clés afin d'évaluer en continu la santé du tourisme, les enquêtes auprès des touristes et la réactualisation annuelle de l'inventaire de l'offre touristique devraient être systématisés.

C. Qui fait quoi?

Nous allons à présent indiquer les principales actions à mener, suivant 4 objectifs essentiels : satisfaire le touriste, faire rester le touriste, faire revenir le touriste, attirer de nouveaux touristes. Pour chaque objectif, nous allons montrer les acteurs à privilégier. Les fiches pratiques en 3^{ème} partie de ce mémoire permettent de préciser les principales opérations.

1) Pour satisfaire le touriste

(a) La qualité de l'offre

Au vu du diagnostic de la région de Saverne, il en ressort que les infrastructures touristiques existent et sont en nombre assez satisfaisant. De ce fait, les besoins premiers ne concernent ni les structures d'hébergement et de restauration ni les sites à vocation touristique. Pour reprendre ce qui a déjà été dit plus haut, le parc hôtelier de la région de Saverne est de capacité suffisante, des hébergements alternatifs (meublés, camping, auberge de jeunesse notamment) sont présents sur le territoire. De même, les lieux de restauration sont nombreux. Quant aux sites touristiques, ils sont importants et variés (châteaux, vieille ville, Jardin botanique, Roseraie, Tour Chappe notamment). En définitive, les investissements dans de nouvelles structures ne sont pas nécessaires sur le court et le moyen terme.

Ce qui paraît plus pressant est d'adapter cette offre aux touristes d'aujourd'hui, ce qui devrait constituer un objectif à court terme. En effet, nombre d'établissements n'ont pas une apparence moderne : certains hôtels ou restaurants ont un aspect très confiné, d'autres sont en assez mauvais état, des hôtels ou restaurants ont une décoration mal appropriée. En outre, les hôtels sont souvent mal adaptés au tourisme surtout estival (un seul hôtel dispose d'une piscine, très peu possèdent un espace extérieur). De même, ces établissements sont très peu équipés pour accueillir des enfants, notamment en bas âge.

Des aides financières et/ou techniques à la rénovation pourraient ainsi être accordées par la CCRS sous condition de remplir des critères d'une Charte de qualité. Les Conseils Général et Régional octroient des aides à l'hôtellerie (CR et CG) et à la restauration (CG) mais un accompagnement des hôteliers et restaurateurs dans la démarche de montage de dossiers pourrait être le bienvenu et apporter ses fruits quant à l'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergement et de restauration sur le territoire de la CCRS.

D'une manière générale, il convient d'impliquer le plus possible les hôteliers et restaurateurs au développement touristique du territoire. Ils doivent notamment se sentir concernés par le travail de promotion auprès des touristes potentiels. Ils pourraient participer aux activités de l'Office de Tourisme par exemple en se rendant à des salons avec l'OTSR.

La CCRS devra également veiller à la qualité des sites touristiques et des animations proposées. Les sites touristiques sont souvent gérés par des associations disposant de relativement peu de moyens. Et ce sont aussi des associations, sportives essentiellement, qui sont bien placées pour proposer des activités de loisirs aux touristes. Pour que ces associations puissent participer pleinement au développement touristique, il faudrait que la CCRS les aide financièrement. Ces subventions devraient permettre l'ouverture des sites touristiques sur une plage horaire plus régulière et d'étoffer les activités proposées aux touristes.

(b) L'information et la signalisation

Tout d'abord l'information touristique devra être adaptée en mettant Saverne et le reste de la Communauté de Communes sur le même plan. De plus, il serait bon qu'à terme la CCRS puisse se mettre d'accord avec les Communautés de Communes voisines pour qu'une brochure unique puisse être éditée. Cette mesure serait bénéfique à l'ensemble des territoires et aux touristes surtout, puisqu'une offre touristique plus large leur serait immédiatement proposée quel que soit l'endroit (Saverne, Marmoutier, Hochfelden, Bouxwiller, Ingwiller, La Petite Pierre) où ils viennent chercher l'information.

En ce qui concerne la signalisation touristique, elle devra être systématisée, un nombre important de touristes n'en étant pas satisfaits. Sur ce point, une collaboration entre la Communauté de Communes, les Communes voire la DDE devra être trouvée. La signalisation touristique devrait être harmonisée au moins à l'intérieur de la CCRS et être intégrée au paysage.

2) Pour faire rester le touriste

D'une manière générale, les animations manquent sensiblement dans la région de Saverne. Par exemple, très peu d'activités proposées conviennent aux enfants touristes. Mais ce sont pour tous les publics que les sites touristiques devraient être rendus plus vivants.

Le but est de multiplier les activités interactives de découverte en systématisant les visites guidées par des personnes qualifiées, les ateliers pédagogiques, les découvertes ludiques, etc. Il peut s'agir de développer les visites à la ferme, les circuits thématiques accompagnés, la découverte du patrimoine de façon ludique, etc. Il peut aussi s'agir de mettre en valeur le patrimoine en créant un circuit de découverte à l'échelle de la Communauté de Communes, circuit qui serait animé par diverses manifestations. Les sites du circuit pourront être utilisés à des fins théâtrales ou pour des expositions. Certains de ces circuits pourront être parcourus à bicyclette, ce qui augmentera les possibilités de cyclo-tourisme. Des week-ends vélo-patrimoine pourraient être commercialisés, les randonnées sans bagages généralisées. La CCRS pourrait intervenir sur l'aménagement des haltes fluviales pour qu'elles soient mieux connectées aux itinéraires cyclo-touristiques et dans le déploiement des points de location vélo à plusieurs endroits dans la CCRS.

Un autre objectif serait d'animer la ville et ses alentours. D'abord, il faut animer la ville en dehors des horaires de bureaux. Saverne est très peu animée le soir après 19h quand tous les commerces sont fermés. L'ouverture régulièrement des commerces en "nocturne" et les animations de rue rendraient la ville plus accueillante aux touristes. Par ailleurs, la Saga ou un autre spectacle mériteraient d'être mieux ressentis dans la ville et ses alentours. La création de produits "spécial saga" alliant par exemple un spectacle Saga, un repas médiéval, la visite de l'ossuaire de la guerre des paysans et une visite au musée pourrait être proposée.

L'Office de Tourisme devra alors créer de nouveaux produits touristiques en collaboration avec les prestataires, les associations, les Communes et les autres Offices de Tourisme. L'idéal serait qu'une activité puisse être programmée chaque semaine un jour fixe : à titre d'exemple, la découverte du patrimoine religieux de Saverne et Marmoutier le lundi, la découverte de la faune et de la flore (avec possibilité de visites de la roseraie, du jardin botanique, de vergers, du sentier sylvicole) le mardi, la découverte du sentier du houblon et d'une brasserie le mercredi, la découverte de l'histoire industrielle de la vallée de la Zorn (possibilité de descente en canoë-kayak, de visites d'usines, de maisons d'ouvriers, etc.) le jeudi, l'histoire médiévale de la région à travers les visites de châteaux, de l'ossuaire, etc. le vendredi, l'archéologie (circuit d'Ernolsheim – Saint-Jean, musée,...) le samedi, une randonnée dans les Vosges le dimanche. L'important est que l'organisation de ces activités soit suffisamment fiable pour que la région de Saverne puisse faire sa promotion dessus. Chaque jour de la semaine aurait son thème mais les activités s'y rattachant pourraient évoluer d'une semaine sur l'autre. Les visites devraient être de courte durée et les touristes incités à participer à plusieurs activités dans la même journée ou dans la semaine (mise en place de tarifs dégressifs, déplacements organisés, etc.)

Tout ce travail serait l'occasion de créer des emplois d'animateurs à la Communauté de Communes de préférence, en fonction bien sûr de la définition de l'intérêt communautaire. En effet, jusqu'à maintenant, l'animation touristique n'est ni la vocation des municipalités (du

moins pas à la Ville de Saverne qui a son service culturel en charge de la bibliothèque, des musées, des écoles de musique et des animations ponctuelles comme la Saga du Haut-Barr et son service sport et jeunesse proposant quelques stages sportifs mais plutôt à destination des locaux) ni celle de l'Office de Tourisme. Celui s'occupe uniquement des animations de Noël et des visites guidées réalisées par des contractuels ou par le personnel qui n'a pas les qualifications adaptées. L'animation touristique aurait intérêt à relever de la compétence intercommunale plutôt que communale par souci de mutualisation des moyens humains et financiers, et pour une meilleure cohérence des activités proposées.

La CCRS pourrait également mettre en place des formules tarifaires pour accéder à plusieurs sites touristiques de la Communauté de Communes. Elles ont l'avantage d'inciter les touristes à visiter davantage de sites et les fait déboursier moins de fois.

3) Pour faire revenir le touriste

Des avantages devraient être accordés aux touristes venant régulièrement. Des systèmes de cartes d'hôtes existent déjà sur certains territoires et mériteraient d'être mis à l'étude sur Saverne.

Pour que les touristes mais aussi les excursionnistes reviennent régulièrement, il faut aussi pouvoir renouveler l'offre aussi souvent que possible. Les expositions dans les musées et les spectacles devraient être généralisés.

4) Pour attirer de nouveaux touristes

(a) Accroître les capacités d'hébergement adapté aux touristes

La CCRS pourrait favoriser la création de gîtes ruraux de grande capacité, offrant un certain nombre de services. Cela permettrait de répondre aux attentes des touristes d'aujourd'hui. De plus, conformément à sa Charte intercommunale, la CCRS pourrait concourir à accroître les capacités d'hébergement de type intermédiaire entre l'hôtel et les meublés d'une part et le camping d'autre part. L'intégration dans les paysages serait recherchée.

(b) Communication

Pour attirer de nouveaux touristes, il est indispensable qu'un plan communication soit lancé. La création du site internet de la CCRS connecté au site de l'Office de Tourisme est un bon début. Il faut en outre travailler sur une plaquette d'appel et une plaquette d'offre. Celles-ci devraient mettre en avant les produits touristiques cités plus haut.

De plus, et, les questionnaires auxquels les touristes ont répondu le montrent bien, les touristes connaissent souvent le secteur de Saverne parce ce que c'est sur leur chemin ou parce qu'ils ont lu quelque chose dessus dans un guide de tourisme. La signalisation et les panneaux d'information sur les axes et les arrêts routiers sont donc de première importance. Ils doivent inciter le visiteur à s'éloigner de sa route pour rentrer dans les villes et villages ne serait-ce que le temps d'une visite. Le référencement dans les guides touristiques est également primordial.

(c) Positionnement

Enfin, dernier objectif que la région de Saverne devrait poursuivre, c'est de redorer l'image de la région d'un point de vue touristique. Le territoire doit pouvoir se positionner par une offre singulière et bien identifiée de l'extérieur comme de l'intérieur. Pour cela, la région de Saverne doit travailler sur son identité à partir des travaux des érudits, des universitaires, etc. et doit s'ouvrir sur sa réalité d'aujourd'hui. De là un des thèmes porteurs que pourrait adopter la région de Saverne est l'ouverture à l'international. Des produits touristiques seraient alors proposés en accord avec l'identité passée et présente de la région. Et un nouvel équipement muséographique pourrait voir le jour à long terme.

D. Les moyens financiers

Le financement du projet de développement pourrait notamment se faire à travers la taxe de séjour. L'estimation de la taxe de séjour à l'échelle intercommunale à partir du site taxedeséjour.net montre que les recettes de la taxe de séjour pourraient être presque doublées si la taxe de séjour était prélevée sur l'ensemble des Communes de la CCRS.

La ville de Saverne avait d'abord opté en 1991 pour la taxe de séjour forfaitaire mais est passée depuis à la taxe de séjour au réel. Ce dernier mode de calcul, basé sur le nombre de nuitées effectives des touristes, a l'avantage de correspondre au plus près à la situation annuelle de chaque établissement. La taxe de séjour forfaitaire au contraire ne prend pas en compte le taux de remplissage des hébergements. Mais sa gestion est plus simple et elle responsabilise davantage les hébergeurs puisque quelque soit le nombre de touristes hébergés, le montant de la taxe reste inchangé. Aujourd'hui, Saverne a un taux de rendement (rapport entre le potentiel et la somme collectée) autour de 35%. Ce rendement pourrait certainement être augmenté si la taxe de séjour était forfaitaire. Un 3^{ème} cas de figure est celui d'assujettir certaines natures d'hébergement au réel et d'autres au forfait. Cette option est intéressante dans la mesure où elle permettrait de faire une distinction entre les hébergeurs professionnels et les autres hébergeurs. La taxe de séjour au réel pourrait être appliquée à ces derniers (loueurs de meublés) et le forfait aux hébergeurs professionnels (hôteliers, camping, port de plaisance, auberge de jeunesse). Cela se justifierait par le fait que les hébergeurs professionnels sont sensés participer activement à l'attractivité et au développement touristique et sont donc plus à même de contribuer financièrement à une taxe prévue pour favoriser la fréquentation touristique, et ce quelle que soit leur fréquentation saisonnière.

Le montant des cotisations des membres de l'Office de Tourisme pourraient elles être revus à la hausse s'il lui est confié des missions supplémentaires ou approfondies. Ou bien, l'Office de Tourisme devrait généraliser le prélèvement de commissions sur les prestations qu'il offre aux prestataires.

Par ailleurs, des aides ciblées des Conseils Régional et Général pourraient aider à financer le projet (Cf. fiches pratiques).

Le projet de développement touristique de la CCRS devra s'effectuer en plusieurs temps. A court terme, la CCRS devrait porter ses efforts sur l'amélioration de l'offre existante (hébergement, sites, animations) en subventionnant les prestataires dotés de faibles moyens (les associations) et en aidant les professionnels. A plus long terme, la CCRS devra compléter son offre avec un équipement de grande envergure sur un thème lui permettant de se distinguer par rapport aux autres territoires. La CCRS devra en outre, aux côtés de l'Office de Tourisme, favoriser l'émergence d'une culture du tourisme sur le territoire à partir de l'ensemble des professionnels concernés de près ou de loin par le tourisme et la population.

Ce projet pourra bénéficier des recettes de la taxe de séjour qui serait dorénavant prélevée au niveau intercommunal, de la plus grande marchandisation à l'OTSR (commercialisation, commissions, etc) et d'aides ciblées des Conseils Régional et Général.

III. Le jeu des acteurs

A. Le réseau des acteurs à l'intérieur de la CCRS

1) Les relations entre acteurs

Le réseau des relations entre les différents acteurs à l'intérieur de la CCRS peut être synthétisé par le schéma ci-dessous :

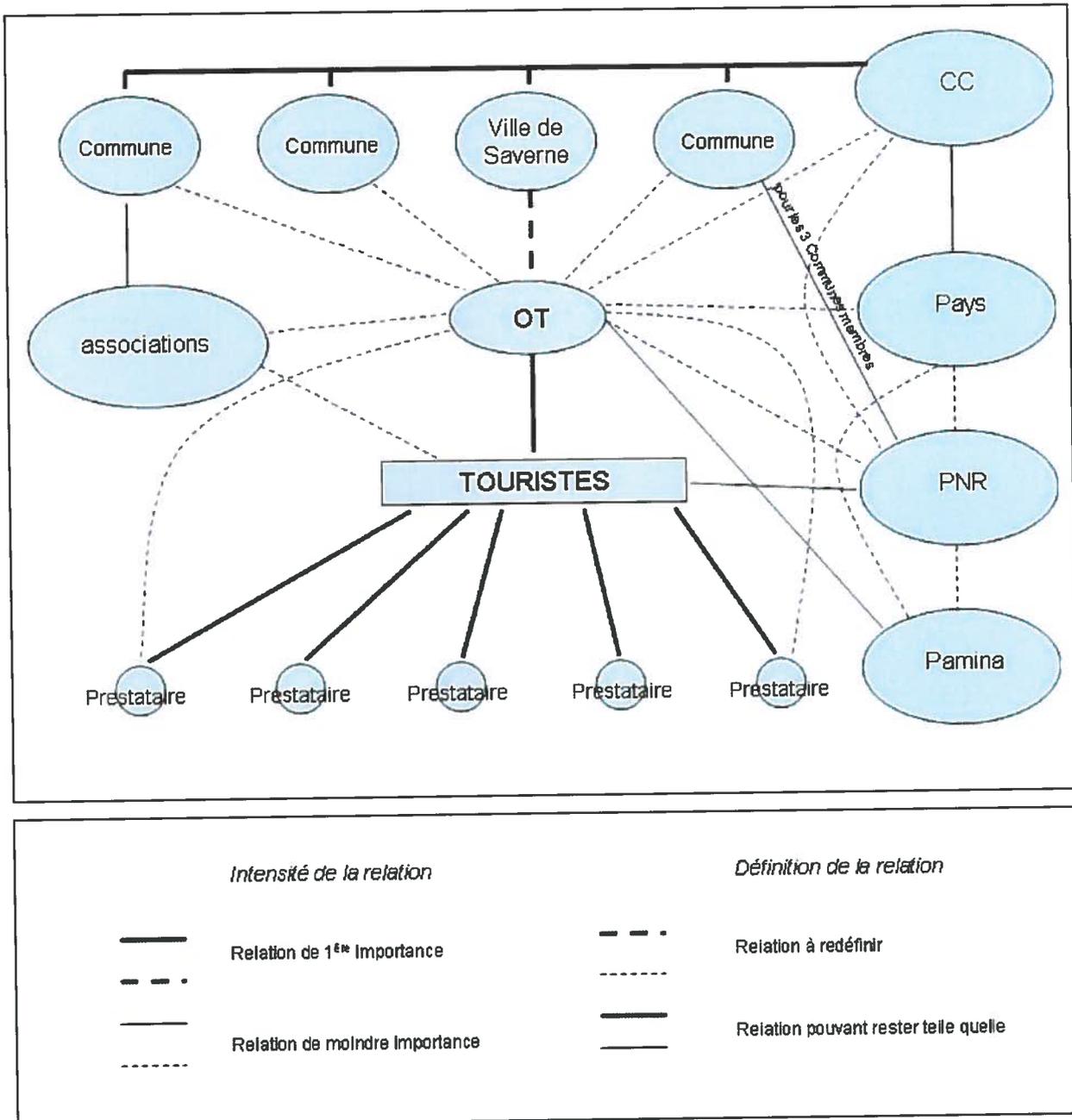


Fig. 4 : Le jeu des acteurs à l'intérieur de la CCRS

Réalisation : Sophie Willaime

2) Les relations à redéfinir

- De nombreuses relations sont donc à redéfinir. C'est le cas pour 4 types d'entre elles :
- ✓ les relations entre l'Office de Tourisme et les collectivités locales (CCRS et Communes)
 - ✓ les relations entre les associations, l'Office de Tourisme et les touristes
 - ✓ les relations entre l'Office de Tourisme et les prestataires
 - ✓ les relations entre l'Office de Tourisme et les territoires de projets comme le Pays, le PNR, et les Communautés de Communes et Offices de Tourisme du Pays Saverne Plaine et Plateau.

(a) Les relations entre l'Office de Tourisme et les collectivités locales

Dans la perspective du passage de la compétence tourisme à la CCRS, ce serait elle qui subventionnerait l'Office de Tourisme et non plus la Ville de Saverne. Les relations entre la CCRS et l'Office de Tourisme seraient alors amenés à être régies suivant un mode de gestion particulier (Cf. fiches pratiques) pour clarifier les moyens que la CCRS mettrait à la disposition de l'Office de Tourisme et les objectifs fixés à celui-ci. Du personnel de la CCRS pourrait être mis à disposition partiellement ou entièrement à l'Office.

De plus, la CCRS devrait, si l'intérêt communautaire comprend l'animation touristique, embaucher du personnel saisonnier pour accompagner les touristes à l'occasion de randonnées thématiques ou de la découverte de tels ou tels sites.

La Ville de Saverne ne financerait donc plus que l'Office de Tourisme à travers la CCRS. Elle pourrait néanmoins continuer à confier à l'Office de Tourisme les missions d'animations de la ville à la période de Noël. Il faudrait alors que les deux structures passent une convention, à moins que la CCRS ne prenne également en charge les animations de Noël, auquel cas, ce serait à la CCRS soit de passer cette convention avec l'Office de Tourisme soit d'organiser les manifestations elle-même dans le cas où un agent de développement touristique serait présent à la CCRS.

(b) Les relations avec les associations

En général, les associations sont surtout en contact avec les mairies. Il faudrait qu'elles le soient davantage avec la CCRS et l'Office de Tourisme car elles sont à mobiliser pour être mises en tourisme de façon régulière. Ce pourrait être une part du travail de l'agent de développement touristique. Les associations auraient également besoin d'être soutenues financièrement pour leurs activités en rapport avec le tourisme.

Ce sont aussi les bénévoles et les chargés de mission en mairie qu'il faut mettre en réseau. A Monswiller par exemple, une chargée de mission à la mairie et un élu travaillent actuellement sur un circuit de découverte de la Commune. Ce circuit retrace notamment l'histoire au temps de l'usine Goldenberg (1600 ouvriers). Des bénévoles sont susceptibles d'assurer l'animation en proposant par exemple des représentations théâtrales liées au circuit. Des éléments de ce projet pourraient venir étoffer l'offre touristique. Mais les initiateurs de cette action sont trop isolés pour avoir les moyens de réaliser leur projet. Là, la CCRS pourrait intervenir pour soutenir de tels projets s'ils répondent à une logique touristique intercommunale. Le circuit de Monswiller devrait notamment être relié à d'autres sites dans

d'autres Communes. Un parcours sur l'histoire industrielle de la région pourrait être conçu autour de Saverne, Dettwiller, Steinbourg et Monswiller. La CCRS aurait pour tâche de coordonner ces actions et d'organiser leurs animations.

(c) Les relations avec les prestataires

Les relations entre l'Office de Tourisme et les prestataires sont à renforcer. Il faut qu'une dynamique d'ensemble des acteurs publics et privés puisse émerger. Cela suppose une meilleure communication des activités de l'Office de Tourisme auprès des prestataires et l'implication de ceux-ci dans certaines opérations comme la promotion touristique du territoire. Certains hôteliers pourraient notamment participer aux salons de promotion aux côtés du personnel de l'Office de Tourisme. Ils devraient également apporter une contribution financière plus conséquente à l'OTSR (par la hausse des cotisations et / ou le paiement de commissions sur les réservations).

La CCRS devrait également impliquer les prestataires privés. Il faut les sensibiliser au développement touristique. Une première action pourrait être la mise à niveau de la qualité de certains hôtels. La CCRS aurait pour mission de rechercher les subventions possibles et de suivre les dossiers. Ce serait le travail de l'agent de développement touristique.

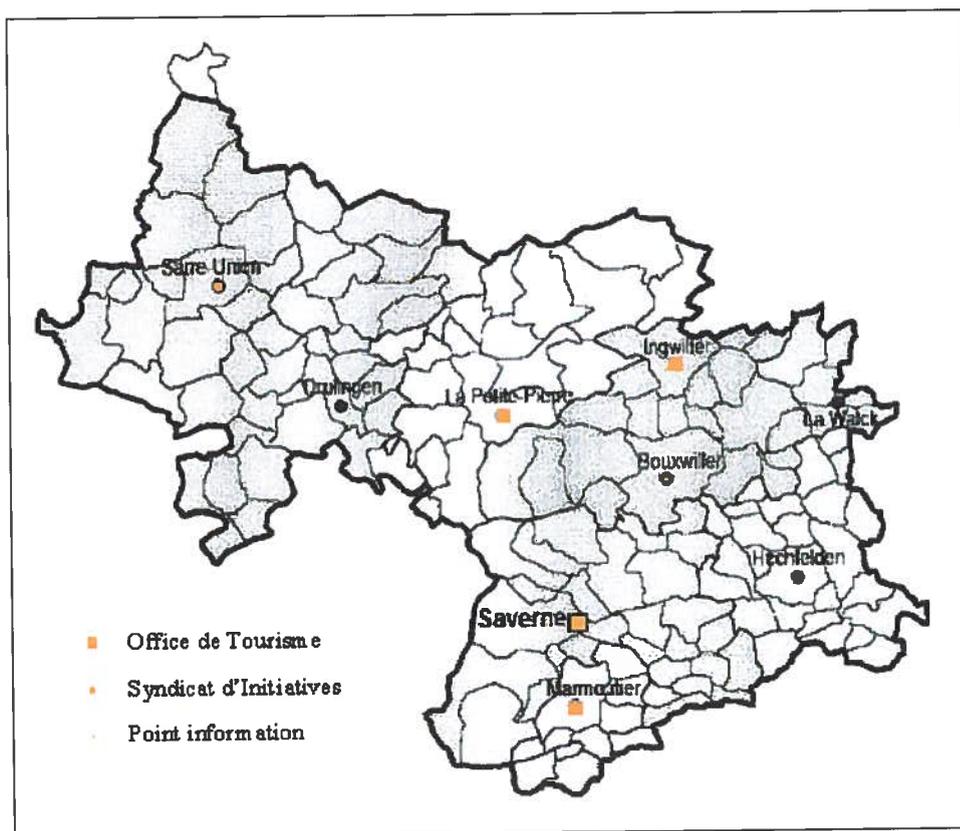
(d) Les relations de l'Office de Tourisme avec les territoires de projet

Ces relations seront traitées dans la partie suivante.

B. Le réseau des acteurs à l'échelle du Pays

1) Présentation des acteurs

Dans le Pays Saverne Plaine et Plateau (PSPP), il y a 4 Offices de Tourisme et 1 Syndicat d'Initiative pour 9 Communautés de Communes. L'Office de Tourisme de La Petite Pierre a une étoile, ceux de Saverne, Marmoutier et Ingwiller en ont deux. C'est de ce dernier Office dont dépend le point information de Bouxwiller. L'Office de Tourisme du Pays de Hanau (Ingwiller) couvre également la Communauté de Communes du Val de Moder (La Walck). La Communauté de Communes de la Sommerau est elle rattachée à l'Office de Tourisme de la Suisse d'Alsace, qui est hors du PSPP. Seules 2 grandes Communautés de Communes, celles de l'Alsace Bossue (Drulingen) et du Pays de la Zorn (Hochfelden), n'ont ni Office de Tourisme ni Syndicat d'Initiative. C'est surtout un handicap pour le Pays de la Zorn car l'Alsace Bossue est en partie comprise dans le PNRVN.



Carte n°5 : Les OT/SI du PSPP

Fond de carte : Richard Lewy Consultant ; Réalisation : Sophie Willaime.

2) Les collaborations à instaurer

Le territoire du PSPP est vaste et différencié. C'est pourquoi il semble judicieux de collaborer d'abord à petite échelle plutôt qu'à l'échelle du Pays d'embée.

Saverne pourrait commencer par collaborer plus étroitement avec Marmoutier. Les deux Offices de Tourisme sont très proches géographiquement et ont déjà travaillé ensemble, notamment sur un topoguide. L'Office de Tourisme intercommunal à Marmoutier couvre un territoire de petite étendue (7 Communes) et n'est pas très fréquenté par rapport à celui de Saverne (rapport de 1 à 10). Les 2 Offices de Tourisme se situent en outre sur un territoire touristique cohérent étant donné que les territoires de la CCRS et de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier (CCPM) ont un potentiel comparable en matière de patrimoine religieux, les orgues et les abbayes notamment, et de tourisme vert.

Il serait dès lors intéressant que les deux Offices de Tourisme rassemblent leurs moyens dans le but de collaborer concrètement sur plusieurs actions. Les deux Offices pourraient ainsi s'entendre pour éditer leurs brochures touristiques en commun. Cela rendrait l'offre proposée aux touristes plus cohérente et des économies pourraient être effectuées par les 2 structures, à condition que la brochure commune ne s'ajoute pas mais vienne en remplacement des brochures propres à chaque Office. Cela faciliterait aussi l'élaboration de produits touristiques en commun. Ces produits seraient commercialisés uniquement à Saverne, l'Office de Marmoutier ne possédant pas l'autorisation. La promotion est donc la mission sur laquelle une collaboration semble la plus réalisable. Le détail de la collaboration devrait faire l'objet d'une convention entre les deux Offices de Tourisme.

De même, à plus long terme, les Communautés de Communes de la Vallée de la Zorn, du Pays de Hanau et de La Petite Pierre pourraient se joindre aux 2 Communauté de Communes (CCRS, CCPM) pour la promotion touristique par l'édition de brochures communes. Là aussi il est important que celles-ci ne représentent pas un travail supplémentaire pour les Offices de Tourisme mais viennent se substituer aux brochures propres à chaque territoire. Les différents Offices de Tourisme devraient également prendre part de façon conjointe aux activités de Pamina/Vis-à-Vis, notamment en ce qui concerne la promotion du territoire. Une autre collaboration possible entre les 5 Communautés de Communes serait de mutualiser un comptable pour l'ensemble des Offices de Tourisme.

L'Office de Tourisme de Saverne et sa Région aurait également la possibilité de passer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ). Comme nous avons vu, cette Communauté ne possède pas d'Office de Tourisme et n'envisage pas d'en avoir un. Pourtant des opérations de développement touristique ont été montées (notamment autour du circuit de découverte du houblon et sur la communication de celui-ci ainsi que sur le patrimoine et le tourisme fluvial). La CCPZ pourrait être intéressée pour donner une partie de sa compétence tourisme à l'Office de Tourisme intercommunal de la région de Saverne pour qu'une plus large diffusion de leurs produits soit rendue possible. Des produits touristiques pourraient en outre être créés ensemble par la CCPZ et la CCRS, notamment autour du tourisme fluvial et du tourisme industriel dans la vallée de la Zorn.

Il y a plusieurs aménagements possibles pour organiser ces collaborations. Soit un Office de Tourisme devient Office de pôle, c'est-à-dire qu'un Office prend en charge tout ce que ne peuvent effectuer les autres Offices de tourisme, faute de moyens. L'Office de pôle doit être au moins de 2 étoiles et avoir un agent de développement. Saverne serait en bonne place pour devenir Office de pôle vu sa fréquentation touristique par rapport aux autres Offices. Soit ce travail en commun pourrait être à la charge du Pays à condition que celui-ci se dote d'un agent de développement touristique. Ce dernier deviendrait alors le coordinateur de la promotion touristique, celle-ci pouvant se décliner de préférence à l'échelle de 2-3 « sous-Pays » (l'Alsace Bossue, la partie vosgienne en partenariat avec le PNRVN, la partie en plaine).

C. Les incidences sur la CCRS et l'Office de Tourisme

1) La CCRS

(a) Les nouveaux rôles de la CCRS

La CCRS sera amenée à exercer de nouvelles fonctions en matière de tourisme. Il s'agit notamment de l'aménagement et du développement touristiques, c'est-à-dire la réalisation et la coordination des projets touristiques que l'Office de Tourisme promouvra, et de l'animation touristique.

La CCRS devrait être le maître d'ouvrage des sites de grande importance (la piscine déjà, les musées surtout si un musée de grande envergure sur les cultures du monde est réalisé comme cela a été suggéré auparavant). La Ville de Saverne pourrait rester propriétaire des Châteaux du Haut-Barr et des Rohan, de la Roseraie et du Jardin Botanique notamment. Elle poursuivrait la maintenance technique et l'entretien. La gestion de ces sites continuerait d'être assurée par les associations déjà en place. Par contre, la CCRS pourrait éventuellement

prendre en charge les conservateurs du Musée du Château des Rohan. Pour les plus petits sites (autres équipements sportifs, parcours de santé, musées locaux le cas échéant, etc) la maîtrise d'ouvrage et la gestion resteraient aux Communes. La CCRS pourrait néanmoins les assister financièrement et techniquement.

Il faudra donc que la CCRS embauche du personnel supplémentaire consacré au tourisme. Il serait bon que le personnel d'animation dépende de la CCRS. L'animation ne relève en effet pas des missions d'un Office de Tourisme. Et les Communes n'auraient pas toutes les moyens d'en avoir. Un ou deux animateurs touristiques à l'échelle de la CCRS permettraient d'accompagner les touristes sur les sites touristiques pour leur en faire découvrir les aspects les plus intéressants (anecdotes historiques, curiosités architecturales, etc). Les animateurs seraient aussi chargés de concevoir des jeux (questionnaires ludiques, jeux de pistes, etc.) pour les enfants et en rapport avec les sites visités. Ils auraient de fait la responsabilité de valoriser, faire découvrir et rendre vivants les sites touristiques dans un souci de pédagogie et de divertissement des touristes.

A côté de cela, il faudrait un agent de développement touristique à la CCRS pour d'une part, concevoir et réaliser des projets touristiques, d'autre part, coordonner les actions des différents acteurs du tourisme (hôteliers, commerçants, associations, etc.) en faveur de l'attractivité touristique de la région de Saverne.

(b) L'agent de développement touristique

L'agent de développement touristique serait l'interlocuteur privilégié des acteurs du tourisme, pour les relations entre la CCRS et l'Office de Tourisme, et pour la communication avec le Pays et les autres Communautés de Communes. D'ailleurs, il serait judicieux que cet agent soit mutualisé entre la CCRS et la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier.

Cet agent de développement touristique serait chargé de participer activement à la définition, en collaboration avec le Pays, de la politique touristique dont la mise en œuvre revient à la Communauté de Communes. Il aurait également pour mission de rapprocher la CCRS du PNRVN pour qu'elle s'appuie davantage sur la renommée et l'expérience de ce dernier.

Parallèlement à ce travail tourné vers l'extérieur du territoire, l'agent aurait pour attribution, en collaboration avec l'Office du Tourisme, le développement du tourisme sur le territoire de la Communauté. Il s'agirait notamment de mettre en place de nouveaux produits touristiques à partir d'un circuit, de la mise en réseau des sites touristiques existants et des potentialités non encore mises en tourisme.

Dans la perspective d'un Office de Tourisme intercommunal, l'active participation des Communes dans le montage de ces produits touristiques paraît indispensable et devra être activée par l'agent de développement touristique. A partir des thèmes retenus par la CCRS pour son développement touristique, les Communes seraient encouragées à mobiliser leurs forces vives pour l'élaboration d'un ou plusieurs produits touristiques. Ainsi le tourisme industriel et artisanal pourrait se décliner autour d'une part d'un musée de la chaussure à Dettwiller et de la visite de l'usine Adidas à Landersheim et d'autre part du circuit de découverte et des animations autour de la vie des ouvriers d'autrefois à Monswiller. L'archéologie pourrait se développer à partir du circuit archéologique d'Ernolsheim et Saint-Jean en améliorant le circuit et la communication dessus pour en faire un vrai produit touristique, les villages de l'est de la Communauté de Communes s'organiseraient pour créer des animations autour des fermes, etc. Les Communes, se mettant de préférence à plusieurs pour travailler sur un thème, s'appuieraient sur leurs professionnels, leur population, leurs écoliers, leurs associations, etc. pour monter ces projet avec l'aide de l'Office de Tourisme et

de l'agent de développement touristique de la CCRS. Ces derniers seraient responsables de la cohérence de l'ensemble.

L'agent de développement touristique s'occuperait également de la coordination en matière de tourisme fluvial entre le port de plaisance de Saverne, les haltes fluviales le cas échéant dans les autres Communes de la CCRS et les haltes de la CCPZ à travers les liens avec la chargée de mission tourisme de cette Communauté.

Ce poste peut être financé à hauteur de 40% par le Conseil Général, et ce pendant 6 ans.

2) Un Office de Tourisme adapté

(a) De nouvelles missions

L'Office de Tourisme de Saverne et sa Région devenu intercommunal devra conserver les missions dévolues à un Office de Tourisme 2 étoiles qu'il exerce déjà : l'accueil, l'information, la promotion et la commercialisation. Mais il devra renforcer ses activités contribuant au développement économique de la région et à la coordination des acteurs touristiques.

(1) Un acteur de développement économique

Aujourd'hui sur la région de Saverne, le tourisme a peu d'effets sur l'économie. Il en est ainsi entre autres parce que l'offre touristique est trop disparate. Pour que le tourisme prenne part au développement économique de la CCRS en augmentant les retombées financières liées au passage des touristes, l'Office de Tourisme devra déjà multiplier les produits touristiques ; l'organisation de l'offre en formules à dimensions variables serait donc à prévoir. L'Office de Tourisme devra être en mesure de répondre à la question : « qu'est-ce qu'il y a à faire autour de Saverne sur 2-3 jours ? » par la proposition d'un produit simple et varié. Ce produit serait un forfait combinant la visite libre ou accompagnée d'un certain nombre de sites, éventuellement un spectacle, la restauration, et l'hébergement. Ce forfait doit être souple, c'est-à-dire qu'il doit être ajustable de façon personnalisée. Il faut aussi qu'il soit accrocheur et représente une économie pour le touriste. La création de ces produits touristiques suppose de mettre en réseau les sites touristiques situés dans un premier temps dans la CCRS, et sur d'autres territoires à plus long terme. Cela permettrait d'inciter les touristes à visiter des lieux où ils ne seraient peut-être pas allés autrement.

En outre, il faudrait réfléchir à un programme de fidélisation des touristes. Il est plus rentable en effet de fidéliser les touristes que d'en attirer de nouveaux. Des avantages devraient être accordés aux touristes venant régulièrement. Des systèmes de cartes d'hôtes existent déjà sur certains territoires et mériteraient d'être mis à l'étude sur Saverne. Les cartes d'hôtes présentent en effet l'avantage de réunir les prestataires dans une démarche commune lors de la phase d'élaboration et incitent les touristes à revenir car ils peuvent bénéficier de réductions et de gratuités.⁶

Par ailleurs, les autres activités commerciales de l'Office de Tourisme devront être développées. En plus de la centrale de réservation des meublés qui existe déjà, l'Office de Tourisme serait en droit de profiter d'une commission sur les réservations en meublés hors centrale et en hôtels. L'Office commercialiserait les forfaits dont il est question ci-dessus et

⁶ Pour plus d'informations, cf. <http://www.cartedhote.net>

les billets des spectacles le cas échéant, comme c'est déjà le cas. Ce qui n'est pas à négliger non plus, c'est l'exposition des brochures marchandes dont dispose déjà l'Office de Tourisme mais qui ne sont pas montrées aux touristes. Enfin, une petite boutique avec la mise en vente de quelques souvenirs de la région de Saverne autres que les produits artisanaux déjà présents pourrait être mise en place.

(2) Le chef de file des acteurs touristiques

La loi Mouly (1992) relative à la répartition des compétences dans le domaine du tourisme indique que « l'Office de Tourisme contribue à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local ». L'Office de Tourisme de Saverne et sa Région n'applique pas encore suffisamment cette règle alors que la cohérence de l'offre nécessite une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs derrière un chef de file.

L'Office de Tourisme devra davantage se montrer présent auprès des prestataires en leur expliquant les activités de l'Office, les objectifs, à court et à long terme, du développement touristique définis avec la CCRS, les résultats atteints, etc. Des réunions rassemblant les prestataires, soit tous ensemble, soit par filière professionnelle (hôteliers, restaurateurs, commerçants, associations, etc.) devront être organisées régulièrement. Le but est de faire se rencontrer les différents professionnels ou bénévoles pour leur montrer qu'ils ont des intérêts communs. Petit à petit des synergies devraient voir le jour.

(b) Autres dispositions

Pour exercer de nouvelles missions, l'Office de Tourisme aura besoin d'être épaulé par la CCRS en général et par l'agent de développement touristique en particulier. Des moyens supplémentaires, aussi bien en matière financière qu'en ressources humaines, devront donc être alloués au tourisme. La FNOTSI indique dans son document intitulé *L'Office de Tourisme de Pôle, Animateur de zone* (1998) « la nécessité d'une prise de conscience que les méthodes artisanales ne sont plus suffisantes, que nombre d'Office de Tourisme et de Syndicats d'Initiatives sont condamnés à plafonner, faute de ressources. »

Financièrement, l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région pourra bénéficier de la taxe de séjour intercommunale et rénovée ainsi que de l'élévation, le cas échéant, des cotisations des membres et des commissions qu'il imposerait aux prestataires.

Le passage de l'Office de Tourisme de communal en intercommunal suppose de clarifier les conditions de reprise du personnel en fonction de la nature du contrat : automaticité pour les uns, négociation au cas par cas pour les autres. Pour ce qui concerne celui de Saverne, il semble prioritaire de pérenniser les emplois. Il convient également d'assurer la formation continue du personnel et d'ajuster les salaires aux responsabilités.

Enfin, pour optimiser les fonctions du Conseil d'Administration de l'Office, les statuts devraient être revus afin de préciser certains éléments. Ainsi les membres élus au Conseil d'Administration devraient l'être *ès qualités*. Les membres actifs devraient également être organisés en collèges afin de déterminer les quotas par fonction. Un équilibre devrait en effet être trouvé entre les socio-professionnels directement liés aux métiers du tourisme et les autres personnes qualifiées (associations, commerçants, etc.)

3^{ème} partie :

Fiches pratiques

I. Fiches d'actions

Les fiches d'actions présentent les principales actions du projet de développement touristique.

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Fiche d'actions sur la qualité des hôtels

| | |
|--------------------------------|---|
| Constat | Des établissements hôteliers peu adaptés à l'accueil de vacanciers sur une période conséquente (supérieure à quelques jours). |
| Enjeux | Offrir davantage de possibilités de loisirs aux touristes. |
| Objectif(s) visé(s) | Faire rester les touristes plus longtemps. |
| Action(s) | Développer les équipements de loisirs et tout équipement permettant l'accueil des touristes dans les hôtels. |
| Priorité | Moyen terme |
| Partenaires | Les Communes, la CCRS, la CCPZ, les hôteliers. |
| Institutions concernées | Les Communes, la CCRS et le PSPP |
| Moyens financiers | <p>❖ Aides possibles du Conseil Régional au titre du « Soutien à l'hôtellerie familiale et indépendante » :</p> <p><u>Pourquoi ?</u> Pour encourager et soutenir l'hôtellerie familiale et indépendante dans ses efforts d'investissement afin d'améliorer la qualité de ses prestations.</p> <p><u>Pour qui ?</u> • hôtellerie de préfecture, hôtellerie de tourisme 0 et 1 étoile en milieu rural, • hôtellerie de tourisme 2 étoiles et 3 étoiles (y compris projets visant l'obtention de 4 étoiles). Seule l'hôtellerie familiale et indépendante est éligible.</p> <p><u>Pour quelles opérations ?</u> • Hôtellerie de bon confort (2 étoiles et 3 étoiles) Soutien aux investissements, l'accent est mis sur les espaces communs et d'accueil, équipements de convivialité et de loisirs, locaux en faveur des enfants, aménagements paysagers extérieurs. Dépenses non éligibles : travaux de gros-oeuvre et de mise aux normes, travaux se rapportant aux chambres, circulation, salles de restauration, sanitaires et cuisines. • Hôtellerie économique (préfecture, 0 et 1 étoile) Soutien de l'ensemble du projet d'investissement, hors salles de restauration et cuisines. • Au cas par cas Un soutien particulier pour les investissements liés à l'installation des jeunes professionnels, l'accueil des personnes handicapées (possibilité de majoration de 5% du taux d'intervention), s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable (utilisation des énergies renouvelables : énergie solaire et bois énergie), les opérations de réhabilitation d'équipements situés dans le centre des communes. • Création d'établissement L'intervention est étudiée au cas par cas dans les secteurs reconnus pour leur faible capacité d'accueil (taux de fonction touristique du canton inférieur à 1%) ou lorsque la création d'un hébergement vient en complément d'une activité de restauration traditionnelle existante.</p> <p><u>Combien ?</u> • en-dehors de ces trois agglomérations, le taux d'intervention est de 20% avec un plafond de subvention à 45 000 euros. • en Zone Prioritaire Régionale d'Aménagement du Territoire le taux d'intervention pourra être majoré à 25% avec un plafond de subvention à 75 000 euros. Ces taux d'intervention pourront être majorés de 5% pour les initiatives favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, soit respectivement 20, 25 et 30%.</p> <p><u>A quelles conditions ?</u> Minimum d'investissement : 7 000 euros de travaux éligibles.</p> |

Chaque dossier est soumis, pour avis, à un Comité de Pilotage, composé des représentants des CCI, de la Fédération Régionale des Hôteliers, des ADT et de la Région. Il pourra proposer, au cas par cas, de conditionner l'attribution de l'aide régionale à une étude préalable au projet d'investissement ou à l'inscription dans une démarche qualité.

❖ Aides possibles du Conseil Général au titre de la « Modernisation fondamentale ou extension » :

Conditions d'intervention du département

- hôtelier-restaurateur avec qualification professionnelle ou expérience professionnelle dans la branche de plus de cinq ans et chef d'une entreprise familiale
- hôtel de 50 chambres maximum avec restaurant (la modernisation fondamentale d'un établissement existant de plus de 50 chambres peut être subventionnée sur la base d'un montant forfaitaire de travaux correspondant à 50 chambres)
- définition d'un partenariat et de contreparties sur lesquels l'entreprise s'engage (formation, promotion, charte de qualité...)
- les travaux doivent être réalisés dans les deux ans

Taux et plafonds de subvention

- pour les établissements classés 2 ou 3 étoiles après travaux :
- en zone rurale : subvention de 15 % du coût H.T. des travaux avec un plafond de 30 500 €

Le plafond de subvention est fixé à 15 250 € lorsque les travaux portent exclusivement sur la partie "restaurant" de l'établissement hôtelier

Concerne les établissements classés 2 ou 3 étoiles, afin de répondre à un projet d'élaboration de produits touristiques, en fonction d'objectifs de commercialisation (piscine, court de tennis...)

❖ Aides possibles du Conseil Général au titre des « Equipements de loisirs » :

Conditions d'intervention du département

- hôtelier-restaurateur avec qualification professionnelle ou expérience professionnelle dans la branche de plus de cinq ans et chef d'une entreprise familiale
- hôtel de 50 chambres maximum avec restaurant (la modernisation fondamentale d'un établissement existant de plus de 50 chambres peut être subventionnée sur la base d'un montant forfaitaire de travaux correspondant à 50 chambres)
- les sociétés civiles immobilières (SCI) sont exclues du dispositif
- adhésion au club "Promotion Alsace" de l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin et participation à des opérations groupées
- montage financier et juridique classique, avec autofinancement d'au moins 10 %
- définition d'un partenariat et de contreparties sur lesquels l'entreprise s'engage (formation, promotion, charte de qualité...)
- les travaux doivent être réalisés dans les deux ans

Taux et plafonds de subvention

en zone rurale : subvention de 15 % du coût H.T. des travaux, avec un plafond de 30 500 €

Fiche d'actions sur l'ouverture des sites touristiques

| | |
|--------------------------------|---|
| Constat | Des sites touristiques nombreux (Roseaie, Jardin botanique, Centre de réimplantation des cigognes, musées du Château des Rohan, églises remarquables, maison Saint-Florent, Tour Chappe, sentiers sylvicole et archéologique, etc.) mais ouverts aux touristes irrégulièrement. |
| Enjeux | Faire de la région de Saverne une destination avec une large offre touristique de qualité. |
| Objectif(s) visé(s) | Améliorer la qualité de l'offre touristique et augmenter la fréquentation des sites. |
| Action(s) | Accroître le personnel d'accueil sur les sites touristiques. Professionaliser l'accueil en organisant des formations avec la FROTSI. |
| Priorité | Court terme |
| Partenaires | Les associations qui gèrent les sites touristiques et la FROTSI. |
| Institutions concernées | CCRS, éventuellement les Communes. |
| Moyens financiers | Subventions de la CCRS aux associations. |

Fiche d'actions sur l'aménagement des sites touristiques

| | |
|--------------------------------|---|
| Constat | Des sites touristiques nombreux (Roseraie, Jardin botanique, Centre de réimplantation des cigognes, musées du Château des Rohan, églises remarquables, maison Saint-Florent, Tour Chappe, sentiers sylvicole et archéologique, etc.) mais mal aménagés pour certains. |
| Enjeux | Faire de la région de Saverne une destination avec une large offre touristique de qualité. |
| Objectif(s) visé(s) | Améliorer la qualité de l'offre touristique et augmenter la fréquentation des sites. |
| Action(s) | Actions ciblées sur certains sites (ex : accueil de la Roseraie). |
| Priorité | Court terme |
| Partenaires | Les associations qui gèrent les sites touristiques. La Ville de Saverne, propriétaire de la plupart des sites. Les autres Communes le cas échéant. Les propriétaires privés le cas échéant. |
| Institutions concernées | Les Communes et la CCRS devront déterminer les sites d'intérêt communal et ceux d'intérêt communautaire. |
| Moyens financiers | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Aides des Communes pour les sites d'intérêt communal. ❖ Aides de la CCRS pour les sites d'intérêt communautaire. ❖ Aides possibles de la part du Conseil Régional au titre de la « valorisation touristique du patrimoine ». <p><u>Pourquoi ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • pour accroître le tourisme de séjour en Alsace grâce au renforcement de l'offre de produits axés sur la valorisation et l'animation du patrimoine ; • pour soutenir les initiatives locales pour la conservation des sites à vocation culturelle et touristique (patrimoine militaire, patrimoine technique et industriel, patrimoine architectural...etc.) et encourager leur ouverture au public <p><u>Pour quelles opérations ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • études et animations nécessaires à la mise en oeuvre de projets de valorisation touristique du patrimoine régional ; • investissements matériels visant à renforcer et valoriser les équipements existants sur les sites patrimoniaux ; • aménagements et équipements destinés à l'accueil du public (hors restauration des bâtiments); • organisation de visites ; • mise en place de parcours de découvertes ; • expositions et manifestations sur le site. <p><u>Combien ?</u> étude au cas par cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Aides possibles de la part du Conseil Régional au titre de la « Valorisation touristique du patrimoine aux abords des Monuments Historiques » <p><u>Pourquoi ?</u> Pour favoriser l'aménagement qualitatif du cadre des villes alsaciennes, facteur d'attractivité touristique, et de participer financièrement au surcoût de cette plus-value qualitative.</p> <p><u>Pour quelles opérations ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement de places, de lieux de vie et d'animation aux abords immédiats des monuments historiques classés ou inscrits qui doivent être visibles, à l'exclusion de |

l'aménagement de la chaussée. La qualité des aménagements proposés, et leur cohérence avec un véritable projet de valorisation, sont les critères discriminants.

- priorité est donnée aux aménagements paysagers et embellissements, amélioration des places publiques, suppression de points noirs, restauration du patrimoine de caractère et non classé situé dans le périmètre immédiat du monument historique et accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Sont exclus le patrimoine militaire et castral, les cimetières, les ruines, vestiges et chantiers de fouilles, ainsi que le patrimoine non bâti situé à l'extérieur de l'agglomération.

Sont également exclus les travaux dits de voirie relatifs notamment aux réseaux souterrains et canalisations, ainsi qu'aux aires de stationnement, sauf à contribuer à leur limitation en nombre.

Combien ?

- une étude de définition est souhaitée, privilégiant l'intervention de spécialistes (architectes, paysagers, coloristes, muséographes...etc.) et recommandant les matériaux et techniques à utiliser. Elle peut être soutenue au taux majoré de 70%.

Des actions d'accompagnement doivent être prévues, par exemple l'interprétation du patrimoine valorisé.

- pour la partie investissement, le taux de l'intervention régionale est de :

- 30% du montant des travaux éligibles restant à la charge du maître d'ouvrage pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur ou égal à 385 euros par habitant, avec un plafond de subvention à 90 000 euros. La part des travaux restant à la charge du maître d'ouvrage s'entend comme le coût de l'opération après déduction des aides des autres collectivités et de l'Etat ;

- 40% du montant des travaux éligibles restant à la charge du maître d'ouvrage pour les communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 385 euros/habitant, avec un plafond de subvention à 90 000 euros. La part des travaux restant à la charge du maître d'ouvrage s'entend comme le coût de l'opération après déduction des aides des autres collectivités et de l'Etat.

- dans certains cas, le plafond de subvention peut être porté à 135 000 euros, dès lors qu'une collectivité envisage la mise en valeur d'un ensemble patrimonial particulièrement important constitué de plusieurs monuments, directement reliés entre eux ou lorsque les aménagements se situent en secteurs protégés ou sauvegardés ou encore sont soumis à des contraintes spécifiques. A ce titre, les efforts de la collectivité, pour la mise en valeur et l'utilisation de la ressource-eau, sont particulièrement encouragés.

Une telle aide ne peut être accordée qu'une seule fois par collectivité et par période de 5 ans.

La Région ayant inscrit un crédit limitatif annuel pour cette politique, une sélection des projets retenus pour un financement régional pourra intervenir, et certains d'entre eux pourront par ailleurs être renvoyés sur un financement au titre de l'exercice suivant.

Fiche d'actions sur l'animation des sites touristiques

| | |
|--------------------------------|---|
| Constat | Des sites touristiques nombreux (Roseraie, Jardin botanique, Centre de réimplantation des cigognes, musées du Château des Rohan, églises remarquables, maison Saint-Florent, Tour Chappe, sentiers sylvicole et archéologique, etc.) mais peu animés. |
| Enjeux | Faire de la région de Saverne une destination avec une large offre touristique de qualité. |
| Objectif(s) visé(s) | Améliorer la qualité de l'offre touristique et augmenter la fréquentation des sites. |
| Action(s) | Création d'animations et d'évènements (expositions, visites, ...) sur les sites touristiques. |
| Priorité | Court terme |
| Partenaires | Les associations qui gèrent les sites touristiques. |
| Institutions concernées | Les Communes et la CCRS devront déterminer les sites d'intérêt communal et ceux d'intérêt communautaire. |
| Moyens financiers | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Aides des Communes pour les sites d'intérêt communal. ❖ Aides de la CCRS pour les sites d'intérêt communautaire. ❖ Aides possibles de la part du Conseil Régional au titre de la « valorisation touristique du patrimoine » : <p><u>Pourquoi ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • pour accroître le tourisme de séjour en Alsace grâce au renforcement de l'offre de produits axés sur la valorisation et l'animation du patrimoine ; • pour soutenir les initiatives locales pour la conservation des sites à vocation culturelle et touristique (patrimoine militaire, patrimoine technique et industriel, patrimoine architectural...etc.) et encourager leur ouverture au public. <p><u>Pour quelles opérations ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • études et animations nécessaires à la mise en oeuvre de projets de valorisation touristique du patrimoine régional ; • investissements matériels visant à renforcer et valoriser les équipements existants sur les sites patrimoniaux ; • aménagements et équipements destinés à l'accueil du public (hors restauration des bâtiments) ; • organisation de visites ; • mise en place de parcours de découvertes ; • expositions et manifestations sur le site. <p><u>Combien ?</u> étude au cas par cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Aides possibles de la part du Conseil Régional au titre de « l'aide à l'innovation touristique » : <p><u>Pourquoi ?</u> Pour enrichir l'offre touristique régionale en soutenant la création d'animations originales et innovantes</p> <p><u>Pour quelles opérations ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • création de produits touristiques, d'animations et d'évènements, suivant les thèmes promotionnels retenus par le C.R.T. et la Région (Noël, fêtes printanières, etc.) et en cohérence avec les filières touristiques développées par le C.R.T. ; |

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• création d'une offre touristique sur les itinéraires d'envergure retenus comme prioritaires par la Région (Route des Vins, Route Romane, entre autres) ;• création d'une offre touristique autour des équipements structurants soutenus par le Conseil Régional (ports de plaisance, centres thermaux et de remise en forme, châteaux, centres d'initiation à la nature, musées, etc.). <p>Ce sont les associations à l'échelle intercommunale qui peuvent bénéficier du plus haut taux (40%). Les groupements de communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 770€/habitant peuvent recevoir 30%.</p> |
|--|--|

Fiche d'actions sur la promotion touristique .

| | |
|--------------------------------|--|
| Constat | Une multitude de brochures et de territoires touristiques au détriment de la cohérence offerte aux touristes. |
| Enjeux | Mieux identifier cette partie du PSPP, mieux se démarquer par rapport aux autres secteurs de l'Alsace et de la Lorraine. |
| Objectif(s) visé(s) | Attirer plus de touristes. Mieux présenter l'offre touristique, pour inciter les touristes à rester plus longtemps. |
| Action(s) | Promouvoir un vaste territoire à plusieurs. |
| Priorité | Court terme |
| Partenaires | La CCRS, la CC du Pays de la Zorn, la CC du Pays de Marmoutier, la CC du Pays de Hanau, la CC du Pays de la Petite Pierre, Atouparc et le PNRVN (collaboration inter-EPCI inscrite dans sa Charte) ainsi que Pamina. |
| Institutions concernées | Les Communautés de Communes, le PSPP et le PNRVN. |
| Moyens financiers | Les Offices de Tourisme concernés. (+ Plus le PSPP ?) |

Fiche d'actions sur la valorisation de la Vallée de la Zorn

| | |
|--------------------------------|--|
| Constat | La difficulté à faire rester les touristes dans la région de Saverne faute d'une offre touristique suffisante. |
| Enjeux | Accroître l'offre touristique de la région de Saverne. Augmenter les retombées du tourisme fluvial et du passage sur la piste cyclable. |
| Objectif(s) visé(s) | Faire rester les touristes plus longtemps. Faire s'arrêter et consommer les touristes de passage. |
| Action(s) | Valoriser la vallée de la Zorn et le canal de la Marne au Rhin. Développer le tourisme industriel et artisanal. Relier les pistes cyclables à des sites touristiques intéressants. |
| Priorité | Moyen terme |
| Partenaires | Les Communes, la CCRS, la CCPZ, les entreprises à faire visiter, les prestataires proches du canal ou de la Zorn à sensibiliser. |
| Institutions concernées | Les Communes, la CCRS, la CCPZ, le PSPP, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg. |
| Moyens financiers | <p>❖ Aides possibles du Conseil Général au titre du « Fonds d'aide à l'équipement touristique » :</p> <p>Equipements à caractère touristique réalisés dans le cadre d'un programme de développement d'ensemble d'un "pays" à l'intérieur d'une entité et autour de pôles touristiques reconnus et non finançables au titre d'autres programmes du département</p> <p><u>Taux de subvention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ étude de faisabilité de l'équipement : 50 % du coût H.T. de l'étude restant à la charge du maître d'ouvrage, déduction faite des autres participations ▪ réalisation de l'équipement : 30 % du coût H.T. de l'investissement, déduction faite de l'aide de l'Etat <p><u>Plafonds de subvention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ étude de faisabilité de l'équipement : 15 250 € ▪ réalisation de l'équipement : 152 450 € <p>❖ Aides possibles du Conseil Régional au titre de la « Valorisation touristique du patrimoine »</p> <p><u>Pourquoi ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • pour accroître le tourisme de séjour en Alsace grâce au renforcement de l'offre de produits axés sur la valorisation et l'animation du patrimoine ; • pour soutenir les initiatives locales pour la conservation des sites à vocation culturelle et touristique (patrimoine militaire, patrimoine technique et industriel, patrimoine architectural...etc.) et encourager leur ouverture au public <p><u>Pour quelles opérations ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • études et animations nécessaires à la mise en oeuvre de projets de valorisation touristique du patrimoine régional ; • investissements matériels visant à renforcer et valoriser les équipements existants sur les sites patrimoniaux ; • aménagements et équipements destinés à l'accueil du public (hors restauration des bâtiments) ; • organisation de visites ; • mise en place de parcours de découvertes ; • expositions et manifestations sur le site. <p><u>Combien ?</u> étude au cas par cas</p> |

Fiche d'actions sur la création d'équipements touristiques

| | |
|--------------------------------|--|
| Constat | Un manque d'équipements touristiques de grande ampleur. |
| Enjeux | Accroître l'offre touristique de la région de Saverne. |
| Objectif(s) visé(s) | Faire rester les touristes plus longtemps et augmenter l'attractivité touristique de la région de Saverne. |
| Action(s) | Créer un complexe muséographique comprenant un musée proprement dit, un espace expositions, une salle pouvant accueillir des conférences ou des spectacles, des espaces de détente (boutique, cafétéria). |
| Priorité | Long terme |
| Partenaires | Les associations culturelles, la population, les scolaires. |
| Institutions concernées | Les Communes et la CCRS. |
| Moyens financiers | <p>❖ Aides possibles du Conseil Général au titre du « Fonds d'aide à l'équipement touristique » :</p> <p>Equipements à caractère touristique réalisés dans le cadre d'un programme de développement d'ensemble d'un "pays" à l'intérieur d'une entité et autour de pôles touristiques reconnus et non finançables au titre d'autres programmes du département</p> <p><u>Taux de subvention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • étude de faisabilité de l'équipement : 50 % du coût H.T. de l'étude restant à la charge du maître d'ouvrage, déduction faite des autres participations • réalisation de l'équipement : 30 % du coût H.T. de l'investissement, déduction faite de l'aide de l'Etat <p><u>Plafonds de subvention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • étude de faisabilité de l'équipement : 15 250 € • réalisation de l'équipement : 152 450 € <p>❖ Aides possibles du Conseil Régional au titre de l'« Aide à l'innovation touristique »</p> <p><u>Pourquoi ?</u> Pour enrichir l'offre touristique régionale en soutenant la création d'animations originales et innovantes</p> <p><u>Pour quelles opérations ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • création de produits touristiques, d'animations et d'événements, suivant les thèmes promotionnels retenus par le C.R.T. et la Région (Noël, fêtes printanières, etc.) et en cohérence avec les filières touristiques développées par le C.R.T. ; • création d'une offre touristique sur les itinéraires d'envergure retenus comme prioritaires par la Région (Route des Vins, Route Romane, entre autres) ; • création d'une offre touristique autour des équipements structurants soutenus par le Conseil Régional (ports de plaisance, centres thermaux et de remise en forme, châteaux, centres d'initiation à la nature, musées, etc.). <p><u>Combien ?</u> 30% pour une Communauté de Communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 770 euros/ habitant.</p> |

II. Fiche sur l'intérêt communautaire

Cette fiche reprend les compétences que devraient exercer les principaux acteurs.

La Compétence Tourisme

| | CCRS | Communes | OT | PSPP |
|---|---|--|---|------|
| Promouvoir | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salons ▪ Démarchage/marketing direct ▪ Editions ▪ Revues de presse | |
| Communiquer | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synergie ▪ Site internet | | | |
| Produire/Monter les produits | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Initiative ▪ Conception ▪ Réalisation | | Conception | |
| Commercialiser | | | Produits | |
| Gestion d'équipements touristiques | Equipements d'intérêt communautaire | Equipements d'intérêt communal | | |
| Développer/Financer | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'équipements touristiques d'intérêt communautaire ▪ Financer les projets et mobiliser les subventions du CG/CR | Création d'équipements touristiques d'intérêt communal | | |
| Aménager | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation d'hébergements ▪ Programmation ▪ Réalisation ▪ Recherche opérateurs/investisseurs | | | |

| | CCRS | Communes | OT | PSPP |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|--------------|---|
| Etudier/Observer | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement/stratégie ▪ Observatoire de l'activité touristique | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement/stratégie ▪ Observatoire de l'activité touristique ▪ Veille stratégique/prospective |
| Conseiller | Aides aux gestionnaires/porteurs de projets | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénierie/expertise ▪ Formation/emploi (avec la FROTSI) |
| Animer | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evènementiel d'intérêt communautaire ▪ Animations sur les sites touristiques | Manifestations d'intérêt communal | | |
| Accueillir et informer | | | Touristes | |
| Coordonner | Structures touristiques (Institutions, Pays, Office de Tourisme...) | | Prestataires | |

Equipements d'intérêt communautaire = équipements touristiques majeurs : musées, châteaux, ...

Equipements d'intérêt communal = équipements touristiques de moindre importance : Roseraie, Jardin Botanique, Tour Chappe, parcours de santé, ...

Evènementiel d'intérêt communautaire = manifestations permettant d'attirer les touristes : grande fête estivale (Saga ou autre), Temps des Jardins, Noël, ...

Manifestations d'intérêt communal = manifestations qui peuvent être proposées aux touristes une fois sur place : messti, expositions, mardis musicaux, ...

III. Fiches relatives aux modes de gestion de l'Office de Tourisme

Ces fiches présentent les différentes possibilités de lier la CCRS à l'OTSR.

Les informations proviennent d'articles issus de *La Gazette des Communes* ou de *La Lettre de l'Intercommunalité* et de deux ouvrages *Tourisme et Collectivités territoriales, Guide pratique*, J.-L. Pecqueux, Sofiac, 1998 et *Associations et Collectivités Locales*, B. Walter, Groupe Imprimerie Nationale, Editions techniques, 2003. Dans ce dernier ouvrage, se trouvent des modèles de conventions générale et d'objectif. Voir également *Choisir le mode de gestion d'un service public – Services publics locaux*, Cahier détaché de la Gazette des Communes n°3 – 5/1631 – 4 février 2002.

La Convention Générale

C'est un engagement de la part de l'association à respecter son objet. La convention doit préciser, outre son objet, sa durée et ses modalités de contrôle et de résiliation, la nature de la subvention –financière ou en nature- et ses modalités (échancier de versement, par exemple, pour une subvention financière, ou règles d'utilisation des locaux en cas de mise à disposition). La convention doit enfin énumérer toutes les pièces justificatives que l'association doit présenter.

Avantages :

- ❖ Souplesse

Inconvénients :

- ❖ L'Office de Tourisme et la Communauté de Communes ne s'entendent pas sur une stratégie de développement touristique.
- ❖ Les moyens alloués ne correspondent pas forcément aux besoins de l'association. L'organisateur du service peut exiger des missions de l'opérateur pour lequel il n'a pas les moyens suffisants.

La Convention d'Objectif

Une convention établit un lien juridique formel entre la collectivité et l'association pour définir les conditions de la réalisation de la mission de service public du tourisme et celles de l'octroi de l'aide. La convention d'objectif fixe à l'association un certain nombre d'objectifs à atteindre dans un temps donné (? convention classique). Pour que ce soit une convention d'objectifs, il faut que des moyens soient accordés pour la réalisation de missions ne servant pas directement la collectivité.

Les conventions peuvent être des conventions-cadres et des conventions de moyens. (Cf. J.L. Pecqueux, 1998)

La convention-cadre « définit les grandes orientations de la collectivité pour l'exécution des missions touristiques, fixe les grandes caractéristiques du service (horaires d'ouverture, nature des prestations rendues, etc.) Elle peut être signée pour plusieurs années (environ trois ans). Cette convention, adoptée par le conseil municipal [communautaire], matérialise l'article 10 de la loi Mouly qui donne la compétence d'organisation du service à la commune [communauté] et effectue ainsi une reconnaissance expresse de la compétence de l'association à gérer le service public touristique. »

La convention de moyens « sera élaborée chaque année et précisera l'ensemble des moyens octroyés par la collectivité pour l'exécution de la mission. Les mises à disposition de locaux ou de personnes seront comptabilisées ainsi que les subventions, les conditions d'octroi de ces avantages seront précisées (date, nombre de versements, obligations d'assurance, etc.) »

« Outre qu'elles clarifient et pérennisent les rapports entre la collectivité et l'association, ces deux conventions sont indispensables pour éviter les risques de gestion de fait. »

Avantages :

- ❖ Bien adapté à un OT qui est une association :
 - l'exploitation du service n'est pas effectuée aux risques et périls de l'association et la rémunération de l'association est certaine (si la notion de rémunération peut être évoquée ici dans la mesure où l'association compte sur le bénévolat et profite du statut non lucratif pour équilibrer ses comptes).
 - La prestation réalisée par l'association ne bénéficie pas à la commune, mais aux touristes, et n'est pas une exacte contrepartie de la subvention versée par la collectivité.
- ❖ L'OT finance ses missions statutaires par les cotisations des membres, le produit des ventes et des subventions. Les services d'accueil, d'information et de promotion touristique ne sont pas facturés aux touristes et sans subventions de la collectivité l'association ne pourrait les mener à bien.
- ❖ Les 2 parties, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes sont obligés d'être en synergie pour se mettre d'accord sur des objectifs clairs et pour lesquels les moyens nécessaires sont octroyés.

Inconvénients :

- ❖ Préciser les objectifs
- ❖ Evaluer l'atteinte des objectifs
- ❖ Risque de gestion de fait (association transparente si les subventions de la collectivité sont trop importantes, du personnel de la collectivité est mis à disposition de l'Office de Tourisme sans respecter les règles en vigueur, du matériel et des locaux sont mis également à disposition, il y a une forte majorité d'élus dans les organes dirigeants, etc.)
- ❖ Ne comprend pas les éventuelles prestations confiées à l'Office de Tourisme (études, gestion d'un équipement ou d'une manifestation) ; seules sont concernées les missions touristiques.

La Régie

Dans ce cas, la Communauté de Communes désire remplir également la fonction d'opérateur de l'Office de Tourisme.

La régie est possible pour les services publics administratifs si aucun statut d'établissement public n'a été prévu.

Avantages :

- ❖ Maîtrise directe sur l'Office de Tourisme
- ❖ Le comptable de l'Office de Tourisme peut être le comptable public de la collectivité.

Inconvénients :

- ❖ Assurer l'autonomie de l'Office de Tourisme : il ne faut pas le confondre avec la Communauté de Communes
- ❖ L'Office de Tourisme n'a pas la possibilité de subdéléguer à un tiers.

Deux configurations sont possibles : la régie à la seule autonomie financière ou la régie avec personnalité morale et autonomie financière.

Régie à la seule autonomie financière :

L'Office de Tourisme dispose d'un budget spécial annexé au budget de la Communauté de Communes. Ce budget est voté par le Conseil communautaire. La régie est administrée sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes et du Conseil communautaire par un conseil d'exploitation et un directeur. L'Office de Tourisme serait alors un organisme individualisé qui reste intégré dans la personnalité juridique de la Communauté de Communes.

Inconvénients :

- ❖ La régie dotée de la seule autonomie financière n'est pas souhaitable dans la mesure où elle ne permet pas d'assurer un partenariat et un copilotage réel de l'Office de Tourisme entre délégués du Conseil communautaire et professionnels du tourisme (le conseil d'exploitation n'a pas la pleine

autonomie de gestion, il agit toujours sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes et du Conseil communautaire).

Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Dans cette configuration, l'Office de Tourisme serait administré par un conseil d'administration et un directeur. Ici, la fonction d'organisateur du service et celle d'opérateur sont nettement séparées. Le conseil d'administration de la régie opératrice du service ne dispose d'aucun pouvoir d'organisation. Cette nuance la distingue clairement de la gestion indirecte. Dans ce cas, il appartiendrait à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer les statuts, les règles générales d'organisation et de fonctionnement et de désigner les membres du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation parmi lesquels les élus de la collectivité seront obligatoirement majoritaires.

Inconvénients :

- ❖ Gestion lourde (droit public, comptabilité publique)

Avantages :

- ❖ L'Office de Tourisme devient quasiment un établissement public industriel et commercial.
- ❖ Relative autonomie de la structure.

Autre configuration : la régie

Dans cette hypothèse, c'est le Président de la Communauté de Communes qui décide du fonctionnement du service conformément aux principes généraux du fonctionnement des communes. Mais la régie directe n'est pas possible parce que selon la loi Mouly (art. 10) « l'organe de direction de l'Office de Tourisme [doit] être composé de délégués du conseil municipal et de représentants des professionnels du tourisme, or la régie directe ne dispose pas d'un organe de direction indépendant du Conseil [communautaire]. Les professionnels ne pouvant pas siéger au Conseil [communautaire] à ce titre, la condition de leur représentation dans l'organe de direction de l'Office de Tourisme ne peut être satisfaite. » (J.L. Pecqueux, 1998)

La Délégation de Service Public

La DSP est un acte par lequel une collectivité publique confie à un tiers (par exemple, une association) l'organisation et la gestion d'un service public.

La DSP existe s'il y a :

- ❖ L'exploitation d'un service public,
- ❖ L'existence d'un contrat entre la collectivité et une entreprise fixant les conditions d'exploitation du service,
- ❖ Une rémunération de l'entreprise assurée substantiellement par les résultats de l'exploitation,
- ❖ L'absence de contrat qui par un moyen ou un autre, aboutirait à compenser ou éliminer tout risque pour l'exploitant (auquel cas ce serait une prestation de service),
- ❖ L'opérateur est juridiquement lié à l'utilisateur du service.

« Dans le cadre d'une gestion déléguée, il n'y a plus aucune confusion entre l'organisateur et l'opérateur du service. Le délégataire est un simple opérateur. Il exécute les consignes données par l'organisateur pour gérer le service public. Toutefois le délégataire doit disposer d'une autonomie dans la gestion du service. Si l'organisateur détermine les objectifs du service (le prix, les obligations du délégataire vis-à-vis des usagers), l'opérateur doit conserver une totale autonomie de gestion : il détermine les moyens à mettre en œuvre et les profils de postes, il fixe les contraintes techniques etc. » (J.L. Pecqueux, 1998)

Il y a 2 types de délégation :

- ❖ La délégation unilatérale qui permet à une collectivité locale, par une simple délibération, de confier la gestion complète d'un service public à une association (ou à tout autre tiers)
- ❖ La délégation contractuelle qui comme son nom l'indique suppose l'établissement d'un contrat qui peut être de plusieurs sortes :
 - Le contrat simple, voire verbal dans le cas d'une délégation temporaire

- Le contrat de régie intéressée ou contrat de gérance : l'association reçoit une rémunération forfaitaire pour faire fonctionner un service public.
- Le contrat d'affermage : « c'est un contrat à durée déterminée par lequel la collectivité confie la gestion d'un service public à partir d'un cahier des charges strict. Dans ce type de contrat, l'association se rémunère directement sur l'usager, tout en reversant à la collectivité une partie de cette rémunération, correspondant à la fois au droit de gérer ce service et à l'utilisation des équipements que la collectivité doit mettre à sa disposition. L'association gère donc le service à ses risques et périls, et la collectivité a un devoir de regard sur cette gestion. Il en résulte que la collectivité peut, unilatéralement, modifier les clauses du contrat. » (B. Walter, 2003)

Inconvénients :

- ❖ Gestion du service aux risques et périls du gestionnaire
- ❖ Impossibilité de payer à l'Office de Tourisme un forfait pour l'exécution d'un service (sinon paiement d'une prestation de service)
- ❖ Obligation de mise en concurrence, à moins de transformer l'association en simple organisme de droit privé dont les missions concourent à l'exercice d'un intérêt général au lieu d'un gestionnaire de service public -> convention d'objectifs
- ❖ Le service est facturé aux touristes (les usagers).

Avantages :

- ❖ Autonomie de gestion de l'Office de Tourisme
- ❖ Professionnalisation de la structure
- ❖ Extension des produits à commercialiser pour augmenter les ressources propres
- ❖ Permet de conserver la forme associative (autonomie juridique, caractère privé).

La Prestation de Service

« Le prestataire perçoit sa rémunération directement auprès de la collectivité. La prestation peut consister à fournir un service aux citoyens de la commune, qui sont alors de simples bénéficiaires du service et non des usagers. L'utilisateur paye le service et son opérateur en fonction de sa consommation. Le bénéficiaire utilise le service sans passer de contrat avec l'opérateur et sans justifier d'un paiement. Le service est financé non par une redevance mais par l'impôt payé ou non par les bénéficiaires. » (J.L. Pecqueux, 1998)

Principales caractéristiques :

- ❖ L'organisateur du service peut passer un contrat avec l'opérateur du service pour compenser ou éliminer tout risque pour l'exploitant
- ❖ L'opérateur n'est pas juridiquement lié à l'utilisateur du service
- ❖ L'organisateur du service ne facture pas un service aux usagers.

Inconvénients :

- ❖ Mise en concurrence
- ❖ Le coût du service est facturé par l'impôt aux habitants de la Communauté de Communes alors que la prestation réalisée par l'Office de Tourisme ne leur bénéficie pas directement.
- ❖ La prestation réalisée par l'Office de Tourisme n'est pas une exacte contrepartie de la subvention versée par la Communauté de Communes. Il n'y a donc pas réellement achat d'une prestation de service de la part de la Communauté de Communes.

Avantages :

- ❖ L'Office de Tourisme ne gère pas le service à ses risques et périls.
- ❖ Permet de conserver la forme associative (autonomie juridique, caractère privé).
- ❖ Pas de facturation du service aux touristes.

- ❖ Possibilité de confier à l'Office de Tourisme une étude, ou la gestion d'un équipement ou d'une manifestation (intéressant pour la période de Noël notamment).

Conclusions sur les fiches relatives aux modes de gestion de l'Office de Tourisme par rapport à l'OTSR

Les conventions, la délégation de service public (DSP) et la prestation de service (PdS) présentent l'avantage de pouvoir conserver la forme actuelle de l'OTSR, à savoir la forme associative. Mais la DSP et la PdS supposent une mise en concurrence, ce qui contraint l'OTSR pour être sélectionné à répondre parfaitement aux critères décidés par la CCRS.

Actuellement, les relations entre le Ville de Saverne et l'OTSR (ainsi que la CCRS à une époque) sont régies par une convention de type générale.

Dans la perspective du passage de la compétence tourisme à la CCRS et de la transformation de l'OTSR en Office de Tourisme intercommunal, il semble intéressant de passer une convention d'objectif entre l'Office de Tourisme et la CCRS. Contrairement à la convention générale, la convention d'objectif permettrait aux deux structures de se rapprocher dans la mesure où elles seraient amenées à définir conjointement les objectifs de l'Office de Tourisme et de mettre en adéquation les moyens nécessaires à leur réalisation.

Néanmoins, plus que la nature de la convention, c'est la réflexion concertée en amont et la précision de son contenu qui importent. Les Offices de Tourisme de la Haute Vallée de la Bruche et du Pays de Bitche par exemple fonctionnent très bien, et ce à partir d'une simple convention passée respectivement avec une et 4 Communautés de Communes. Les Collectivités et leur Office de Tourisme doivent également être en synergie et être fortement liés au quotidien.

A moyen ou long terme, l'Office de Tourisme pourrait devenir délégataire de la CCRS. La DSP obligerait l'Office de Tourisme à accroître ses ressources propres et à se professionnaliser. Cette perspective ne paraît pas souhaitable à court terme parce que cela supposerait de trop grands changements en peu de temps au sein de l'Office de Tourisme.

CONCLUSION

« La mise en tourisme d'un territoire exige de mener une démarche globale et transversale et repose à la fois sur la professionnalisation et sur les capacités d'analyse, d'écoute et de communication des différents acteurs publics et privés. » (Jean-Yves Grulier, professeur associé au Cesa).

Voilà l'enjeu du tourisme dans la région de Saverne à l'heure actuelle. Les perspectives du passage de la compétence tourisme à la CCRS et de la transformation de l'Office de Tourisme de la Ville de Saverne en Office de Tourisme intercommunal sont sur ce point de véritables opportunités. La nouvelle définition de la relation Office de Tourisme – collectivité que cela suppose devrait permettre de donner davantage de reconnaissance à l'Office de Tourisme auprès des prestataires. S'il serait préférable que les relations entre les 2 structures continuent sur le mode de la convention (plutôt d'objectif) dans un premier temps, la possibilité de signer une DSP contraindrait l'Office de Tourisme à accroître ses ressources propres et à se professionnaliser davantage, ce qui lui permettrait de gagner en légitimité aux yeux de ses partenaires.

Une des priorités sera donc de définir les rôles de chacun, l'Office de Tourisme, la CCRS et les Communes en premier lieu, puis le PSPP et les autres Communautés de Communes et Offices de Tourisme. Une stratégie de développement ne pourra en effet être mise en place que si le rôle attribué à chacun est bien défini et que les moyens correspondant aux tâches assignées sont mis à disposition des structures missionnées.

En outre, l'objectif du développement touristique local pourra être atteint à condition qu'en plus de la professionnalisation de l'Office de Tourisme, des projets soient mis en place et permettent de rapprocher les différents acteurs du tourisme. Que la CCRS aide par exemple les hôteliers à moderniser leurs établissements, cela aurait des résultats non seulement en termes de qualité de l'offre d'hébergement mais aussi sur les relations entre cette catégorie de professionnels et la collectivité. Des relations de confiance pourraient ainsi voir le jour. En d'autres termes, c'est à travers les projets de développement que le réseau des acteurs touristiques naîtra.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS GENERAUX :

Ouvrages généraux :

- ❖ CADIEU Pascal (Janvier 1999), Droit et politiques du tourisme local, Dossiers d'experts, La Lettre du Cadre Territorial.
- ❖ PORTIER Nicolas (2001), Les Pays, collection Territoires en mouvement, La Documentation Française, DATAR, Paris.
- ❖ PECQUEUX Jean-Luc (1998) Tourisme et Collectivités territoriales, Guide pratique, Sofiac.
- ❖ WALTER Bruno (2003), Associations et Collectivités Locales, Groupe Imprimerie Nationale, Editions techniques.

Textes de lois :

Loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 (dite loi Mouly) portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme.

Périodiques :

- ❖ AFIT infos, n°18, juillet 2000, Tourisme durable : un concept opérationnel.
- ❖ Dernières Nouvelles d'Alsace.
- ❖ Journal des Maires, juillet-août 2001, Tourisme : Les clés du développement.
- ❖ La Gazette des Communes.
- ❖ Point tourisme de l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace.
- ❖ La Lettre de l'Intercommunalité

Sites internet :

- ❖ Niveau national :
 - <http://www.intercommunalités.com> : Office de tourisme intercommunal : à la conquête du marché ! (07/01)
 - Agence française de l'ingénierie touristique : <http://www.afit-tourisme.fr>
 - CRIT – Développement rural : <http://www.crit.cg47.fr>
 - www.cartedhote.net

- www.taxedesejour.net
- Coopération décentralisée : www.cites-unies-france.org
- ❖ Niveau régional et départemental :
 - Pamina : <http://www.interaktiv01.marketeamcreativ.de/>
 - Agence de développement touristique : www.tourisme67.com
 - Conseil Général : www.cg67.fr
 - Conseil Régional : www.region-alsace.fr
 - Comité régional du tourisme : <http://www.tourisme-alsace.fr/>
 - Gîtes du Bas-Rhin : <http://www.gites67.com/fr/formules.htm>
- ❖ Thématiques touristiques :
 - Agro-tourisme :
 - www.bienvenue-a-la-ferme.com
 - Chambre d'agriculture des Vosges : <http://www.vosges.chambagri.fr>
 - Chambre d'agriculture du Bas-Rhin : <http://www.bas-rhin.chambagri.fr/index2.htm>
 - Fdsea du Bas-Rhin : <http://www.fdsea67.fr/>
 - Tourisme équestre : <http://www.chevalsace.com/presentation.htm>
 - Tourisme industriel : <http://www.visite-entreprise.com/index.php>
 - Musées en Alsace : <http://www.musees-alsace.org/>

Autres documents :

- ❖ ABHERVE Michel, Les nouveaux territoires touristiques, L'évolution des territoires politico-administratifs et les conséquences pour l'action des Offices de Tourisme, Journée de la FNOTSI.
- ❖ Rencontre KPMG du 6 Mai 2004, Tourisme et coopération intercommunale.
- ❖ FNOTSI (1995), L'Office de tourisme de pôle, Animateur de zone.
- ❖ Observatoire Régional du Tourisme, Chiffres-Clés du tourisme.
- ❖ Région Alsace (2003-2004), Stratégie tourisme de la Région Alsace, Consultation des acteurs.

DOCUMENTS RELATIFS A SAVERNE ET ENVIRONS :

Documents officiels :

- ❖ Chartes intercommunales des Communautés de Communes du Pays Saverne, Plaine et Plateau

- ❖ Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Documents d'étude :

- ❖ Projet de périmètre d'étude pour le Pays de Saverne, Plaine et Plateau.
- ❖ Quel avenir pour l'ouest du département ? Point d'étape, Permanence parlementaire d'Emile Blessig, Février 2002.
- ❖ Etat des lieux des priorités des territoires du Pays Saverne, Plaine et Plateau.
- ❖ Etude de stratégie touristique de développement, Richard Lewy Consultant (2004).
- ❖ Création d'un Office de Tourisme intercommunal sur la Région de Saverne ?
- ❖ Vis-à-Vis, Pamina, Guide pratique des produits touristiques

Sites internet :

- ❖ Office de Tourisme de Saverne et sa Région : www.ot-saverne.fr
- ❖ Photos anciennes de Saverne : <http://perso.club-internet.fr/thierry.heitmann/saverne/arrivee2.htm>
- ❖ Autres territoires :
 - PNR des Vosges du Nord : www.parc-vosges-nord.fr
 - Pays de Hanau : <http://www.tourisme.pays-de-hanau.com/index.htm>
 - Pays de Marmoutier : <http://www.paysdemarmoutier.com/frm1.html>
 - Pays de La Petite Pierre : <http://www.ot-paysdelapetitepierre.com>
 - Pays de la Zorn : <http://www.cc-payszorn.fr/>
 - Alsace Bossue : <http://www.tourisme.alsace-bossue.net/>
- ❖ Résidence de tourisme de Dossenheim sur Zinsel : <http://www.vacancier.com/referencement/hunebourg.htm>
- ❖ Auberge de jeunesse de Saverne : <http://www.fuaj.org/aj/saverne/>

Mémoires :

- ❖ CHENAT Anne-Claire (Août 2003), Quel développement économique pour la Communauté de Communes de la Région de Saverne ?
- ❖ ZEHNER, Pascale (Septembre 2003), Le Développement Durable, Axe de Développement Local pour la Communauté de Communes de la Région de Saverne ?

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes :

| | |
|---|----|
| Carte n°1 : l'Espace Pamina | 10 |
| Carte n°2 : Localisation du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord | 11 |
| Carte n°3 : Le territoire et la composition du Pays de Saverne, Plaine et Plateau | 15 |
| Carte n°4 : Périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne | 17 |
| Carte n°5 : Localisation de la Communauté de Communes de la Région de Saverne | 18 |
| Carte n°5 : les OT/SI du PSPP | 56 |

Figures :

| | |
|--|----|
| Fig. 1 et 2 : Comptes de résultats de l'Office du Tourisme de Saverne et sa Région | 24 |
| Fig. 3 : Organigramme de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région | 24 |
| Fig. 4 : Le jeu des acteurs à l'intérieur de la CCRS | 53 |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 7 |
| 1^{ERE} PARTIE : | 9 |
| FORCES ET FAIBLESSES DU TOURISME A SAVERNE ET DANS SA REGION | 9 |
| I. LES STRUCTURES DU TOURISME EN ALSACE DU NORD | 10 |
| A. Pamina et Vis-à-Vis | 10 |
| B. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) | 11 |
| 1) Le PNRVN et la CCRS | 12 |
| 2) Le tourisme dans le PNRVN | 13 |
| C. Le Pays Saverne Plaine et Plateau (PSPP) | 15 |
| 1) Présentation du PSPP | 15 |
| 2) Le PSPP et le tourisme | 16 |
| D. Le SCOT | 17 |
| E. La CCRS | 18 |
| 1) Présentation de la CCRS | 18 |
| 2) Le tourisme dans la Charte intercommunale 2001-2006 | 19 |
| 3) Bilan provisoire de la Charte en 2004 | 20 |
| II. L'OFFICE DE TOURISME DE SAVERNE ET SA REGION | 23 |
| A. Ses missions | 23 |
| B. Son conseil d'administration | 23 |
| C. Ses finances | 23 |
| D. Son personnel | 24 |
| E. Ses actions | 25 |
| III. LES AUTRES ACTEURS DU TOURISME DANS LA CCRS | 27 |
| A. Les Collectivités publiques | 27 |
| 1) Le patrimoine | 27 |
| (a) Le patrimoine bâti | 27 |
| (b) Le patrimoine naturel | 28 |
| 2) Les équipements culturels | 29 |
| 3) Les manifestations | 29 |
| (a) La Saga du Haut-Barr | 30 |
| (b) Les autres manifestations | 30 |
| (c) La vie socio-culturelle des Communes | 30 |
| 4) Le sport | 31 |
| 5) Pour les enfants | 31 |
| B. Les gestionnaires de sites touristiques et de loisirs | 31 |
| 1) Les gestionnaires de sites touristiques | 31 |
| (a) Autour de la Rose | 32 |
| (b) Le Jardin botanique | 32 |
| (c) Le centre de réimplantation des cigognes | 32 |
| (d) La Maison Saint-Florent | 32 |
| 2) Les gestionnaires des autres lieux de sortie | 33 |
| C. Les autres associations | 33 |
| 1) Les associations culturelles | 33 |
| 2) Les associations sportives | 33 |
| 3) Les associations de professionnels et/ou de producteurs | 34 |
| D. Les hébergeurs | 34 |
| 1) Les hôteliers | 34 |

| | |
|---|-----------|
| 2) Les meublés de tourisme, gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes | 35 |
| 3) Les autres types d'hébergement | 35 |
| E. Les restaurateurs et les agriculteurs | 36 |
| F. Les commerçants | 36 |
| G. Les entreprises | 36 |
| 1) Les artisans | 37 |
| 2) Les autres entreprises | 37 |
| 2^{EME} PARTIE : | 38 |
| PISTES D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE | 38 |
| I. LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE | 39 |
| A. Quelle clientèle? | 39 |
| B. Quelle thématique? | 40 |
| C. Quels objectifs? | 40 |
| II. LE PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE | 42 |
| A. La compétence tourisme à la CCRS | 42 |
| 1) Remarques sur les compétences | 42 |
| (a) Le tourisme par rapport aux compétences actuelles de la CCRS | 42 |
| (b) La définition de la compétence tourisme | 43 |
| 2) Les incidences géographiques du passage de la compétence à la CCRS | 43 |
| 3) Les avantages d'un tourisme intercommunal | 44 |
| B. Les grandes orientations du projet | 44 |
| 1) Les priorités du projet : approfondir le potentiel | 46 |
| 2) Une thématique originale pour un développement sur le long terme | 47 |
| 3) Un développement touristique durable | 47 |
| C. Qui fait quoi? | 48 |
| 1) Pour satisfaire le touriste | 48 |
| (a) La qualité de l'offre | 48 |
| (b) L'information et la signalisation | 49 |
| 2) Pour faire rester le touriste | 50 |
| 3) Pour faire revenir le touriste | 50 |
| 4) Pour attirer de nouveaux touristes | 50 |
| (a) Accroître les capacités d'hébergement adapté aux touristes | 50 |
| (b) Communication | 51 |
| (c) Positionnement | 51 |
| D. Les moyens financiers | 51 |
| III. LE JEU DES ACTEURS | 53 |
| A. Le réseau des acteurs à l'intérieur de la CCRS | 53 |
| 1) Les relations entre acteurs | 54 |
| 2) Les relations à redéfinir | 54 |
| (a) Les relations entre l'Office de Tourisme et les collectivités locales | 54 |
| (b) Les relations avec les associations | 55 |
| (c) Les relations avec les prestataires | 55 |
| (d) Les relations de l'Office de Tourisme avec les territoires de projet | 55 |
| B. Le réseau des acteurs à l'échelle du Pays | 55 |
| 1) Présentation des acteurs | 56 |
| 2) Les collaborations à instaurer | 57 |
| C. Les incidences sur la CCRS et l'Office de Tourisme | 57 |
| 1) La CCRS | 57 |
| (a) Les nouveaux rôles de la CCRS | 58 |
| (b) L'agent de développement touristique | 59 |
| 2) Un Office de Tourisme adapté | 59 |
| (a) De nouvelles missions | 59 |
| (1) Un acteur de développement économique | 59 |

| | |
|---|-----------|
| (2) Le chef de file des acteurs touristiques | 60 |
| (b) Autres dispositions | 60 |
| 3^{EME} PARTIE : | 62 |
| FICHES PRATIQUES | 62 |
| I. FICHES D' ACTIONS | 63 |
| A. Fiche d'actions sur la qualité des hôtels | 64 |
| B. Fiche d'actions sur l'ouverture des sites touristiques | 66 |
| C. Fiche d'actions sur l'aménagement des sites touristiques | 67 |
| D. Fiche d'actions sur l'animation des sites touristiques | 69 |
| E. Fiche d'action sur la promotion touristique | 71 |
| F. Fiche d'actions sur la valorisation de la vallée de la Zorn | 72 |
| G. Fiche d'actions sur la création d'équipements touristiques | 73 |
| II. FICHE SUR L'INTERET COMMUNAUTAIRE | 74 |
| III. FICHES RELATIVES AUX MODES DE GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME | 77 |
| A. La Convention Générale | 78 |
| B. La Convention d'Objectif | 79 |
| C. La Régie | 81 |
| D. La Délégation de Service Public | 83 |
| E. La Prestation de Service | 85 |
| F. Conclusions par rapport à l'OTSR | 87 |
| CONCLUSION | 88 |
| BIBLIOGRAPHIE | 89 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 92 |
| TABLE DES MATIERES | 93 |
| ANNEXES | 96 |

Annexes

Résultats des questionnaires passés auprès des mairies

Résultats des questionnaires passés auprès des touristes

| communes | patrimoine religieux | patrimoine architectural | autres sites | potentialités touristiques | | | spécialités |
|--------------------------|---|--|---|----------------------------|---------|----------------|--|
| | | | | musées | jardins | parcs aménagés | |
| Allenheim | 1 chapelle 1 église paroissiale croix rurales 18/19è | maisons alsaciennes 18/19è | repositoir napoléonien MH | néant | néant | néant | ferme de pissenilts au printemps foie gras d'ole |
| Deitwiller | 1 église 13è 1 calvaire 19è | maisons anciennes 18/19è | néant | néant | néant | néant | |
| Eckartswiller | 1 église 14/19è 2 oratoires 18è 2 croix rurales 19è | maisons anciennes 16/18è maison des bergers 16è maison des tonneliers 18è maisons typiques 17/19è | grotte | néant | néant | néant | néant |
| Emolsheim les Saverne | église paroissiale 13/14è | | ruines du château du Warthenberg banc napoléon | néant | néant | néant | produits bio |
| Friedolsheim | 1 église 6 calvaires | néant | néant | néant | néant | néant | fermes (produits bio, foie gras, magret de canard) |
| Furchhausen | 1 temple 12è | maisons alsaciennes 18/19è | néant | néant | néant | néant | ferme libre cueillette polager-légumes |
| Gottenhouse | 1 orgue 18è 1 église 12/19è 1 église 18è | corps de ferme 19è moulin 18è mairie-école début 20è maisons anciennes 18/19è | lavoir fin 19è fontaine 19è pont du 18è fontaine 19è | néant | néant | néant | néant |
| Gottesheim | 1 temple 18è | | | néant | néant | néant | peinture |
| Haegen | 1 église 19è 1 chapelle 1 chapelle 12è | néant | ruines du château du Grand Geroldseck ruines du château du Petit Geroldseck Tour du Brotsch vestiges gallo-romains du Wasserwald fontaine 19è à rénover | néant | néant | néant | néant |
| Hattmatt | temple 18è | maisons alsaciennes 18/19è maisons schneil | | néant | néant | néant | manufacture d'orgue |
| Landersheim | 1 église 18è | néant | 1 lavoir 19è | néant | néant | néant | néant |
| Littenheim | 1 église paroissiale 13è 1 Plela 15è | maisons anciennes | néant | néant | néant | néant | néant |
| Lupstein | 1 église paroissiale 18è 1 chapelle 18è 3 croix rurales 18/19è et des champs | maisons typiques 18/19è corps de ferme | 1 ossuaire 1525 2 bancs Napoléon 3 fontaines | néant | néant | néant | néant |
| Maennolsheim | ancien cimetière fortifié du M-A escalier du presbytère du 18è chapelle repositoir du M-A | maisons alsaciennes restaurées | lavoir | néant | néant | néant | roseraie |

| communes | patrimoine religieux | patrimoine architectural | autres sites | potentialités touristiques | | | spécialités |
|--------------------------|---|-----------------------------------|--|----------------------------|---------|----------------|-------------|
| | | | | musées | jardins | parcs aménagés | |
| Thal Marmoutier | 1 chapelle privée 1 église 1 couvent 19è 3 chapelles 1 calvaire 1 bidstoekel | néant | 1 moulin | néant | néant | néant | santons |
| Waldwischheim | 1 église 19è 1 orgue Silbermann 18è 1 presbytère/maison typique 17/18è calvaires 19è croix rurales 18/19è | maisons typiques anciennes 18/19è | lavoir en grès non restauré 19è | néant | néant | néant | néant |
| Westhouse- Marmoutier | 1 église 19è 3 cloches 19è ancien couvent | néant | fontaines 19è ban tombes mérovingiennes 2 anciennes routes romaines | néant | néant | néant | néant |
| Wolschheim | 1 église paroissiale 18è 1 calvaire 18è 1 croix rurale 19è | maisons anciennes | colonne | néant | néant | néant | néant |

| communes | circuits | tourisme fluvial | équipements | | | autres | évènements/manifestations/animations |
|------------------------------------|---|--|--|---|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| | | | enfants | sport | culture | | |
| Monswiller | sentier de découverte en cours | apportements écluse | accueil périscolaire centre aéré | tennis football | salle de spectacle médiathèque | étang de pêche | feu de la St Jean messi -brocante tournoi de tennis |
| Otersthal | des 3 chapelles | néant | néant | courts de tennis | néant | parcours de santé | messi |
| Oterswiller | néant | néant | aire de jeux centre aéré | tennis salle de sport terrain multi-sport terrain de basket | néant | étang de pêche | messi feu de la St Jean |
| Prinzheim | néant | néant | aire de jeux | salle polyvalente | néant | néant | fête des pompiers tournoi de foot |
| Rheinhardtsmunster Saesselsheim | vélo de l'Ackerland en réflexion | néant | aire de jeux en cours local | salle de sport terrain de foot danse gymnastique | salle de spectacle | pistes cyclables à l'étude | théâtre fête des pompiers carnaval des enfants marche pédestre et vélo feu de la St Jean concert d'orgue journées du patrimoine spectacle danse-théâtre fêtes montagnardes feux de la St Jean |
| St Jean Saverne | archéo | néant | aire de jeux | courts de tennis | | salle polyvalente | |
| Saverne | visite guidée de la vieille ville circuit dans la ville sentier sylvicole Saverne-Marmoutier à vélo route touristique La Petite Pierre-Saverne-Bouxwiller randonnées | port de plaisance locations de bateaux | aire de jeux animations | escalade randonnée cyclotourisme piscine équitation | Espace Rohan | | Saga du Haut-Barr cavacade carnavalesque bourse aux minéraux et aux fossiles Festival "mon mouton est un lion" Temps des Jardins Rives de l'art Fête des roses Brocante du nautic club Festival folklorique international Exposition de roses coupées Marché de Noël |
| Steinbourg | vélo | apportements aire de repos et de pique-nique | aire de jeux accueil périscolaire centre aéré | terrain de foot terrain de basket terrain de cross tennis (2 courts) | salle de spectacle | étang de pêche | messi fête de la choucroute festival pow-wow salon 4x4 cueillette des fraises |

| communes | offre d'hébergement | | | | associations pouvant être mises en tourisme | | | | | | |
|------------------------|------------------------|--------------------|-------------|--------------|---|-------------------|----------------|-------------------|--------------|-------------|---|
| | hôtels | hôtels restau | restaurants | gîtes ruraux | meublés de T. | chambres d'hôtes | tables d'hôtes | fermes auberges | pour groupes | associatifs | associations pouvant être mises en tourisme |
| Thal Marmoutier | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1 (4) | 0 | 0 | 0 | 0 camping | cigognes chorale Ste Cécile pêche et pisciculture |
| Waldolwshelm | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Westhouse-Marmoutier | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Wolschhelm | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 4 (3 à Saverne) | 8 (4 à Saverne) | 29 8 (4 GF) | 30 | 9 | 1 | 0 1 refuge | 1 AJ | 2 campings | | | |

Madame, Monsieur,

Association Pays de Saverne, laine et Plateau

Heureux de vous recevoir sur le territoire de Saverne, l'ensemble des acteurs touristiques souhaite connaître vos remarques et vos attentes pour vous accueillir encore mieux à l'occasion de votre prochaine visite. Ils vous remercient par avance de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de les aider dans ce sens.

Questionnaire remis par :

Venez-vous sur le territoire de Saverne...

- Pour la première fois ?
- Occasionnellement ?
- Fréquemment ?
- Très régulièrement ?

Combien de temps y séjournez-vous (en moyenne) ?

- Le temps d'une visite (passage, rencontre, repas...)
- 1 journée bien remplie
- 1 week-end
- Quelques jours
- 1 semaine
- 15 jours
- Plus de 15 jours

Comment avez-vous connu le territoire de Saverne ? (plusieurs réponses possibles)

- Par hasard, à l'aventure
- Par relations (collègues, amis, famille...)
- Par un guide touristique
- Par les manifestations publiques (salons, expositions, festival...)
- Par la signalisation routière (point I, cartes routières sur aires de repos, fléchage...)
- Par les offices de tourisme, syndicats d'initiative locaux (Diemeringen, Ingwiller, Marmoutier, La Petite Pierre, Saverne)
- Par le Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Par les racines familiales dans le pays
- Par un groupe, école, club, association
- Par internet
- Par les documents écrits (plaquette publicitaire, catalogue, brochure, coupure de presse, courrier)
- Par les professionnels du tourisme (agences, autocaristes...)
- Par les offices de tourisme, syndicats d'initiative non locaux
- Autre

Effectuez-vous ce déplacement...

- Seul ?
 - En famille ?
 - En groupe ?
- Si c'est en groupe...**
- Avec des collègues ?
 - Avec des amis ?
 - Autre ?

Par quel moyen de transport ?

Pour quel motif séjournez-vous aujourd'hui sur le territoire de Saverne ? (plusieurs réponses possibles)

- Professionnel
- Par habitude
- Etape en cours de route
- Découverte
- Gastronomie
- Religieux
- Visite amis, famille
- Culturel
- Retour aux sources
- Randonnée-promenade
- Conditions climatiques
- Proximité du domicile
- Santé
- Sportif
- Vacances, agrément
- Autre, précisez :

Quel est le territoire que vous avez quitté juste avant de venir ici ?

Vers quel territoire avez-vous l'intention d'aller ensuite ?

Quel type d'hébergement avez-vous choisi ?

- Gîte rural, gîte de France
- Gîte de groupe, gîte d'étape
- Location, meublé
- Résidence (personnelle, familiale, amis...)
- Camping - caravanning
- Hôtel
- Chambre d'hôte
- Aucun
- Autre

Ce choix correspond-il à vos pratiques habituelles à l'occasion de vos déplacements ?

- OUI
- NON

Voici une liste de critères qui peuvent contribuer à rendre généralement un séjour agréable. Pouvez-vous leur mettre une note de 0 (critère pas important) à 5 (critère très important et prioritaire)

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|---|---|---|---|---|---|
| Un accueil personnalisé | | | | | | |
| Le calme et la détente | | | | | | |
| Se retrouver en famille ou retrouver des amis | | | | | | |
| Les possibilités de promenades et de randonnées | | | | | | |
| La gastronomie | | | | | | |
| La découverte de la faune, de la flore, de la géologie | | | | | | |
| La chasse et la pêche | | | | | | |
| La pratique de sports encadrés (VTT, équitation, randonnée...) | | | | | | |

Merci de tourner la feuille

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| a pratique de sports individuels (tennis, piscine...) | | | | | | |
| écouvrir le patrimoine culturel original (sites, monuments...) | | | | | | |
| es soirées organisées | | | | | | |
| es festivals ; animations culturelles et artistiques (concerts...) | | | | | | |
| n hébergement confortable | | | | | | |
| a rencontre avec le terroir /métiers /tradition /gastronomie/ pratiques locales | | | | | | |
| e climat | | | | | | |
| a qualité des paysages intacts | | | | | | |
| le rien faire | | | | | | |

2) Dans l'offre locale des activités et des spécialités du territoire de Saverne, savez-vous que l'on peut

- ISITER :**
 La Tour Chappe
 La roseraie
 Le jardin Botanique
 L'église Notre Dame de la Nativité
 Le cloître des Récollets
- Le centre de réimplantation des cigognes
- DECOUVRIR :**
 La vieille ville
 Le circuit archéologique
 Le spectacle historique "La Saga du Haut-Barr"
- Le musée du château des Rohan
- DEGUSTER :**
 Les spécialités à la rose
 Les spécialités au chocolat
 La bière la Licorne
 Les spécialités alsaciennes

3) Diriez-vous, compte tenu de votre expérience durant ce séjour et à l'égard des points suivants, que vous êtes :

| | Très satisfait | Plutôt Satisfait | Plutôt Insatisfait | Mécontent |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| L'accueil de la population locale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'accueil et les renseignements des professionnels du tourisme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les informations locales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les produits régionaux | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| La signalétique – la signalisation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'environnement naturel, les paysages | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| La faune, la flore, la géologie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'hébergement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| La gastronomie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Le climat | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'animation culturelle | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| La qualité du service | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'attitude et le service des commerçants | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les loisirs | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'animation sportive | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les tarifs pratiqués | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les facilités d'accès | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les musées, la richesse du patrimoine culturel | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

14) Savez-vous que ce territoire appartient au Pays de Saverne, Plaine et Plateau ? - OUI - NON

15) Etes-vous ? (merci de ne fournir qu'une seule réponse correspondant au chef de famille)

- un homme - une femme
 - vivant seul(e) - vivant en couple

16.1. Avez vous des enfants qui vous accompagnent durant ce séjour? - OUI - NON

16.2 Si oui, merci de préciser l'âge de chacun : (inscrire un chiffre entier entre chaque trait)

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| / | / | / | / | / |
|---|---|---|---|---|

16.3 Etes-vous accompagné(s) d'animaux familiers ? - OUI - NON

16.4 Quel âge avez-vous ?

16.5 Vous êtes originaire (domicile) de
 - France (n° département.....) - Etranger (préciser le pays

16.6 Et, en particulier, de quel type de ville ou de zone
 - rurale - de 20 000 à 100 000 hab.
 - moins de 5 000 hab. - plus de 100 000 hab.
 - 5 000 à moins de 20 000 hab. - capitale et sa grande banlieue

16.7 Quel est votre métier ?

17) Date : / / 2004

Merci pour votre précieuse collaboration. Pensez à rendre le questionnaire au professionnel qui vous l'a remis, à défaut déposez le dans la boîte aux lettres d'une mairie ou d'un office de tourisme du secteur.

| N° | Emetteur | Fréquence | Durée de séjour | par hasard | par relations | par guide |
|----|-------------|--------------------|-----------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Musée | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Musée | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Jardin Bot | Pour la 1ère fois | 1 week-end | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Jardin Bot | Pour la 1ère fois | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Jardin Bot | Occasionnellement | 1 week-end | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Jardin Bot | Occasionnellement | 1 visite | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7 | Jardin Bot | Occasionnellement | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8 | Jardin Bot | Occasionnellement | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9 | Jardin Bot | Occasionnellement | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 10 | Jardin Bot | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 11 | Jardin Bot | Pour la 1ère fois | 15 jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12 | Jardin Bot | Occasionnellement | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 13 | Jardin Bot | Pour la 1ère fois | 1 semaine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 14 | OT | Très régulièrement | 1 semaine | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 15 | OT | Pour la 1ère fois | 1 semaine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 16 | OT | Fréquemment | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 17 | OT | Très régulièrement | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 18 | OT | Occasionnellement | qqs jours | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 19 | OT | Pour la 1ère fois | 1 semaine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 20 | OT | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 21 | Chez Jean | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 22 | Europe | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 23 | Europe | Pour la 1ère fois | 1 visite | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 24 | Europe | Occasionnellement | 1 journée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 25 | OT | Pour la 1ère fois | 15 jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 26 | OT | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 27 | OT | Pour la 1ère fois | 15 jours | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 28 | OT | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 29 | OT | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 30 | OT | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 31 | AJ | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 32 | AJ | Occasionnellement | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 33 | AJ | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 34 | AJ | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 35 | AJ | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 36 | AJ | Occasionnellement | 1 semaine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 37 | Tour Chappe | Occasionnellement | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 38 | Aub. du K. | Fréquemment | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 39 | Aub. du K. | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 40 | Aub. du K. | Très régulièrement | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 41 | Aub. du K. | Occasionnellement | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 42 | Aub. du K. | Pour la 1ère fois | 1 week-end | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 43 | Aub. du K. | Pour la 1ère fois | 1 visite | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 44 | OT | Pour la 1ère fois | qqs jours | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 45 | Mairie | Pour la 1ère fois | 1 week-end | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 46 | OT | Pour la 1ère fois | 1 visite | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 47 | OT | Pour la 1ère fois | 1 week-end | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 48 | OT | Pour la 1ère fois | 1 semaine | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 49 | OT | Occasionnellement | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 50 | Chez Jean | Pour la 1ère fois | 1 journée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| par manifs | puj | par signalisation | roulière | par PNRVNI | par OTS | locaux | par famille | par groupe |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | | | | |

| Chasse&pêche | Sports encadrés | Sports individuels | Patrimoine culturel | Soirées organisées |
|--------------|-----------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| 0 | 1 | 0 | 4 | 0 |
| 1 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| 0 | 3 | 4 | 4 | 0 |
| 1 | 4 | 4 | 5 | 0 |
| 0 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| 0 | 0 | 0 | 5 | 1 |
| 0 | 4 | 0 | 4 | 2 |
| 0 | 0 | 0 | 4 | 1 |
| 4 | 5 | 0 | 3 | 1 |
| 1 | 1 | 1 | 4 | 1 |
| 0 | 5 | 2 | 5 | 4 |
| 0 | 3 | 1 | 5 | 3 |
| 0 | 3 | 0 | 5 | 0 |
| 0 | 3 | 3 | 5 | 4 |
| 1 | 1 | 1 | 4 | 1 |
| 1 | 1 | 1 | 4 | 1 |
| 0 | 0 | 0 | 2 | 3 |
| 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| 0 | 3 | 1 | 4 | 1 |
| 0 | 4 | 0 | 3 | 0 |
| 0 | 5 | 1 | 3 | 0 |
| 1 | 4 | 0 | 4 | 1 |
| 0 | 4 | 0 | 4 | 0 |
| 0 | 2 | 2 | 3 | 5 |
| 0 | 2 | 3 | 5 | 2 |
| 2 | 4 | 2 | 4 | 1 |
| 0 | 2 | 2 | 4 | 2 |
| 2 | 5 | 5 | 2 | 2 |
| 1 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 4 | 4 | 3 | 5 | 2 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 5 | 3 | 5 | 1 |
| 0 | 1 | 1 | 5 | 0 |
| 2 | 5 | 2 | 5 | 5 |
| 0 | 0 | 0 | 5 | 3 |
| 0 | 0 | 0 | 5 | 3 |
| 0 | 1 | 1 | 2 | 1 |

| Festivals, animations | Confort, hébergement | Rencontres locales | Imp. climat | Site paysages |
|-----------------------|----------------------|--------------------|-------------|---------------|
| 2 | 4 | 4 | 4 | 3 |
| 3 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| 0 | 4 | 5 | 3 | 5 |
| 4 | 1 | 4 | 1 | 5 |
| 2 | | | | |
| 3 | 4 | 5 | 0 | 4 |
| 1 | 3 | 3 | 4 | 5 |
| 3 | 5 | 4 | 3 | 5 |
| 4 | 3 | 4 | 1 | 4 |
| 3 | 0 | 0 | 5 | 5 |
| 3 | 1 | 4 | 4 | 4 |
| 3 | 5 | 5 | 1 | 5 |
| 2 | 5 | 5 | 4 | 3 |
| 4 | 3 | 5 | 5 | 3 |
| 0 | 3 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 3 | 4 | 4 | 3 | 3 |
| 3 | 3 | 3 | 5 | 5 |
| 3 | 5 | 3 | 3 | 5 |
| 4 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| 3 | 4 | 4 | 2 | 5 |
| 3 | 3 | 3 | 2 | 4 |
| 1 | 2 | 4 | 4 | 4 |
| 1 | 5 | 3 | 4 | 5 |
| 2 | 3 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 4 | 3 | 2 | 2 |
| 3 | 4 | 4 | 5 | 5 |
| 4 | 4 | 3 | 2 | 3 |
| 2 | 4 | 3 | 3 | 3 |
| 2 | 5 | 4 | 4 | 4 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 4 | 5 | 4 | 4 | 4 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 5 | 5 | 3 | 5 |
| 2 | 4 | 4 | 3 | 4 |
| 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 1 | 1 | 4 | 4 | 5 |
| 3 | 5 | 3 | 3 | 5 |
| 1 | 4 | 4 | 3 | 4 |

| Origine | Lieu d'habitation | Métier | Date |
|------------------|-------------------|----------------------|------------|
| Luxembourg | capitale | artiste | 08/07/2004 |
| Seine et Marne | 5000-20000 | retraité | 08/07/2004 |
| Flandres, B. | rural | institutrice | 11/07/2004 |
| Seine St Denis | capitale | hôtellerie | 11/07/2004 |
| Seine Maritime | >100000 hab | professeur lettres | 11/07/2004 |
| Moselle | rural | | 11/07/2004 |
| Bas-Rhin | rural | boulangier | 11/07/2004 |
| Belgique | <5000 hab | étudiant | 11/07/2004 |
| Allemagne | 5000-20000 | retraité | 11/07/2004 |
| Belgique | >100000 hab | médecin | 06/07/2004 |
| Moselle | rural | comptable | 06/07/2004 |
| Finistère | <5000 hab | technico-adm. | 11/07/2004 |
| Pays-Bas | rural | instructrice | 09/07/2004 |
| Seine Maritime | >100000 hab | | 08/07/2004 |
| Yvelines | 5000-20000 | directeur mutuelle | 11/07/2004 |
| Yvelines | capitale | communication | 10/07/2004 |
| Angleterre | >100000 hab | fonctionnaire | 09/07/2004 |
| Seine Maritime | >100000 hab | cadre bancaire | 11/07/2004 |
| Angleterre | >100000 hab | agent du gvt local | 06/07/2004 |
| Allemagne | 5000-20000 | employé | 15/07/2004 |
| France | 20000-100000 | retraité | 12/07/2004 |
| Seine St Denis | capitale | employé de banque | 15/07/2004 |
| Allemagne | 5000-20000 | commerçant | 15/07/2004 |
| Sarthe | <5000 hab | technicien | 18/07/2004 |
| Maine et Loire | <5000 hab | employé adm | 18/07/2004 |
| Eure | 5000-20000 | ingénieur | 18/07/2004 |
| France | <5000 hab | retraité | 18/07/2004 |
| Danemark | 20000-100000 | retraité (ingénieur) | 16/07/2004 |
| France | 20000-100000 | retraité | 13/07/2004 |
| Danemark | >100000 hab | enseignant | 10/07/2004 |
| Angleterre | capitale | retraité | 08/07/2004 |
| Vat d'Oise | capitale | étudiant | 12/07/2004 |
| Autriche | capitale | | 09/07/2004 |
| Suisse | 20000-100000 | laborantin | 08/07/2004 |
| Flandres, B. | >100000 hab | infirmier | 08/07/2004 |
| Yvelines | capitale | commercial | 16/07/2004 |
| Loire | >100000 hab | marketing | 07/07/2004 |
| Rhône | 20000-100000 | assistante commerci | 16/07/2004 |
| Paris | capitale | marketing | 16/07/2004 |
| Terr. De Belfort | 20000-100000 | employé de banque | 13/07/2004 |
| Paris | capitale | commercial | 17/07/2004 |
| Zurich | >100000 hab | directeur | 13/07/2004 |
| Meurthe&Mosell | | enseignant | 18/07/2004 |
| Yvelines | capitale | resp. pare | 23/07/2004 |
| Nord | 20000-100000 | agent de mainten | 23/07/2004 |
| Allemagne | 20000-100000 | assistante médicale | 21/07/2004 |
| Allemagne | capitale | retraité | 19/07/2004 |
| Pays-Bas | 20000-100000 | médecin généraliste | 25/07/2004 |

| Facilités d'accès | Musées, pat cult | PSPP | Sexe | Vivant | Age enfants | Animaux | Age |
|--------------------|--------------------|-------------------------------------|------|-----------|-------------|-------------------------------------|-----|
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 35 |
| | Très satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | he | | | <input type="checkbox"/> | 72 |
| | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | f | en couple | | <input type="checkbox"/> | 47 |
| Très satisfait | Très satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | f | seul(e) | | <input type="checkbox"/> | 34 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | f | en couple | | <input type="checkbox"/> | 32 |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | | | | <input type="checkbox"/> | 0 |
| | | <input type="checkbox"/> | | | | <input type="checkbox"/> | 0 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 56 |
| Très satisfait | Très satisfait | <input type="checkbox"/> | f | en couple | | <input checked="" type="checkbox"/> | 22 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 64 |
| Très satisfait | Très satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | h | | 18/15 | <input type="checkbox"/> | 47 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | 10 | <input type="checkbox"/> | 47 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 43 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | f | en couple | | <input type="checkbox"/> | 47 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | | 3/27 | <input type="checkbox"/> | 31 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 53 |
| Plutôt satisfait | Très satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 55 |
| Plutôt satisfait | Très satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | f | seul(e) | | <input type="checkbox"/> | 52 |
| Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | <input type="checkbox"/> | h | en couple | 21 | <input type="checkbox"/> | 47 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | 17/15/13/1 | <input type="checkbox"/> | 58 |
| Plutôt satisfait | Très satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | h | en couple | | <input type="checkbox"/> | 50 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 0 |
| | | <input type="checkbox"/> | | en couple | | <input type="checkbox"/> | 0 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | en couple | | <input type="checkbox"/> | 56 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | en couple | 15/16 | <input type="checkbox"/> | 43 |
| Plutôt satisfait | | <input type="checkbox"/> | h | en couple | | <input type="checkbox"/> | 50 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | en couple | 9/12/13 | <input type="checkbox"/> | 40 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | en couple | 15/10/6/4 | <input type="checkbox"/> | 66 |
| Plutôt satisfait | Très satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 67 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 64 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 61 |
| | | <input type="checkbox"/> | h | en couple | | <input type="checkbox"/> | 74 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | seul(e) | 12 | <input type="checkbox"/> | 54 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 21 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | en couple | 11/15 | <input type="checkbox"/> | 44 |
| Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 26 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 36 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 44 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | f | | | <input type="checkbox"/> | 35 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 38 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input checked="" type="checkbox"/> | h | | 8/12 | <input checked="" type="checkbox"/> | 38 |
| Très satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | 2/5 | <input type="checkbox"/> | 32 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | 14 | <input type="checkbox"/> | 42 |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 0 |
| | | <input type="checkbox"/> | | en couple | | <input type="checkbox"/> | 48 |
| | | <input type="checkbox"/> | f | en couple | | <input type="checkbox"/> | 29 |
| Plutôt satisfait | Mécontent | <input type="checkbox"/> | h | en couple | | <input checked="" type="checkbox"/> | 55 |
| Très satisfait | Très satisfait | <input type="checkbox"/> | f | en couple | | <input type="checkbox"/> | 51 |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | h | en couple | 9 | <input type="checkbox"/> | 65 |
| Très satisfait | | <input type="checkbox"/> | h | | | <input type="checkbox"/> | 46 |

| Type d'hébergement | Type 2 d'hébergement | Hébergement habituel | Accueil personnalisé |
|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Hôtel | - | Oui | 3 |
| Hôtel | - | Oui | 4 |
| Hôtel | - | Oui | 2 |
| Gîte rural ou GDF | - | Oui | 4 |
| Camping | - | Oui | 4 |
| Hôtel | - | Oui | 1 |
| Hôtel | Hôtel | Oui | 4 |
| Résidence privée | - | Oui | 4 |
| Péniche | - | Oui | 5 |
| Hôtel | - | Oui | 3 |
| Résidence privée | - | Oui | 3 |
| Camping-car | - | Oui | 3 |
| Camping | - | Oui | 3 |
| Gîte rural ou GDF | Hôtel | Oui | 3 |
| AJ | - | Oui | 4 |
| Gîte de gpe/d'étape | - | Oui | 4 |
| Résidence privée | Camping | Oui | 4 |
| Gîte rural ou GDF | - | Oui | 4 |
| Gîte rural ou GDF | - | Oui | 3 |

| Calmes & détente | Familles & amis | Promenades & randos | Imp gastronomie | Imp faune, flore, géologie |
|------------------|-----------------|---------------------|-----------------|----------------------------|
| 3 | 0 | 5 | 5 | 4 |
| 3 | | | 3 | |
| | 5 | | 2 | |
| 4 | | 3 | 3 | 0 |
| 3 | 4 | 4 | 4 | |
| 3 | | | 4 | |
| 5 | | | 4 | |
| 3 | 5 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 3 | 1 | 1 | 0 |
| | | | | 4 |
| 4 | 4 | | | |
| | | | | |
| 5 | 0 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 5 | 4 | 4 | 3 |
| | | | | |
| 4 | 2 | 4 | 4 | 4 |
| 5 | | 4 | 4 | 5 |
| 4 | 5 | 1 | 5 | 3 |
| 2 | 4 | 4 | 4 | 4 |

| Ne rien faire | Chappe | Roserale | Jardin Bot | ND/Nativité | Clôture Récollets | Centre cigognes |
|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 0 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 0 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 0 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 0 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| Ville ville | Circuit archéol | Seca | Musee Rohen | Spé à la rose | Spé au choco | Bièrre la | Licorne |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | | | | | | | |

| Gastronomie | Climat | Animation cuit | Qté service |
|------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Très satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait |
| Très satisfait | Plutôt satisfait | | Très satisfait |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait |
| | | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Très satisfait |
| Très satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait |
| | | Plutôt satisfait | Très satisfait |
| | | | |
| Très satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait |
| Très satisfait | Très satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait |
| | | | |
| Très satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait |
| | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait |
| Très satisfait | Mécontent | Plutôt satisfait | Très satisfait |
| Très satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait |

| Service commerciaux | Loisirs | Animation sportive | Tarifés pratiqués |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait |
| | | | Plutôt satisfait |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | | |
| | Plutôt satisfait | | |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Très satisfait | Plutôt satisfait |
| Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait | |
| | Plutôt satisfait | | |
| | | | |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait |
| Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait |
| | | | |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | | Mécontent |
| Plutôt satisfait | Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt insatisfait |
| Plutôt satisfait | Plutôt insatisfait | Plutôt satisfait | Plutôt satisfait |